



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Houiller lorrain

LES FICHES ACTIONS

22/02/2013

TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
---------------------------	----------

INTRODUCTION	1
---------------------	----------

Les fiches actions du socle	1
------------------------------------	----------

Enjeu 1 - Améliorer la qualité des eaux en vue de l'atteinte des objectifs de la DCE	2
---	----------

Sous enjeu 1.1 : Maîtriser l'impact des pollutions locales d'origine industrielle	2
--	----------

Action n°1.1.1 : Etudier comment améliorer la collecte et le traitement des rejets industriels de la plateforme de Carling	3
--	---

Plate-forme de Carling - utilisateurs de la STF.	3
--	---

Action n°1.1.2 : Rechercher et réduire les Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE) en sortie d'Installations Classées	5
---	---

Action n°1.1.3 : Limiter la dégradation des eaux au droit du parc à cendres	7
---	---

Centrale Emile Huchet.	7
------------------------	---

Action n°1.1.4 : Circonscrire la pollution de la nappe dans l'enceinte de l'établissement industriel	9
--	---

Centrale Emile Huchet.	9
------------------------	---

Action n°1.1.5 : Assurer le suivi de l'impact des schistiers	11
--	----

Terril Simon.	11
---------------	----

Action n°1.1.6 : Assurer le suivi de l'impact des schistiers	13
--	----

Terril Wendel.	13
----------------	----

Action n°1.1.7 : Assurer le suivi de l'impact des crassiers sidérurgiques	15
---	----

Terril sidérurgique.	15
----------------------	----

Sous enjeu 1.2 : Lutter contre les pollutions domestiques d'origine urbaine	17
--	-----------

Action n°1.2.1 : Prendre en compte l'impact des nouvelles installations soumises à autorisation ou à déclaration sur l'atteinte de bon état écologique des masses d'eau au sens du SDAGE Rhin Meuse	18
---	----

Action n°1.2.2 : Rechercher et réduire les Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE) en sortie de stations d'épuration	20
--	----

Sous enjeu 1.4 : Prévenir les pollutions accidentelles	22
---	-----------

Action n°1.4.1 : Intégrer les risques de pollution accidentelle dans les projets de nouvelles infrastructures de transport ou de nouveaux sites industriels	23
---	----

Enjeu 2 - Restaurer les milieux naturels	25
---	-----------

Sous enjeu 2.1 : Veiller à la préservation de la biodiversité des écosystèmes aquatiques	25
---	-----------

Action n°2.1.1 : Inventorier les zones humides actuelles et futures	26
---	----

Action n°2.1.2 : Inventorier les zones humides sur la commune de Saint-Avoid	28
--	----

Action n°2.1.3 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation des marais de la Bisten	30
--	----

Action n°2.1.4 : Élaborer un plan de gestion et un plan d'aménagement du Marais de la Bisten	32
--	----

Action n°2.1.6 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation de l'ensemble des marais de la Ferme de Heide	34
Action n°2.1.7 : Élaborer un plan de gestion et d'aménagement du marais de la Ferme de Heide	36
Action n°2.1.8 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation des marais de Falck et Bibling	38
Action n°2.1.9 : Élaborer un plan de gestion et d'aménagement des marais de Falck et de Bibling	40
Action n°2.1.10 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation des marais de Gaubiving	42
Action n°2.1.11 : Élaborer un plan de gestion et de valorisation la qualité écologique du marais de Gaubiving	44
Action n°2.1.20 : Préserver certaines zones humides en soutenant le débit de nappe et des cours d'eau	46
Marais de la Bisten	46

Sous enjeu 2.2 : Favoriser la restauration des cours d'eau et la concilier avec le développement du territoire **48**

Action n°2.2.2 : Réaliser le programme d'entretien du Muehlegraben et de la Rosselle 1	49
Action n°2.2.5 : Élaborer le programme d'entretien de la Rosselle 2	51
Action n°2.2.6 a : Mise à ciel ouvert de la Rosselle à Saint-Avoid sur la base des résultats de l'étude d'impacts - programme de base (tronçons 1 et 6)	53
Tronçons 1 et 6	53
Action n°2.2.9 : Élaborer le programme d'entretien de la Rosselle 3	55
Action n°2.2.11 : Étudier la renaturation et le fonctionnement hydraulique du Morsbach	57
Action n°2.2.12 : Réaliser une étude globale pour la renaturation et la lutte contre les inondations des cours d'eau du bassin versant de la Bisten	59

Enjeu 3 - Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface **61**

Sous enjeu 3.1 : Préparer la remontée de eaux souterraines **61**

Action n°3.1.1 : Maintenir hors eau le bâti existant	62
Concession La Houve	62
Action n°3.1.2 : Maintenir hors eau le bâti existant	64
Concession Sarre et Moselle	64
Action n°3.1.3 : Maintenir hors eau le bâti existant	66
Concession Wendel / Sarre et Moselle (Weihergraben)	66
Action n°3.1.4 : Maintenir hors eau le bâti existant	68
Concession Wendel (Muhlbach)	68
Action n°3.1.5 : Éviter toute remontée d'eaux minéralisées issues de la mine au niveau du Puits 1	70
Concession La Houve	70
Action n°3.1.6 : Éviter toute remontée d'eaux minéralisées issues de la mine au niveau du puits Vouters	72
Concession Sarre et Moselle	72
Action n°3.1.7 : Éviter toute remontée d'eaux minéralisées issues de la mine au niveau du puits Simon 5	74
Concession Wendel	74
Action n°3.1.9 : Réaliser une campagne piézométrique au droit de la nappe des Grès	76
Action n°3.1.10 : Soutenir les étiages du Leibsbach	78
Action n°3.1.11 : Soutenir les étiages de la Bisten	80

Sous enjeu 3.3 : Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées **82**

Action n°3.3.1 : Limiter l'extension de la pollution constatée dans les eaux souterraines de la nappe des GTI	83
Plateforme de Carling.	83
Action n°3.3.2 : Maintenir le piège hydraulique existant	85
Bulle salée de Diesen	85
Action n°3.3.3 : Assurer le confinement de la pollution	87
Ancienne cokerie de Marienau (usine).	87
Action n°3.3.4 : Élaborer le plan de gestion définitif avant d'engager le traitement des sols	89
Ancienne usine HGD de Marienau.	89
Action n°3.3.5 : Maintenir le piège hydraulique existant	91
Schistier Sainte Fontaine.	91
Action n°3.3.6 : Protéger les forages destinés à l'alimentation en eau potable de Saint-Avoid	93
Saint-Avoid.	93

Action n°3.3.7 : Maintenir la qualité des eaux souterraines	95
Ancienne blanchisserie RLD.	95
Action n°3.3.8 : Maintenir le piège hydraulique existant	97
Plateforme de Carling. - ateliers Benzols	97
Action n°3.3.9 : Assurer le confinement de la pollution	99
Ancienne cokerie de Marienau (lagune).	99
Action n°3.3.11 : Élaborer le plan de gestion définitif avant d'engager le traitement des sols	101
Lagunes de la vallée du Merle	101
Action n°3.3.12 : Apprécier les enjeux faunistiques et floristiques locaux	103
Lagune de la vallée du Merle	103
Sous enjeu 3.4 : Encourager une utilisation raisonnable de la ressource	105
Action n°3.4.1 : Optimiser les consommations d'eau brute industrielle	106
Centrale Emile Huchet.	106
Action n°3.4.2 : Optimiser les consommations d'eau brute industrielle	108
ARKEMA	108
Action n°3.4.3 : Optimiser les consommations d'eau brute industrielle	110
TPF	110
Enjeu 4 - Pour une organisation durable du milieu eau	112
Sous enjeu 4.2 : Intégrer la dimension transfrontalière de la gestion de l'eau	112
Action n°4.2.2 : Traduire un document de synthèse du SAGE en allemand	113

Les fiches actions de la stratégie _____ 115

Enjeu 1 - Améliorer la qualité des eaux en vue de l'atteinte des objectifs de la DCE _____ 116

Sous enjeu 1.2 : Lutter contre les pollutions domestiques d'origine urbaine _____ 116

Action n°1.2.4 : Effectuer des diagnostics des systèmes d'assainissement au regard des objectifs de qualité du cours d'eau récepteur _____	117
Action n°1.2.5 : Entretenir et adapter les réseaux existants pour réduire la quantité d'eaux claires parasites _____	119
Action n°1.2.6 : Favoriser le recours aux techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales _____	121
Action n°1.2.7 : Suivre et sensibiliser en vue de la poursuite de l'élaboration des zonages assainissement _____	123
Action n°1.2.8 : Suivre la mise en place du contrôle des systèmes d'assainissement non collectifs _____	125
Action n°1.2.9 : Accompagner le projet transfrontalier d'amélioration de l'assainissement pour les communes de Carling et Lauterbach _____	127

Enjeu 2 - Restaurer les milieux naturels _____ 129

Sous enjeu 2.1 : Veiller à la préservation de la biodiversité des écosystèmes aquatiques _____ 129

Action n°2.1.5 : Mettre en place une préservation adaptée des zones humides de tête de bassin versant _____	130
Action n°2.1.12 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation du vallon forestier humide de Schafbach _____	132
Action n°2.1.13 : Élaborer un plan de gestion et de valorisation de la qualité écologique du vallon de Schafbach _____	134
Action n°2.1.14 : Préserver les zones humides et les sites à amphibiens sur le tronçon aval de la Rosselle _____	136
Action n°2.1.15 : Préserver, voire protéger, les zones humides remarquables des têtes de bassin versant de la Bisten _____	138
Action n°2.1.16 : Préserver, voire protéger, les zones humides remarquables de têtes du bassin versant de la Rosselle et du Bousbach _____	140
Action n°2.1.17 : Mettre en place un outil de gestion adapté sur les vallons humides de la forêt du Warndt _____	142
Action n°2.1.18 : Préserver les zones d'alimentation des cours d'eau au niveau des têtes de bassin versant _____	144
Action n°2.1.19 : Prendre en compte dans tous projets d'aménagement futur les corridors biologiques que constituent le Merle, la Rosselle et la Bisten _____	146
Action n°2.1.21 : Réhabiliter les milieux humides le long de la Rosselle en amont et en aval du moulin d'Ambach _____	148
Action n°2.1.22 : Réhabiliter la zone humide d'Oderfang _____	150

Sous enjeu 2.2 : Favoriser la restauration des cours d'eau et la concilier avec le développement du territoire _____ 152

Action n°2.2.1 : Faire émerger un projet de restauration transfrontalier _____	153
Action n°2.2.3 : Étudier la restauration de la continuité écologique entre la Rosselle et le Muehlegraben _____	155
Action n°2.2.4 : Étudier la renaturation et le fonctionnement hydraulique du Dourd'Hal _____	157
Action n°2.2.6 b : Encourager la mise à ciel ouvert de la Rosselle à Saint-Avold sur la base des résultats de l'étude d'impacts _____	159
Tronçons 2, 4 et 5 _____	159
Action n°2.2.7 : Étudier la renaturation et le fonctionnement hydraulique du Maimattbach et du Ste-Catherine _____	161
Action n°2.2.8 : Engager les travaux de restauration du Dotelbach _____	163
Action n°2.2.10 : Engager les travaux de restauration du Cocherenbach et du Winbornbach _____	165
Action n°2.2.13 : Harmoniser et coordonner les modes de gestion allemand et français de la Rosselle _____	167
Action n°2.2.14 : Evaluer la pertinence de la restauration du Merle _____	169

Annexe 3 : Enjeu 3 - Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface _____ 171

Sous enjeu 3.1 : Préparer la remontée de eaux souterraines _____ 171

Action n°3.1.8 : Identifier les impacts de la remontée de la nappe des GTI sur les eaux de surface _____	172
--	-----

Sous enjeu 3.2 : Surveiller les altérations des eaux tant superficielles que souterraines _____ 174

Action n°3.2.1 : Favoriser la mise en place des périmètres de protection des forages AEP _____	175
Action n°3.3.10 : Réaliser un piézomètre entre l'ancienne mine de Faulquemont et les forages SEBVF _____	177
Action n°3.3.13 : Concilier la qualité des eaux tant souterraines que de surface et l'activité industrielle _____	179

Plate-forme de Carling - utilisateurs de la STF. _____	179
Annexe 4 : Enjeu 4 - Pour une organisation durable du milieu eau _____	181
Sous enjeu 4.1 : Renforcer la gestion durable des services de l'eau _____	181
Action n°4.1.1 : Adapter les statuts et les compétences du syndicat d'aménagement et d'entretien de la Rosselle _____	182
Action n°4.1.2 : Créer une nouvelle structure susceptible de se porter maître d'ouvrage sur les actions de restauration des cours d'eau du bassin de la Bisten _____	184
Sous enjeu 4.2 : Intégrer la dimension transfrontalière de la gestion de l'eau _____	186
Action n°4.2.1 : Mettre en place et animer une dynamique transfrontalière _____	187
Sous enjeu 4.3 : Assister les maîtres d'ouvrage potentiels dans leurs implications dans des actions de renaturation / protection des milieux _____	189
Action n°4.3.1 : Mobiliser les élus pour la mise en œuvre d'actions de restauration _____	190
Action n°4.3.2 : Mobiliser une ressource financière pour permettre la mise en œuvre des actions du SAGE _____	192
Sous enjeu 4.4 : Identifier une structure assurant la maîtrise d'ouvrage du SAGE _____	194
Action n°4.4.1 : Trouver une structure chargée de l'animation du SAGE _____	195
Annexe 5 : Enjeu 5 - Développer la communication et sensibiliser la population _____	197
Sous enjeu 5.1 : Accroître les connaissances acquises _____	197
Action n°5.1.1 : Améliorer la connaissance de l'impact des axes routiers sur l'environnement, notamment sur la gestion des eaux pluviales _____	198
Action n°5.1.2 : Améliorer la connaissance des services rendus par les zones humides (d'intérêt écologique et ordinaires) _____	200
Action n°5.1.4 : Identifier, voire quantifier, les pollutions ponctuelles et diffuses d'origine agricole _____	202
Action n°5.1.5 : Réviser le PPRI de la Rosselle sur la commune de Rosbruck _____	204
Action n°5.1.6 : Améliorer le suivi de la qualité biologique des cours d'eau _____	206
Action n°5.1.7 : Accroître les connaissances sur le fonctionnement des STEP _____	208
Action n°5.1.8 : Connaître l'impact des différents rejets sur les masses d'eau de surface (flux transfrontaliers) ____	210
Action n°5.1.9 : Suivre et évaluer les actions du SAGE ; suivre les actions réglementaires et du plan d'action après-mine _____	212
Sous enjeu 5.2 : Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager ____	214
Action n°5.2.1 : Sensibiliser le public scolaire _____	215
Action n°5.2.2 : Mettre en place un système d'information sur l'eau dans le SAGE _____	217
Action n°5.2.3 : Sensibiliser les élus et les agriculteurs sur les périmètres de protection de forages AEP _____	219
Action n°5.2.4 : Accompagner les élus pour une meilleure prise en compte de la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme _____	221
Action n°5.2.5 : Sensibiliser les collectivités sur les bonnes pratiques à adopter vis-à-vis de l'utilisation des produits phytosanitaires _____	223
Action n°5.2.6 : Sensibiliser la population à la présence de cours d'eau ou de zones humides _____	225
Action n°5.2.7 : Informer les riverains des bonnes pratiques au bord des cours d'eau _____	227
Action n°5.2.8 : Informer les agents techniques chargés de l'entretien des cours d'eau _____	229
Action n°5.2.9 : Inciter la population à économiser l'eau par la récupération des eaux pluviales _____	231
Action n°5.2.10 : Valoriser le suivi de l'évolution de la qualité des eaux souterraines _____	233
Action n°5.2.11 : Accompagner les exploitants pour une maîtrise de la qualité de l'eau en élevage _____	235
Action n°5.2.12 : Accompagner les agriculteurs/exploitants pour la mise en place de bonnes pratiques en matière de stockage et d'utilisation des produits phytosanitaires _____	237
Action n°5.2.13 : Sensibiliser la population sur les bonnes pratiques à adopter vis-à-vis de la ressource en eau ____	239
Action n°5.2.14 : Sensibiliser les petites et moyennes entreprises sur les rejets d'eaux usées dans les systèmes d'assainissement _____	241
Action n°5.2.15 : Renforcer la gestion globale de l'eau à l'échelle transfrontalière _____	243
Concessions minières _____	243

<i>Documents cartographiques</i>	245
Améliorer la qualité des eaux en vue de l'atteinte des objectifs de la DCE	246
Restaurer les milieux naturels	247
Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface	248

INTRODUCTION

Des scénarios contrastés au classement des actions entre socle et stratégie

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie, les échanges entre les membres de la CLE du SAGE du Bassin Houiller se sont fondés sur les actions identifiées dans les scénarios contrastés (socle, scénario 1 et scénario 2) élaborés lors de la phase précédente. Lors de l'atelier élargi (aux membres de la CLE et aux personnes associées) du 2 octobre 2012, les actions déclinées dans les scénarios contrastés ont été parcourues dans leur ensemble ; leur intégration dans le socle ou dans la stratégie a été discutée.

A l'issue de cet atelier, parmi toutes les actions figurant dans les scénarios contrastés, seules quatre actions ont été identifiées comme « faisant débat » (les autres actions étant intégrées dans le socle ou dans la stratégie au terme de l'atelier). Suite aux échanges en comité de pilotage du 30 novembre 2012, trois d'entre elles ont finalement été intégrées, dans des versions modifiées¹, dans la stratégie.

En janvier 2013, la note de présentation de la stratégie ainsi que le catalogue d'actions ont été **soumis à consultation auprès de l'ensemble des structures représentées à la CLE et des partenaires associés**. Une version synthétique a également été transmise pour information et avis aux partenaires allemands. Ce catalogue ainsi que la note de présentation de l'étude ont été amendés suite à cette consultation ; les modifications apportées aux fiches actions sont surlignées en jaune.

La répartition des actions entre socle et stratégie

La figure 1 présente les principes de répartition entre socle et stratégie.

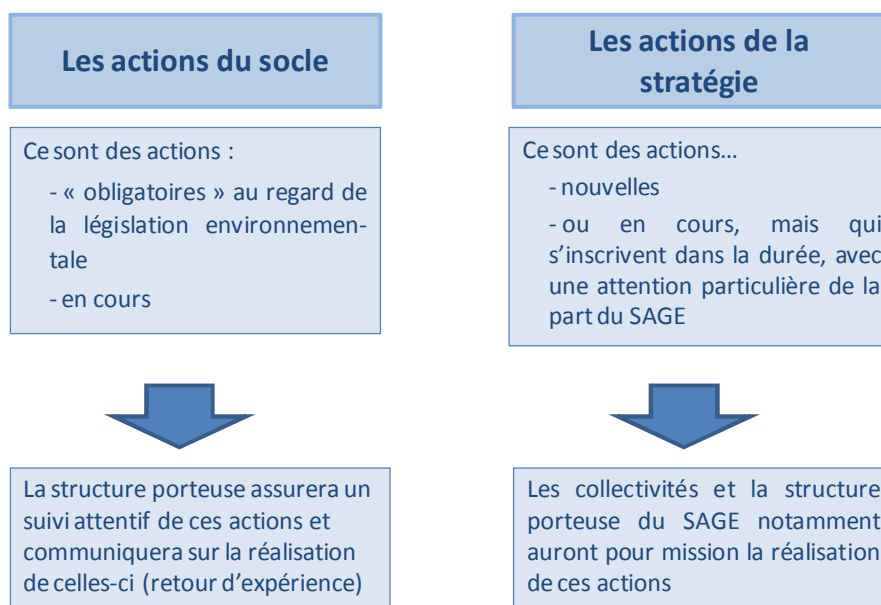


Figure 1 : Principe de répartition des actions entre le socle et la stratégie

¹ Voir la note de présentation de la stratégie pour un rappel de ces actions et des modifications apportées.

Le socle intègre globalement les actions obligatoires au regard de la législation environnementale existante ainsi que la plupart des actions en cours. Ces mesures de base comprennent par exemple les mesures actées et financées dans le cadre de « l'après mines ». Le socle comprend les actions obligatoires à mettre en œuvre indépendamment du SAGE et ne suffit donc pas à justifier l'opportunité même du SAGE. Toutefois, les actions du socle feront l'objet d'un suivi attentif (voire d'un accompagnement) et d'un effort de communication de la part de la structure porteuse du SAGE.

Symétriquement, la liste d'actions regroupées dans la stratégie témoigne de l'apport et la valeur ajoutée du SAGE pour le territoire du Bassin Houiller par rapport à une situation « sans SAGE » : cette liste ne répète donc pas les actions du socle, ne présentant que les actions « nouvelles » proposées. Certaines actions « en cours », s'inscrivant dans la durée et nécessitant une attention particulière de la part du SAGE, sont toutefois classées dans la stratégie du SAGE du Bassin Houiller.

Ce catalogue regroupe successivement **les fiches actions du socle puis de la stratégie du SAGE du Bassin Houiller**. Les documents cartographiques, communs au socle et à la stratégie, sont présentés à la fin du catalogue.

Ce document, ainsi que la note de présentation de la stratégie associée, serviront de base de connaissance et alimenteront les échanges en vue de la rédaction des dispositions qui figureront au PAGD et au Règlement. Toutefois, les fiches actions inscrites dans ce catalogue d'actions n'apparaîtront pas en l'état dans les documents du SAGE ; elles n'ont pas de portée juridique.

LES FICHES ACTIONS DU SOCLE

ENJEU 1 - AMELIORER LA QUALITE DES EAUX EN VUE DE L'ATTEINTE DES
OBJECTIFS DE LA DCE

**Sous enjeu 1.1 : Maîtriser l'impact des
pollutions locales d'origine industrielle**

Action n°1.1.1 : Etudier comment améliorer la collecte et le traitement des rejets industriels de la plateforme de Carling

Plate-forme de Carling - utilisateurs de la STF.

Thématique du SDAGE	Eau et pollution		
Inscription dans le pdm	T2-M6 : Amélioration de la collecte et du traitement des rejets industriels		
Enjeu du SAGE	Améliorer la qualité des eaux		
Sous-enjeu	Maîtriser l'impact des pollutions locales d'origine industrielle		
Secteur géographique	Saint-Avold / L'Hôpital	Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Industrie et Artisanat		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Connaissance
Constat du SAGE	Le Merle prend sa source à la sortie de la troisième station de traitement de la plateforme de Carling (Station de Traitement Final). La qualité des eaux du Merle ainsi que son état écologique sont mauvais, alors que le rejet de la station finale de la plateforme est conforme aux arrêtés préfectoraux et ministériels en vigueur. Une meilleure adéquation entre les traitements mis en œuvre et les flux d'effluents à traiter pourrait conduire à une diminution de la charge polluante rejetée en optimisant le fonctionnement des installations existantes. En effet, celles-ci ont été dimensionnées de façon à traiter au mieux une charge polluante identifiée sur la base des activités exercées dans les années 70 à 90. Or, depuis 2000, cette charge n'a cessé d'évoluer (quantitativement et qualitativement) suite aux arrêts successifs d'ateliers.		
Description de l'action	Etude de l'adéquation entre la charge polluante à traiter et les ouvrages de traitement existants, puis étude de l'optimisation des installations de traitement si nécessaire.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 2 - CR456		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Industriel(s) raccordés à la STF	Partenaires / Acteurs	Services de l'État, Agence de l'Eau.
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement ? Fonctionnement ? Autres 150 à 300	Hypothèses	Adaptation de la station existante - Coûts très variables - Coûts d'investissement importants si réalisation de modifications dépendant des solutions identifiées. Étude préliminaire d'un an.
Financeur(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : Industriels	Taux de financement	Financement (en k€)

Durée d'amortissement	25	Durée de vie de l'action		Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012 x phase étude	2013 x phase étude
Contraintes de mise en œuvre	Nécessaire accord entre les industriels concernés sur la mise en commun des moyens. Méthodologie : étude théorique seule avec / sans test pilote sur les stations concernées.				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Amélioration de la qualité de l'eau de la Rosselle et de son affluent				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'industriel : Améliorer son image. Maintenir une dynamique, initier une action de reconquête de la qualité des eaux.				
Autres impacts	Positifs			Négatifs	
Social	Coûts d'investissement importants pour les travaux.			Amélioration de la perception de l'eau par la population.	
Economique				Amélioration de la qualité de l'eau du Merle et de la Rosselle.	
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)	Étude de l'adéquation entre la charge polluante à traiter et les ouvrages de traitement existants.				
Principales sources d'incertitude et de risque	Accord nécessaire entre les utilisateurs de la STF. Difficultés techniques de l'optimisation d'installations existantes.				
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus	Cf. arrêté préfectoral				

Action n°1.1.2 : Rechercher et réduire les Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE) en sortie d'Installations Classées

Thématique du SDAGE	Eau et pollution		
Inscription dans le pdm	T2 - M9 : Réduction des émissions de substances toxiques par les entreprises artisanales Inscrite dans le PAT		
Enjeu du SAGE	Améliorer la qualité des eaux		
Sous-enjeu	Maîtriser l'impact des pollutions locales d'origine industrielle		
Secteur géographique	Toutes les communes	Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Industrie et Artisanat		
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Connaissance
Constat du SAGE	L'article 16 de la DCE vise à renforcer la protection de l'environnement aquatique par des mesures spécifiques conçues pour réduire progressivement ces rejets, émissions et pertes de substances prioritaires, et supprimer progressivement les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses prioritaires dans l'eau. Une des actions déjà lancées au niveau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est l'action RSDE ou Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau (première phase : 2009, deuxième phase actuellement en cours).		
Description de l'action	Surveillance initiale : 6 prélèvements et mesures dans les rejets aqueux des ICPE au milieu naturel sur chacune des substances inscrites sur une liste de polluants à surveiller selon le secteur d'activité auquel appartient l'établissement. Maintien d'une surveillance pendant une durée minimale de deux ans et demi sur les substances quantifiées au cours des six premières mesures. Mise en œuvre éventuelle d'études technico-économiques de réduction ou de suppression des substances quantifiées.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 2 - CR456 Bisten - CR458		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Industriel(s)	Partenaires / Acteurs	DREAL, Agence de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement - Fonctionnement 1000 Autres ?	Hypothèses	2009-10 100 par industriel. Sur la base de 10 industriels. Étude technico-économique de réduction ou de suppression des substances quantifiées
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : Industriels	Taux de financement 50% 50%	Financement (en k€) 500 500

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Echéancier	2009 x surveillance initiale	2010 x surveillance initiale	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	Délais imposés par la signature des arrêtés préfectoraux.				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Quantification et surveillance des flux de substances dangereuses déversées par les rejets aqueux des ICPE soumises à autorisation, visant à caractériser les rejets industriels, puis au besoin réduire les flux de substances prioritaires et supprimer progressivement les flux de substances dangereuses prioritaires.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour les maîtres d'ouvrage : répondre aux objectifs réglementaires de la Directive cadre sur l'eau : réduire, voire supprimer les rejets de substances dangereuses (celles listées par la circulaire du 5 janvier 2009, reprenant elle-même différentes listes de directives européennes) en sortie d'ICPE.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social					
Economique					
Environnemental			Connaissance de la qualité des eaux.		
Indicateur(s) associé(s)	Résultats analytiques.				
Principales sources d'incertitude et de risque	Milieu ouvert. Risque de pollutions parasites (sources non identifiées).				
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus	https://rsde.ineris.fr				

Action n°1.1.3 : Limiter la dégradation des eaux au droit du parc à cendres

Centrale Emile Huchet.

Thématique du SDAGE	Eau et pollution				
Inscription dans le pdm	T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés				
Enjeu du SAGE	Améliorer la qualité des eaux				
Sous-enjeu	Maîtriser l'impact des pollutions locales d'origine industrielle				
Secteur géographique	Saint-Avold			Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Industrie et Artisanat				
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Travaux		
Constat du SAGE	L'expérience a démontré que le stockage des cendres de LFC (Lit Fluidisé Circulant) produites par la tranche n°4 peut avoir un impact sur l'évolution de la minéralisation de l'eau de la nappe.				
Description de l'action	Les dispositions de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux s'appliquent à la zone de stockage des cendres de LFC. Des travaux de mise en conformité du site sont en cours de réalisation dans le cadre des arrêtés préfectoraux : création d'un stock étanche de cendres, avec barrière passive et active, dispositif de drainage et traitement des lixiviats, gestion des eaux pluviales et couverture.				
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	E.ON / SNET		Partenaires / Acteurs	DREAL, ANTEA.	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de l'action				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	2500	Hypothèses	Source : E.ON / SNET	
	Fonctionnement	40		Source : E.ON / SNET	
	Autres	0			
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : Action engagée par E.ON / SNET		Taux de financement		Financement (en k€)
			100%		2500
Durée d'amortissement	Néant (Mesure environnementale)	Durée de vie de l'action			
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
	x	x	x	x	x
Contraintes de mise en œuvre	Mise en œuvre longue et délicate.				

Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Maintien, voire amélioration de la qualité des eaux de la nappe des Grès du Trias inférieur.	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'Industriel : limiter l'impact observé par mise en conformité du parc avec la réglementation.	
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		
Economique	Coût élevé : 6 euros / par tonne stockée.	
Environnemental	Rejet dans le milieu naturel d'eaux chargées en chlorures et sulfates.	Protection de la nappe Valorisation des matériaux.
Indicateur(s) associé(s)	Suivi des niveaux et des teneurs sur le réseau piézométrique.	
Principales sources d'incertitude et de risque	Particularités du contexte hydrogéologique local.	
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus	E.ON Société Nationale d'Électricité et de Thermique Centrale Emile Huchet BP80079 - 57502 Saint-Avold.	

Action n°1.1.4 : Circonscrire la pollution de la nappe dans l'enceinte de l'établissement industriel

Centrale Emile Huchet.

Thématique du SDAGE	Eau et pollution				
Inscription dans le pdm	T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés				
Enjeu du SAGE	Améliorer la qualité des eaux				
Sous-enjeu	Maîtriser l'impact des pollutions locales d'origine industrielle				
Secteur géographique	Carling.			Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Industrie et Artisanat				
Nature de l'action	Règlementaire		Type de mesure	Travaux	
Constat du SAGE	Les activités antérieures, principalement les opérations anciennes de maintenance utilisant des solvants chlorés, ont généré une pollution des sols dans plusieurs secteurs de la centrale Emile Huchet. C'est pourquoi la SNET s'est vu prescrire par arrêté préfectoral une étude de caractérisation de la pollution devant permettre d'aboutir aux propositions de mesure de gestion de cette pollution.				
Description de l'action	Après reconnaissance de la contamination par les solvants chlorés (trois sondages de 70 m), mettre en place une unité de traitement des gaz du sol.				
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	E.ON / SNET		Partenaires / Acteurs	DREAL, ANTEA.	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de l'action				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	350	Hypothèses	E.ON / SNET	
	Fonctionnement	50		Fonctionnement annuel (10 ans prévus),	
	Autres	0		opération lancée.	
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : E.ON / SNET		Taux de financement		Financement (en k€)
			100%		350
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	10	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
		x	x	x	x
Contraintes de mise en œuvre	Attente de la validation de la solution proposée.				

Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Maintien, voire amélioration de la qualité des eaux de la nappe des Grès du Trias inférieur.	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'Industriel : limiter l'impact des activités de maintenance sur la qualité des eaux souterraines. Protection des travailleurs dans les secteurs concernés.	
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		Protection des travailleurs
Economique		
Environnemental	Rejet dans le milieu naturel, avec traitement des eaux et des gaz du sol. Pompage supplémentaire dans la nappe.	
Indicateur(s) associé(s)	Suivi des niveaux et teneurs sur le réseau piézométrique.	
Principales sources d'incertitude et de risque	Particularités du contexte hydrogéologique local.	
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus	E.ON Société Nationale d'Électricité et de Thermique Centrale Emile Huchet BP80079 - 57502 Saint-Avold.	

Action n°1.1.5 : Assurer le suivi de l'impact des schistiers

Terril Simon.

Thématique du SDAGE	Eau et pollution				
Inscription dans le pdm	T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés				
Enjeu du SAGE	Améliorer la qualité des eaux				
Sous-enjeu	Maîtriser l'impact des pollutions locales d'origine industrielle				
Secteur géographique	Forbach			Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Industrie et Artisanat				
Nature de l'action	Règlementaire		Type de mesure	Gestion	
Constat du SAGE	Le schistier situé en fond de la carrière Simon ainsi que les bassins à schlamms adjacents seront envoyés suite à la remontée de la nappe. L'exploitation des bassins à schlamms avant envoi est assurée par la SNET dans le cadre d'un arrêté préfectoral en date du 08/01/2008.				
Description de l'action	S'assurer par des prélèvements réguliers que l'eau minéralisée n'atteindra pas les captages destinés à l'alimentation en eau potable de la CAF (Brême d'Or, Pfisterquelle...), d'où prescription d'un programme de surveillance par arrêté préfectoral (implantation du piézomètre SP 2007-01).				
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	État		Partenaires / Acteurs	DREAL.	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de l'action				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	0	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement	
	Fonctionnement	?			
	Autres	0			
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement		Financement (en k€)
Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
	x	x	x	x	x
Contraintes de mise en œuvre					

Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Drainage pour partie des eaux sulfatées par pompage dans le réservoir minier, pour partie plus en aval.	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'État : œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques. Plus généralement, pour le cadre de vie des habitants en préservant la qualité paysagère du secteur (création d'un plan d'eau).	
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		Création d'un plan d'eau pouvant avoir des usages récréatifs.
Economique		
Environnemental		
Indicateur(s) associé(s)	Suivi des niveaux et teneurs sur le réseau piézométrique.	
Principales sources d'incertitude et de risque		
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus	Cf. arrêté préfectoral	

Action n°1.1.6 : Assurer le suivi de l'impact des schistiers

Terril Wendel.

Thématique du SDAGE	Eau et pollution				
Inscription dans le pdm	T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés				
Enjeu du SAGE	Améliorer la qualité des eaux				
Sous-enjeu	Maîtriser l'impact des pollutions locales d'origine industrielle				
Secteur géographique	Petite-Rosselle			Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Industrie et Artisanat				
Nature de l'action	Plan d'actions Après-mine	Type de mesure	Gestion de l'après-mine		
Constat du SAGE	Minéralisation de la nappe par sulfates, fer, manganèse. Piézomètre installé.				
Description de l'action	Assurer le suivi des teneurs et des niveaux dans les piézomètres installés. Le panache minéralisé descendra en partie dans le réservoir minier (en pompage à Simon 5 et en débordement à Gustavschacht), et sera en partie drainé par la Rosselle. En cas d'identification d'une diffusion de pollution, des mesures devront être prises pour cantonner cette pollution.				
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	État		Partenaires / Acteurs	DREAL Après-mine.	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de l'action				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	0	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement	
	Fonctionnement	?		Suivi des piézomètres	
	Autres	-		Financement : DREAL Après-mine	
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement	Financement (en k€)	
			100%		
Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
	X	X	X	X	X

Contraintes de mise en œuvre		
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Drainage pour partie des eaux sulfatées par pompage dans le réservoir minier, pour partie plus en aval.	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'État : œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques. Plus généralement, pour le cadre de vie des habitants en préservant la qualité paysagère du secteur (création d'un plan d'eau).	
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		Création d'un plan d'eau pouvant avoir des usages récréatifs.
Economique		
Environnemental		
Indicateur(s) associé(s)	Suivi des niveaux et teneurs sur le réseau piézométrique.	
Principales sources d'incertitude et de risque		
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus	Arrêté ministériel du 21 juin 2010 modifiant l'arrêté du 22 mars 2010.	

Action n°1.1.7 : Assurer le suivi de l'impact des crassiers sidérurgiques

Terril sidérurgique.

Thématique du SDAGE	Eau et pollution			
Inscription dans le pdm	T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés			
Enjeu du SAGE	Améliorer la qualité des eaux			
Sous-enjeu	Maîtriser l'impact des pollutions locales d'origine industrielle			
Secteur géographique	Schoeneck		Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Industrie et Artisanat			
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Gestion	
Constat du SAGE	Le réseau de surveillance mis en place (six piézomètres créés) près de cet ancien crassier sidérurgique, avec unité de valorisation des matériaux géré par Saarstahl AG, souligne la présence de sulfates et de métaux dans les eaux souterraines.			
Description de l'action	Assurer le suivi des teneurs et des niveaux dans les piézomètres installés, conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur et planifier les actions nécessaires de mise en conformité au vu du bilan de fonctionnement réalisé de l'installation portant sur la décennie passée.			
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028			
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Saarstahl AG	Partenaires / Acteurs	DREAL.	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de l'action			
Estimation du Coût (en k€)	Investissement Fonctionnement Autres	0 30 0	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement Suivi des piézomètres
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : Saarstahl AG	Taux de financement	Financement (en k€)	
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action		Coût annualisé
Echéancier	2009	2010	2011	2012
Contraintes de mise en œuvre		x		2013

Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Maintien, voire amélioration de la qualité des eaux de la nappe des Grès du Trias inférieur.	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'industriel : Répondre aux exigences du Code de l'Environnement.	
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		
Economique		
Environnemental		
Indicateur(s) associé(s)	Suivi des niveaux et teneurs sur le réseau piézométrique.	
Principales sources d'incertitude et de risque		
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus	Cf. arrêté préfectoral	

**Sous enjeu 1.2 : Lutter contre les
pollutions domestiques d'origine urbaine**

Action n°1.2.1 : Prendre en compte l'impact des nouvelles installations soumises à autorisation ou à déclaration sur l'atteinte de bon état écologique des masses d'eau au sens du SDAGE Rhin Meuse

Thématique du SDAGE	Eau et pollution		
Inscription dans le pdm	T2-M1 : Optimisation des systèmes d'assainissement collectifs (traitement) T2-M2 : Optimisation des systèmes d'assainissement collectifs (réseaux) T2-M6 : Amélioration de la collecte et du traitement des rejets industriels		
Enjeu du SAGE	Améliorer la qualité des eaux		
Sous-enjeu	Lutter contre les pollutions ponctuelles d'origine urbaine ou industrielle		
Secteur géographique	Toutes les communes "eaux superficielles"	Etat d'avancement	Prévue
Usage concerné	Industrie et artisanat, Collectivité,		
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Incitation
Constat du SAGE	Jusqu'à peu, les arrêtés préfectoraux encadrant les activités à l'origine de rejets polluants vers le milieu naturel étaient basés sur une analyse de la qualité actuelle de l'eau. Au regard de l'état de dégradation avancé des cours d'eau présents sur le territoire du Bassin Houiller, les normes de rejet sont parfois très peu contraignantes pour les industriels ou les collectivités ayant en charge la gestion des stations d'épuration. Pour espérer atteindre le bon état écologique, il est primordial de considérer l'objectif qualitatif à atteindre et non plus la qualité actuelle de l'eau. Le SDAGE Rhin Meuse propose cette mesure.		
Description de l'action	Les services de la Police de l'Eau devront s'assurer que les dossiers de demande d'autorisation ou de déclaration au titre de la LEMA ou du classement en ICPE traitent la question des rejets au milieu naturel au regard des objectifs qualitatifs à atteindre pour l'application de la DCE (SDAGE Rhin-Meuse). Les organismes financeurs devront intégrer ce critère de jugement pour l'attribution de leurs subventions.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Partenaires / Acteurs Services de l'État, Agence de l'Eau		
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement ? Autres ?	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	Taux de financement	Financement (en k€)

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action			Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	Difficultés d'adapter les rejets aux capacités réelles des milieux récepteurs. Les cours d'eau sont généralement de petite taille et les effluents à rejeter trop importants du fait de l'étendue des zones urbanisées et industrielles.				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Les nouvelles installations ne créeront pas de nuisance supplémentaire susceptible de repousser l'atteinte du bon état écologique. Cette mesure permet de concilier développement et préservation des milieux aquatiques.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires					
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social					
Economique					
Environnemental			Non dégradation de la qualité de l'eau		
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque	Il sera difficile de réduire les rejets à hauteur de la capacité réelle du milieu récepteur sans pénaliser le développement industriel et urbain du fait de l'inadéquation entre besoins de rejets et capacité des cours d'eau à recevoir ces rejets.				
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus					

Action n°1.2.2 : Rechercher et réduire les Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE) en sortie de stations d'épuration

Thématique du SDAGE	Eau et pollution		
Inscription dans le pdm			
Enjeu du SAGE	Améliorer la qualité des eaux		
Sous-enjeu	Lutter contre les pollutions ponctuelles d'origine urbaine		
Secteur géographique	Toutes les communes "eaux superficielles"	Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Collectivité		
Nature de l'action	Règlementaire / Plan d'action	Type de mesure	Connaissance
Constat du SAGE	L'article 16 de la DCE vise à renforcer la protection de l'environnement aquatique par des mesures spécifiques conçues pour réduire progressivement les rejets, émissions et pertes de substances prioritaires, et supprimer progressivement les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses prioritaires dans l'eau. Dans le Bassin Houiller, les stations d'épuration de collectivités ne relèvent pas de la Police des Installations Classées (ICPE), mais de la Police de l'eau. De ce fait, elles n'ont pas encore été concernées par l'action nationale RSDE ou Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau qui les concernera à partir de 2011.		
Description de l'action	Renforcement de l'auto surveillance, avec recherche des substances dangereuses dans les rejets des stations d'épuration urbaines de plus de 10000 équivalents habitants. Rédaction de convention spéciale de déversement d'eaux usées non domestiques entre les industriels (ou les artisans) et les collectivités. Réduction ou suppression des déversements contenant des substances dangereuses. Le service Police de l'eau réalisera des contrôles de recherche de substances dangereuses dans les rejets des stations d'épurations urbaines.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 2 - CR456 Bisten - CR458		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Syndicats d'assainissement, communes ou leurs groupements. Service de Police de l'eau.	Partenaires / Acteurs	Services de l'État, Agence de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement - Fonctionnement 550 Autres 0	Hypothèses	2011-13 50 par station d'épuration. Sur la base de 11 stations.
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : Syndicats	Taux de financement 50% 50% (non garantie)	Financement (en k€) 225 225

	d'assainissement				
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action		Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
			x	x	x
Contraintes de mise en œuvre	Convaincre les acteurs de la pertinence de l'action au regard de la qualité actuelle du cours d'eau concerné.				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Quantification et surveillance des flux de substances dangereuses déversées par les rejets aqueux des IOTA, visant à caractériser les rejets industriels, puis au besoin réduire les flux de substances prioritaires et supprimer progressivement les flux de substances dangereuses prioritaires.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour les maîtres d'ouvrage : répondre aux objectifs réglementaires de la Directive cadre sur l'eau : réduire ou supprimer les rejets de substances dangereuses (celles listées par la circulaire du 5 janvier 2009, reprenant elle-même différentes listes de directives européennes) en sortie d'IOTA.				
Autres impacts	Positifs			Négatifs	
Social					
Economique					
Environnemental				Connaissance de la qualité des eaux.	
Indicateur(s) associé(s)	Résultats analytiques.				
Principales sources d'incertitude et de risque	Milieu ouvert. Risque de pollutions parasites (sources non identifiées).				
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus	https://rsde.ineris.fr				

**Sous enjeu 1.4 : Prévenir les pollutions
accidentelles**

Action n°1.4.1 : Intégrer les risques de pollution accidentelle dans les projets de nouvelles infrastructures de transport ou de nouveaux sites industriels

Thématique du SDAGE	Eau et pollution				
Inscription dans le pdm	T2-M11 : Études, sensibilisation et formation				
Enjeu du SAGE	Améliorer la qualité des eaux				
Sous-enjeu	Prévenir les pollutions accidentelles				
Secteur géographique	Toutes les communes			Etat d'avancement	Pour partie, en cours
Usage concerné	Industrie et Artisanat				
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Communication		
Constat du SAGE	Les risques de pollution accidentelle sont importants dans le périmètre du SAGE, tant au niveau des installations industrielles que des réseaux routiers. Ces risques d'accident existeront toujours, cependant, une prévention efficace doit permettre de réduire leurs effets. En effet, de tels accidents peuvent réduire à néant les efforts consentis par les acteurs du territoire pour reconquérir et préserver les ressources en eau.				
Description de l'action	Accompagner les porteurs de projets dans leur démarche relative à leur connaissance du risque : communication sur les risques, conseils.				
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Industriel(s), SNCF, entreprises gérantes d'autoroutes	Partenaires / Acteurs	Services de l'État, Agence de l'Eau, CCI.		
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement		
	Fonctionnement 0		Accompagnement par les services de l'État, par la CCI.		
	Autres 0				
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement	Financement (en k€)	
Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Echéancier	2009 x	2010 x	2011 x	2012 x	2013 x
Contraintes de mise en œuvre					

Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Limiter les impacts de nouveaux projets sur la qualité de l'eau.	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires		
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		
Economique		
Environnemental		
Indicateur(s) associé(s)		
Principales sources d'incertitude et de risque		
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus		

**Sous enjeu 2.1 : Veiller à la préservation
de la biodiversité des écosystèmes
aquatiques**

Action n°2.1.1 : Inventorier les zones humides actuelles et futures

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	Inscrite dans le PAT		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques		
Secteur géographique	Communes « eaux superficielles » du SAGE et communes du SCoT du Val de Rosselle.	Etat d'avancement	Prévue
Usage concerné	Collectivité, Milieux naturels		
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Connaissance
Constat du SAGE	L'attrait économique du Bassin Houiller a engendré une urbanisation croissante autour des grands pôles démographiques, laquelle s'est répartie en de nombreuses zones d'activités économiques disséminées. Ce constat ainsi que les effets de la baisse de la nappe liée à l'exploitation minière et à l'industrie a entraîné une réduction progressive de l'étendue des zones humides, et par la même la biodiversité associée. C'est pourquoi, l'élaboration d'un inventaire de l'ensemble des zones humides, qu'elles soient remarquables ou ordinaires, apparaît nécessaire.		
Description de l'action	Mise en place d'un recensement des zones humides en distinguant deux catégories : - les zones humides actuelles répondant à la dernière Loi sur l'Eau (LEMA, 2006) et la Loi DTR (2005), en distinguant les zones humides d'intérêt environnemental particulier et les zones stratégiques pour la gestion de l'eau. - les zones humides potentielles correspondant aux secteurs susceptibles d'accueillir, ponctuellement ou non, des zones qui pourront être qualifiées d'humides suite à une remontée future de la nappe. Il faut signaler que ce recensement des zones humides permettra de les préserver grâce à leur prise en compte dans les documents d'urbanisme (ces derniers devront être en accord avec les enjeux et les dispositions validés par le SAGE Bassin Houiller).		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 1 - CR 455, Rosselle 2 - CR 456, Rosselle 3 - CR 457 Bisten - CR 458		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle	Partenaires / Acteurs	Agence de l'Eau, Services de l'État, Conseil Régional, Conseil Général, Communautés de communes, Communes.
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Contrôle et suivi de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 0 Autres 100	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement Ne nécessite pas de maintenance Budget 2010 - Estimations
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : Communautés de communes ou Communes ?	Taux de financement 50% 30% 20% non défini	Financement (en k€) 50 30 20

Durée d'amortissement	Mise en place d'étude ponctuelle - 1 an	Durée de vie de l'action	étude : 1 an,	Coût annualisé	100
Echéancier	2009	2010	2011 x	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	Équilibre entre le montant envisagé pour la réalisation de l'étude et la précision de délimitation des zones humides. Désignation d'une structure porteuse du SAGE pour engager l'actualisation de l'inventaire des zones humides suite à la remontée de la nappe.				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : ++ - Délimitation des zones humides actuelles et futures (suite à la remontée de la nappe) sur l'ensemble du territoire. - Meilleure prise en compte de la préservation des zones humides dans l'aménagement du territoire (mise en place de mesures règlementaires ou compensatoires) - Maintien, voire amélioration, des surfaces qualifiées de "zones humides" (amélioration des pratiques agricoles) - Effets bénéfiques sur la qualité physico-chimique des milieux aquatiques et sur la régulation des crues.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	- Pour la collectivité : Œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques et pour la biodiversité, et plus généralement pour le cadre de vie des habitants, en préservant les milieux naturels et/ou les corridors écologiques du territoire, - Préserver la qualité paysagère de certains secteurs "naturels" du Warndt et améliorer l'image des zones humides au sein du territoire, - Pour le maître d'ouvrage : Concilier développement économique et préservation des milieux naturels, et rétablir le bon fonctionnement écologiques des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Loisirs, cadre de vie et qualité paysagère.		
Economique	Coût de l'étude et Contrainte vis-à-vis de certains projets urbains.		Facilite la localisation des projets de développement urbain.		
Environnemental			Améliore la biodiversité et contribue à l'amélioration de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau.		
Indicateur(s) associé(s)	Surface des zones humides identifiées, nombre des espèces observées dans les habitats humides.				
Principales sources d'incertitude et de risque	Effet de la remontée de la nappe sur la localisation de futures zones humides.				
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 2.1.15 et Action 2.1.16.				
Pour en savoir plus	Rapport A55733/A - SAGE du Bassin Houiller. Résumé de l'État initial. Données SIG du SAGE (CG57) Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle				

Action n°2.1.2 : Inventorier les zones humides sur la commune de Saint-Avold

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	Non		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques		
Secteur géographique	Commune de Saint-Avold	Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Collectivité, Milieux naturels		
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Connaissance
Constat du SAGE	Le ban communal de Saint-Avold, localisé en bordure du Warndt, correspond à une dépression naturelle favorable à la présence de zones humides. L'urbanisation autour de cette commune participe à la destruction partielle ou totale de zones humides. Ainsi, certains projets d'aménagement, comme l'extension de la zone commerciale située à proximité de la zone humide d'Oderfang, doivent faire l'objet de préconisations particulières afin d'évaluer leur impact éventuel sur les zones humides. Suite à une volonté communale de prendre en compte les zones humides dans les documents d'urbanisme, la ville de Saint-Avold a décidé de réaliser un inventaire de l'ensemble des zones humides de son territoire.		
Description de l'action	Mise en place d'un inventaire des zones humides sur le territoire communal. Cet inventaire doit recenser les zones humides selon la méthodologie proposée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Cette méthode distingue les milieux non perturbés (prairies humides, milieux forestiers,...), faisant l'objet d'une délimitation en fonction de la présence d'une végétation hygrophile, et les milieux perturbés (cultures, prairies amendées, pâturées ou trop fauchées) délimités par des critères de morphologie de sol.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 1 - CR455 Rosselle 2 - CR456		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Commune de Saint-Avold	Partenaires / Acteurs	Agence de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	A définir, éventuellement suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 0 Autres 25	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement Ne nécessite pas de maintenance Budget 2010 - Estimations
Financeur(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : Commune de Saint-Avold	Taux de financement 60% 40%	Financement (en k€) 15 (part estimée) 10 (part estimée)
Durée d'amortissement	Action ponctuelle	Durée de vie de l'action	étude : 1 an Coût annualisé

Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
			x		
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : ++ - Délimitation des zones humides actuelles - Meilleure prise en compte de la préservation des zones humides dans l'aménagement du territoire (mise en place de mesures règlementaires) - Maintien des fonctions apportées par les zones humides (épuration des eaux de surface, la régulation des crues,..)				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	- Pour la collectivité : - Œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques et pour la biodiversité, et plus généralement pour le cadre de vie des habitants du Warndt, en préservant les milieux naturels et/ou les corridors écologiques de ce territoire, - Préserver la qualité paysagère de certains secteurs "naturels" du Warndt, - Pour les acteurs économiques : - Concilier développement économique et préservation des milieux naturels, - Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social	Coût de l'étude et Contrainte vis-à-vis de certains projets urbains.		Loisirs, cadre de vie et qualité paysagère.		
Economique			Facilite la localisation des projets de développement urbain.		
Environnemental			Améliore la biodiversité et contribue à l'amélioration de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau.		
Indicateur(s) associé(s)	Surface des zones humides identifiées.				
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus	commune de Saint-Avold				

Action n°2.1.3 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation des marais de la Bisten

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	T3 - M6 : Acquisition de zones humides		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques		
Secteur géographique	Marais de la Bisten sur Merten et Creutzwald	Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Milieux naturels		
Nature de l'action	Contractuel	Type de mesure	Connaissance, Gestion
Constat du SAGE	Le marais de la Bisten est classé Espace Naturel Sensible prioritaire au titre du schéma départemental. Cette vaste zone marécageuse d'une superficie de 57,3 hectares, située sur les bans communaux de CREUTZWALD et MERTEN, est composée d'une mosaïque d'habitats (tourbière acide, aulnaie et saulaie marécageuses, cariçaie, typhaie et phragmitaie) accueillant une forte biodiversité aussi bien pour la faune que la flore, avec par exemple la présence de la Rousserolle turdoïde (espèce rare au niveau national), du Busard des roseaux, de la Calla des marais (flore rare au niveau national), de la Grande Ciguë (espèce protégée au niveau régional) ou encore le Ményanthe (trèfle d'eau). Dans ce contexte, la ville de Creutzwald a engagé une procédure d'acquisition foncière dans l'optique de préservation du marais de la Bisten et est sur le point de lancer un diagnostic environnemental et l'élaboration d'un plan de gestion sur l'ENS en question. Dans le cadre de cette opération, des échanges sont prévus avec la commune sarroise voisine de Überherrn (lien avec l'action 2.2.1).		
Description de l'action	Acquisition foncière des secteurs les plus intéressants du Marais de la Bisten sur les communes de Merten et de Creutzwald		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Bisten - CR458		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Communes de Merten et de Creutzwald	Partenaires / Acteurs	Conseil Général, Agence de l'Eau, Conservatoire des Sites Lorrains.
Rôle de la structure porteuse du SAGE	A définir, éventuellement communication sur la mise en œuvre et les résultats de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 0 Autres 0	Hypothèses	Marché d'animation 2008-2009 (117 k€) Investissements passés
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau 40% Conseil Général de Moselle 40% Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : Communes de Merten et de Creutzwald 20%	Taux de financement	Financement (en k€) 50 50 25

Durée d'amortissement	action ponctuelle	Durée de vie de l'action	étude et acquisition : 1 - 2 an(s)	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	x				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : ++ - Préservation des espèces patrimoniales dans le marais de la Bisten - Protection d'un site naturel emblématique - Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	- Pour le Conseil Général de la Moselle : Œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides. Ce site remarquable est également une vitrine importante des actions engagées par le département sur l'environnement, en particulier en renforçant la politique Espaces Naturels Sensibles. - Pour la commune : - Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général, - Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Loisirs, cadre de vie et qualité paysagère.		
Economique	Coûts des acquisitions et de l'étude de mobilité foncière				
Environnemental			Protège une zone humide remarquable et améliorer la biodiversité, Contribue indirectement à l'amélioration de la qualité biologiques et physico-chimique des cours d'eau.		
Indicateur(s) associé(s)	Étendue et valeur écologique de l'acquisition foncière				
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 2.1.4 : Élaborer un plan de gestion et un plan d'aménagement du Marais de la Bisten				
Pour en savoir plus	Communes de Merten de Creutzwald, CG57 et AERM				

Action n°2.1.4 : Élaborer un plan de gestion et un plan d'aménagement du Marais de la Bisten

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	Non		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques		
Secteur géographique	Marais de la Bisten sur Merten et Creutzwald	Etat d'avancement	Prévue
Usage concerné	Milieux naturels		
Nature de l'action	Contractuel / Plan d'action	Type de mesure	Travaux, Gestion
Constat du SAGE	Suite à l'acquisition foncière des parcelles du marais de la Bisten, les communes envisagent de réaliser les actions nécessaires à l'amélioration écologique et la valorisation de ce marais.		
Description de l'action	Élaboration des plans de gestion et d'aménagement qui seront réalisés dans le cadre d'un avis d'appel public à la concurrence par un prestataire ayant les compétences requises. Ces documents orienteront les actions de gestion à entreprendre pour préserver voire améliorer les potentialités écologiques du site ainsi que les aménagements pouvant être entrepris (selon les sensibilités des habitats et espèces en présence).		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Bisten - CR458		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Communes de Merten et de Creutzwald	Partenaires / Acteurs	Conseil Général, Agence de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	A définir		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement ? Fonctionnement 137 Autres 39	Hypothèses	Aménagements éventuels pour des actions de sensibilisation - Chiffrage "Investissement" impossible Travaux/entretien : Base estimée pour une moyenne de 2,4 k€ /ha (source : catalogue des coûts AERM) Valeur définitive en fonction du diagnostic. Surface potentielle maximale : 57 ha 1 passage d'entretien /6 ans Coût estimé de l'étude nécessaire à la réalisation du diagnostic
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : SEE, SIEW, Communes de Creutzwald et de Merten	Taux de financement 80 % (avec le CG57) 80 % (avec l'AERM) 20%	Financement (en k€) 141 141 35

Durée d'amortissement	6 ans	Durée de vie de l'action	étude et mise en œuvre du PG : 6 ans	Coût annualisé	Montant estimé après réalisation du diagnostic
Echéancier	2009	2010	2011	2012 x	2013
Contraintes de mise en œuvre	Prévoir des financements pour l'entretien et/ou la restauration à moyen terme (applications des plans de gestion et d'aménagement)				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : ++ ? Préservation de nombreux espèces et habitats patrimoniaux, ? Protection d'un site naturel emblématiques, ? Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	? Pour le Conseil Général de la Moselle : œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides. Ce site remarquable est également une vitrine importante des actions engagées par le département sur l'environnement, en particulier en renforçant la politique Espaces Naturels Sensibles. ? Pour les communes : - Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général, - Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Augmentation de l'offre de parcours de détente à proximité de zones urbanisées, amélioration de la qualité paysagère.		
Economique	Coût de l'étude (inventaire et rédaction du plan de gestion) et coût des actions d'entretien et des éventuels aménagements				
Environnemental			Protège une zone humide remarquable, Améliore la biodiversité.		
Indicateur(s) associé(s)	Étendue des milieux remarquables à restaurer				
Principales sources d'incertitude et de risque	Effet de la remontée de la nappe sur la localisation de futures zones humides pouvant perturber partiellement ou totalement la flore de cette zone humide.				
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 2.1.3 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation des marais de la Bisten				
Pour en savoir plus	Rapport A55733/A - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Houiller. Résumé de l'État initial. Communes de Creutzwald, Merten et CG57				

Action n°2.1.6 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation de l'ensemble des marais de la Ferme de Heide

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité			
Inscription dans le pdm	T3 - M6 : Acquisition de zones humides			
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels			
Sous-enjeu	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques			
Secteur géographique	Marais de la Ferme de Heide, sur les communes de Ham-sous-Varsberg, Diesen et de Porcellette.		Etat d'avancement	Prévue
Usage concerné	Milieux naturels			
Nature de l'action	Contractuel	Type de mesure	Connaissance, Sensibilisation	Gestion, Travaux,
Constat du SAGE	Le marais de la Ferme de Heide est classé Espace Naturel Sensible au titre du schéma départemental. La présence de ce plan d'eau d'effondrement dans un secteur fortement industrialisé et urbanisé ainsi que l'importance de la superficie des roselières constituent une zone attrayante pour les oiseaux migrateurs et pour certains nicheurs rares. Cette zone humide d'une superficie de 95 hectares, située sur les bans de DIESEN, PORCELETTE et HAM-SOUS-VARSBERG, est composée de secteurs tourbeux inaccessibles, offrant ainsi des espaces de quiétude pour la faune.			
Description de l'action	Acquisition foncière des secteurs les plus intéressants du Marais de la Ferme de Heide sur les communes de Diesen, Porcellette et Ham-sous-Varsberg.			
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Bisten - CR458			
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Communes de Ham-sous-Varsberg, Diesen et Porcellette	Partenaires / Acteurs	Conseil Général, Agence de l'Eau	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	A définir, éventuellement communication sur la mise en œuvre et les résultats de l'action			
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	281	Hypothèses	Budget 2011 Achats de terrains et Étude de mobilité foncière et frais de notaire
	Fonctionnement	0		
	Autres	0		
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau	Taux de financement		Financement (en k€)
	Conseil Général de Moselle	60 %	20 % (65 % pour le sentier)	167
	Conseil Régional de Lorraine	20 %		58
	Etat			
	Autres : Communes de Diesen, Porcellette et Ham-sous-Varsberg	20 % (35 % pour le sentier)		57
Durée d'amortissement	action ponctuelle	Durée de vie de l'action	étude et acquisition : 1 - 2 an(s)	Coût annualisé

Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
				x	x
Contraintes de mise en œuvre	-				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : ++ - Préservation de nombreux espèces et habitats patrimoniaux, - Protection d'un site naturel emblématiques, - Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	- Pour le Conseil Général de la Moselle : œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides. Ce site remarquable est également une vitrine importante des actions engagées par le département sur l'environnement, en particulier en renforçant la politique Espaces Naturels Sensibles. - Pour les communes : rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général, sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Loisirs, cadre de vie et qualité paysagère.		
Economique	Coûts des acquisitions et de l'étude de mobilité foncière				
Environnemental			Protège une zone humide remarquable, Améliore la biodiversité, et contribue indirectement à l'amélioration de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau.		
Indicateur(s) associé(s)	Étendue et valeur écologique de l'acquisition foncière				
Principales sources d'incertitude et de risque	-				
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 2.1.5 : Acquérir des terrains dans l'optique de la réalisation d'un sentier découverte le long de l'Étang de l'Escherbruch Marais de la Ferme de Heide Action 2.1.7 : Élaborer un plan de gestion et d'aménagement du marais de la Ferme de Heide				
Pour en savoir plus	Communes de Diesen, Porcellette et Ham sous Varsberg, CG57 et AERM				

Action n°2.1.7 : Élaborer un plan de gestion et d'aménagement du marais de la Ferme de Heide

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	Non		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques		
Secteur géographique	Marais de la Ferme de Heide, sur les communes de Ham-sous-Varsberg, Diesen et de Porcellette.	Etat d'avancement	Prévue
Usage concerné	Milieux naturels		
Nature de l'action	Contractuel / Plan d'action	Type de mesure	Travaux, Gestion
Constat du SAGE	Suite à l'acquisition foncière des secteurs remarquables du marais de la Ferme de Heide, le long de l'Étang de Escherbrusc et de la Heide, les communes pourront envisager de réaliser les actions nécessaires à l'amélioration écologique et la valorisation de ce marais.		
Description de l'action	Élaboration des plans de gestion et d'aménagement qui seront réalisés dans le cadre d'un avis d'appel public à la concurrence par un prestataire ayant les compétences requises. Ces documents orienteront les actions de gestion à entreprendre pour préserver voire améliorer les potentialités écologiques du site ainsi que les aménagements pouvant être entrepris (selon les sensibilités des habitats et espèces en présence).		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Bisten - CR458		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Communes de Ham-sous-Varsberg, Diesen et Porcellette, SIEW et SEE	Partenaires / Acteurs	Conseil Général, Agence de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	A définir		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement ? Fonctionnement 228 Autres 32	Hypothèses	Aménagements éventuels pour des actions de sensibilisation - Chiffrage "Investissement" impossible Travaux/entretien : base estimée pour une moyenne de 2,4 k€ /ha (source : catalogue des coûts AERM/BRGM) Valeur définitive en fonction du diagnostic Surface potentielle maximale : 95 ha 1 passage d'entretien / 6 ans Budget 2011 : Élaboration des plans de gestion
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle	Taux de financement 80 % (avec le CG57) 80 % (avec l'AERM)	Financement (en k€) 208 208

potentiel(s) :	Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : Communes de Diesen, Porcellette et Ham- sous-Varsberg		non défini (probablement 20%)	52	
Durée d'amortissement	6 ans	Durée de vie de l'action	étude et mise en œuvre du PG : 6 ans	Coût annualisé	Montant estimé après réalisation du diagnostic
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013 x
Contraintes de mise en œuvre	Prévoir des financements pour l'entretien et/ou la restauration à moyen terme (application des plans de gestion et d'aménagement).				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : ++ - Préservation de nombreux espèces et habitats patrimoniaux, - Protection d'un site naturel emblématiques, - Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	- Pour le Conseil Général de la Moselle : Œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides. - Pour les communes : - Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général, - Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Augmentation de l'offre de parcours de détente à proximité de zones urbanisées, amélioration de la qualité paysagère.		
Economique	Coût de l'étude (inventaire et rédaction du plan de gestion) et coût des actions d'entretien et des éventuels aménagements				
Environnemental			Protège une zone humide remarquable, Améliore la biodiversité.		
Indicateur(s) associé(s)	- Étendues des surfaces préservées, - Nombre d'élèves et/ou de personnes sensibilisés - Nombre de visites organisées				
Principales sources d'incertitude et de risque	Effet de la remontée de la nappe sur la localisation de futures zones humides pouvant perturber partiellement ou totalement la flore de cette zone humide.				
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 2.1.5 : Acquérir des terrains dans l'optique de la réalisation d'un sentier découverte le long de l'Étang de l'Escherbruch Marais de la Ferme de Heide Action 2.1.6 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation de l'ensemble des marais de la Ferme de Heide				
Pour en savoir plus	Rapport A55733/A - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Houiller. Résumé de l'État initial. Communes de Diesen, Porcellette et Ham sous Varsberg, CG57 et AERM				

Action n°2.1.8 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation des marais de Falck et Bibling

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	T3 - M6 : Acquisition de zones humides		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques		
Secteur géographique	Marais de Falck et de Bibling sur les communes de Falck et Dalem	Etat d'avancement	Prévue
Usage concerné	Milieux naturels		
Nature de l'action	Contractuel	Type de mesure	Connaissance, Gestion
Constat du SAGE	Les marais de Falck et de Bibling se composent de grandes roselières homogènes, accompagnées de boisements d'aulnes le long des cours d'eau. Ce site est localisé à proximité d'habitations. La richesse de ce marais porte essentiellement sur la reproduction de l'avifaune inféodée aux zones humides (Busard des roseaux, Busard cendré et passereaux aquatiques) ainsi que sur la présence du Castor d'Europe.		
Description de l'action	Acquisition foncière des secteurs les plus intéressants des marais de Falck et Bibling sur les communes de Falck et de Dalem.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Bisten - CR458		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Communes de Falck et/ou de Dalem	Partenaires / Acteurs	Conseil Général, Agence de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	A définir, éventuellement communication sur la mise en œuvre et les résultats de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement Fonctionnement Autres	58 0 0	Hypothèses Marché d'animation 2010-2011 20 ha à acquérir (surface potentielle maximale) 1 à 10 K€ /ha => moyenne de 2,9 K€ / ha (base estimée par rapport au coût/ha maximal d'acquisition ZH dans le BH - Ferme de Heide) Montant définitif estimé après réalisation des expertises foncière et écologique par le Conservatoire des Sites Lorrains
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle	Taux de financement 80 % (avec le CG57) 80 % (avec l'AERM)	Financement (en k€) Estimation : 47 k€ - Montant estimé après expertises foncière et écologique Estimation : 47 k€ - Montant estimé après expertises foncière et écologique

	Conseil Régional de Lorraine Etat				
	Autres : Communes de Falck et Dalem		non défini (probablement 20%)	Estimation : 11 k€ - Montant estimé après expertises foncière et écologique	
Durée d'amortissement	Action ponctuelle	Durée de vie de l'action	étude et acquisition : 1 - 2 an(s)	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
				x	x
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : ++ - préservation d'habitats de plusieurs espèces protégées, - Protection d'un site naturel très intéressant pour l'avifaune et le castor, - Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	- Pour le Conseil Général de la Moselle : Œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides. - Pour les communes : - Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général, - Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Loisirs, cadre de vie et qualité paysagère.		
Economique	Coûts des acquisitions et de l'étude de mobilité foncière				
Environnemental			Protège une zone humide remarquable, Améliore la biodiversité, et contribue indirectement à l'amélioration de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau.		
Indicateur(s) associé(s)	Étendue de l'acquisition foncière.				
Principales sources d'incertitude et de risque	-				
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 2.1.9 : Élaborer un plan de gestion et d'aménagement des marais de Falck et de Bibling				
Pour en savoir plus	Communes de Falck et de Dalem, CG57				

Action n°2.1.9 : Élaborer un plan de gestion et d'aménagement des marais de Falck et de Bibling

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	Non		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques		
Secteur géographique	Marais de Falck et de Bibling sur les communes de Falck, Dalem et Merten	Etat d'avancement	Prévue
Usage concerné	Milieux naturels		
Nature de l'action	Contractuel / Plan d'action	Type de mesure	Incitation, Travaux, Gestion
Constat du SAGE	Suite à l'acquisition foncière des secteurs remarquables des marais de Falck et Bibling, les communes pourront envisager de réaliser les actions nécessaires à l'amélioration écologique et la valorisation de ce marais.		
Description de l'action	Élaboration des plans de gestion et d'aménagement qui seront réalisés dans le cadre d'un avis d'appel public à la concurrence par un prestataire ayant les compétences requises. Ces documents orienteront les actions de gestion à entreprendre pour préserver voire améliorer les potentialités écologiques du site ainsi que les aménagements pouvant être entrepris (selon les sensibilités des habitats et espèces en présence).		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Bisten - CR458		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Communes de Falck et/ou de Dalem	Partenaires / Acteurs	Conseil Général, Agence de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	A définir		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	?	Hypothèses Aménagements éventuels pour des actions de sensibilisation - Chiffrage "Investissement" impossible Travaux/entretien : base estimée pour une moyenne de 2,4 k€ /ha (source : catalogue des coûts AERM/BRGM) Chiffrage définitif du PG après étude technique réalisée par le Conservatoire des Sites Lorrains (marché animation 2010-2011 de la politique ENS) Surface potentielle maximale : 45 ha 1 passage d'entretien / 6 ans Coût estimé de l'étude nécessaire à la réalisation du diagnostic (base estimée sur les études réalisées pour les marais de la Bisten et de la Ferme de Heide)
	Fonctionnement	108	
	Autres	35	

Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau	Taux de financement			Financement (en k€)	
			80 % (avec le CG57)		Estimation : 114 k€ (Montant final estimé après réalisation de l'étude de mobilité foncière)	
	Conseil Général de Moselle		80 % (avec l'AERM)		Estimation : 114 k€ (Montant final estimé après réalisation de l'étude de mobilité foncière)	
	Conseil Régional de Lorraine Etat					
	Autres : Communes de Falck et Dalem		non défini (probablement 20%)		Estimation : 29 k€ (Montant final estimé après réalisation de l'étude de mobilité foncière)	
Durée d'amortissement	6 ans	Durée de vie de l'action	étude et mise en œuvre du PG : 6 ans		Coût annualisé	Montant estimé après réalisation du diagnostic
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013	
					x	
Contraintes de mise en œuvre	Prévoir des financements pour l'entretien et/ou la restauration à moyen terme (application des plans de gestion et d'aménagement).					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : ++ - Préservation de nombreux espèces et habitats patrimoniaux, - Protection d'un site naturel emblématiques, - Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides.					
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	- Pour le Conseil Général de la Moselle : Œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides. - Pour les communes : - Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général, - Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune.					
Autres impacts	Positifs			Négatifs		
Social				Augmentation de l'offre de parcours de détente à proximité de zones urbanisées, amélioration de la qualité paysagère.		
Economique	Coût de l'étude (inventaire et rédaction du plan de gestion) et coût des actions d'entretien et des éventuels aménagements					
Environnemental				Protège une zone humide remarquable, Améliore la biodiversité.		
Indicateur(s) associé(s)	- Étendue des surfaces préservées, - Nombre d'élèves et/ou de personnes sensibilisés, - Nombre de visites organisées					
Principales sources d'incertitude et de risque	Effet de la remontée de la nappe sur la localisation de futures zones humides pouvant perturber partiellement ou totalement la flore de cette zone humide.					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 2.1.8 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation des marais de Falck et Bibling					
Pour en savoir plus	Rapport A55733/A - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Houiller. Résumé de l'État initial. Communes de Falck et de Dalem, CG58					

Action n°2.1.10 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation des marais de Gaubiving

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	T3 - M6 : Acquisition de zones humides		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques		
Secteur géographique	Marais de Gaubiving sur la commune de Folkling	Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Milieux naturels		
Nature de l'action	Contractuel	Type de mesure	Connaissance, Gestion
Constat du SAGE	Les marais de Gaubiving figurent parmi les dernières zones humides peu perturbées par l'urbanisation sur la partie Est du territoire du SAGE. Cependant, ces marais sont localisés le long du Bousbach et de son affluent (hors bassin versant de la Rosselle, mais dans le périmètre du SAGE). Ces marais se composent de prairies humides et de saussaies. La richesse de ces zones humides porte essentiellement sur la présence d'une flore hygrophile emblématique et d'une avifaune inféodée aux zones humides : Milan noir, Busard cendré et passereaux aquatiques.		
Description de l'action	Acquisition foncière des secteurs les plus intéressants des marais ou habitats humides dans le secteurs de Gaubiving sur la commune de Folkling		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Le Bousbach		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Commune de Folkling	Partenaires / Acteurs	Conseil Général, Agence de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Communication sur la mise en œuvre et les résultats de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 540 Fonctionnement 0 Autres 0	Hypothèses	90 ha à acquérir (surface potentielle maximale). 1 à 10 K€ /ha => moyenne de 2,9 K€ / ha (base estimée par rapport au coût/ha maximal d'acquisition ZH dans le BH - Ferme de Heide) Budget 2012
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine	Taux de financement 20 à 60% 20 à 60%	Financement (en k€) Estimation : 52 à 157 k€ (Montant final estimé après réalisation éventuelle d'une étude de mobilité foncière) Estimation : 52 à 157 k€

	Etat Autres : Commune de Folkling		non défini (probablement 20%)	Estimation éventuelle : 52 k€	
Durée d'amortissement	action ponctuelle	Durée de vie de l'action	étude et acquisition : 1 - 2 an(s)	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : + - Présence éventuelle d'espèces patrimoniales, - Protection d'une vallon humide typique, - Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides. - Effets bénéfiques sur la qualité physico-chimique des milieux aquatiques et sur la régulation des crues.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	- Pour le Conseil Général de la Moselle : Œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides. - Pour la commune : - Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général, - Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Loisirs, cadre de vie et qualité paysagère.		
Economique	Coûts des acquisitions et de l'étude de mobilité foncière				
Environnemental			Protège une zone humide remarquable, Améliore la biodiversité, et contribue indirectement à l'amélioration de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau.		
Indicateur(s) associé(s)	Étendue de l'acquisition foncière.				
Principales sources d'incertitude et de risque	Réflexion pour la commune sur l'opportunité de valoriser des zones humides intéressantes sur son territoire. L'échéancier de mise en œuvre de cette action sera dépendant de l'intérêt porté par la commune sur la préservation des zones humides.				
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 2.1.11 : Élaborer un plan de gestion et de valorisation la qualité écologique du marais de Gaubiving				
Pour en savoir plus	Commune de Folkling, CG57				

Action n°2.1.11 : Élaborer un plan de gestion et de valorisation la qualité écologique du marais de Gaubiving

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	Non		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques		
Secteur géographique	Marais de Gaubiving sur la commune de Folkling	Etat d'avancement	Prévue
Usage concerné	Milieux naturels		
Nature de l'action	Contractuel / Plan d'action	Type de mesure	Incitation, Travaux, Gestion
Constat du SAGE	Suite à l'acquisition foncière des secteurs remarquables des marais de Gaubiving, la commune pourra envisager de réaliser les actions nécessaires à l'amélioration écologique et la valorisation de ce marais.		
Description de l'action	Élaboration des plans de gestion et d'aménagement qui seront réalisés dans le cadre d'un avis d'appel public à la concurrence par un prestataire ayant les compétences requises. Ces documents orienteront les actions de gestion à entreprendre pour préserver voire améliorer les potentialités écologiques du site ainsi que les aménagements pouvant être entrepris (selon les sensibilités des habitats et espèces en présence).		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Le Bousbach		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Commune de Folkling	Partenaires / Acteurs	Conseil Général, Agence de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Communication sur la qualité écologique du site		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement ? Fonctionnement 216 Autres ?	Hypothèses	Aménagements éventuels pour des actions de sensibilisation - Chiffrage "Investissement" impossible Base estimée pour une moyenne de 2,4 k€ /ha (source : catalogue des coûts AERM) Valeur définitive en fonction du diagnostic Surface potentielle maximale : 90 ha 1 passage d'entretien / 6 ans Coût estimé de l'étude nécessaire à la réalisation du diagnostic
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau	Taux de financement	Financement (en k€)
		20 à 60%	Estimation : 50 à 150 k€ (Montant final estimé après

	Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : Commune de Folkling		20 à 60%	étude de mobilité foncière) Estimation : 50 à 150 k€	
Durée d'amortissement	6 ans	Durée de vie de l'action	étude et mise en œuvre du PG : 6 ans	Coût annualisé	Montant estimé après réalisation du diagnostic
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	Prévoir des financements pour l'entretien et/ou la restauration à moyen terme				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : + - Présence éventuelle d'espèces patrimoniales, - Protection d'une vallon humide typique, - Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides. - Effets bénéfiques sur la qualité physico-chimique des milieux aquatiques et sur la régulation des crues.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	- Pour le Conseil Général de la Moselle : Œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides. - Pour la commune : - Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général, - Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Augmentation de l'offre de parcours de détente à proximité de zones urbanisées, amélioration de la qualité paysagère.		
Economique	Coût de l'étude (inventaire et rédaction du plan de gestion) et coût des actions d'entretien et des éventuels aménagements				
Environnemental			Protège une zone humide remarquable, Améliore la biodiversité.		
Indicateur(s) associé(s)	? Étendues des surfaces préservées, ? Nombre d'élèves et/ou de personnes sensibilisés, ? Nombre de visites organisées				
Principales sources d'incertitude et de risque	Le niveau de dégradation des habitats humides déterminera l'effort à entreprendre pour réhabiliter les habitats humides. L'échéancier de mise en œuvre de cette action sera dépendant de l'intérêt porté par la commune sur la préservation des zones humides.				
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 2.1.10 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation des marais de Gaubiving				
Pour en savoir plus	Rapport A55733/A - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Houiller. Résumé de l'État initial. Commune de Folkling, CG57				

Action n°2.1.20 : Préserver certaines zones humides en soutenant le débit de nappe et des cours d'eau

Marais de la Bisten

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	T3-M3 : Renaturation des cours d'eau		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels.		
Sous-enjeu	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques		
Secteur géographique	Creutzwald, Merten	Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Milieux naturels		
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Gestion
Constat du SAGE	Pour faire face à l'arrêt des exhaures, des restructurations de l'alimentation en eau ont été mises en place, notamment au niveau de la plate-forme de Carling vu les besoins industriels à satisfaire. Une telle politique a été engagée par la Société des Eaux de l'Est à travers la création de 20 forages. Dans ce cadre, différentes mesures compensatoires ont été réalisées.		
Description de l'action	Réinjecter une part des débits pompés dans le marais de la Bisten. Réaliser un suivi en continu des différents piézomètres situés au droit du marais. Participer à la gestion conservatoire des milieux humides.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Société des Eaux de l'Est	Partenaires / Acteurs	Autres industriels et exploitants des forages, Agence de l'Eau, Services de l'État.
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement ? Fonctionnement ? Autres 20	Hypothèses	Travaux pour réinjection d'une part des débits pompés dans le marais de la Bisten réalisés Suivi des piézomètres et participation à la gestion conservatoire des milieux humides
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : SEE	Taux de financement	Financement (en k€)
		100%	

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action			Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
	x	x	x	x	x
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Éviter tout assèchement du marais et à travers cette action, préserver et améliorer la qualité et la richesse des espèces floristiques et faunistiques.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour la collectivité : œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques et pour la biodiversité. Plus généralement, pour le cadre de vie des habitants en préservant la qualité paysagère des zones humides.				
Autres impacts	Positifs			Négatifs	
Social				Loisirs, cadre de vie et qualité paysagère.	
Economique					
Environnemental				Protège une zone humide remarquable et améliore la biodiversité. Contribue indirectement à l'amélioration de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau.	
Indicateur(s) associé(s)	Suivi de la zone humide.				
Principales sources d'incertitude et de risque	Effet de la remontée de la nappe sur la localisation de futures zones humides pouvant perturber partiellement ou totalement la flore de cette zone humide.				
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus	Arrêté d'autorisation 2005-DDAF/3-432.				

**Sous enjeu 2.2 : Favoriser la restauration
des cours d'eau et la concilier avec le
développement du territoire**

Action n°2.2.2 : Réaliser le programme d'entretien du Muehlegraben et de la Rosselle 1

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	T3 - M4 : Entretien régulier des cours d'eau Inscrite dans le PAT		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Favoriser la restauration des cours d'eau		
Secteur géographique	Longeville-Lès-Saint-Avoid, Saint-Avoid	Etat d'avancement	Pour partie, en cours
Usage concerné	Milieux naturels		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Gestion
Constat du SAGE	Aucun travaux de restauration n'ont été engagés sur cette section de la Rosselle 1. La Commune de Longeville-Lès-Saint-Avoid réalise actuellement les études nécessaires à l'engagement de travaux de restauration du Muhlegraben et de son affluent. Il est prévu d'engager ces travaux dès 2011 ou 2012. Un programme de suivi s'impose afin de pérenniser les aménagements.		
Description de l'action	Réalisation du plan de gestion de la végétation - Traitement de la végétation, - Gestion des embâcles, - Maintien et augmentation de la diversité de la végétation par des essences typiques de cours d'eau, - Restauration du rôle de structuration des berges et du rôle de filtre joués par la ripisylve, - Opérations ponctuelles de renaturation de la Rosselle. Se reporter aux études suivantes : - SIEAR 2006, Étude de faisabilité de la renaturation de la Rosselle - Étude SOGREAH - SIEAR 2010 Mission de maîtrise pour le programme de renaturation de la Rosselle - Étude SOGREAH		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 1 - CR455		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Communes de Longeville-Lès-Saint-Avoid, Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle	Partenaires / Acteurs	Agence de l'Eau, Conseil Général, Région Lorraine
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 0 Autres 25	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement Étude pour la définition des travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique
Financier(s)	Taux de financement		Financement (en k€)

potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :				
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action		Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012 x	2013
Contraintes de mise en œuvre	Aucune				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : + Assurer le suivi des travaux de restauration déjà effectués				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Assurer la pérennité des travaux réalisés.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			A terme, amélioration du cadre de vie		
Economique					
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque	Aucune				
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 2.2.3 : Étudier la restauration de la continuité écologique entre la Rosselle et le Muehlegraben				
Pour en savoir plus	SIEAR 2006, Étude de faisabilité de la renaturation de la Rosselle - Étude SOGREAH LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD 2010, Mission de maîtrise d'œuvre complète pour les travaux de Restauration du Muhlegraben - Étude SOGREAH				

Action n°2.2.5 : Élaborer le programme d'entretien de la Rosselle 2

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	T3 - M4 : Entretien régulier des cours d'eau		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Favoriser la restauration des cours d'eau		
Secteur géographique	Hombourg-Haut, Macheren, Saint-Avoid, Freyming-Merlebach	Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Milieux naturels		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Gestion
Constat du SAGE	Nécessité d'engager un suivi des travaux déjà effectués sur la Rosselle.		
Description de l'action	L'étude porte sur 11,6 km. Réalisation du plan de gestion de la végétation et des aménagements spécifiques réalisés dans le cadre des travaux de renaturation réalisés sur la Rosselle - Traitement de la végétation, - Gestion des embâcles, - Maintien et augmentation de la diversité de la végétation par des essences typiques de cours d'eau, - Restauration du rôle de structuration des berges et du rôle de filtre joués par la ripisylve, - Opérations ponctuelles de renaturation de la Rosselle. Se reporter aux études suivantes : - SIEAR 2006, Étude de faisabilité de la renaturation de la Rosselle - Étude SOGREAH - SIEAR 2010 Mission de maîtrise pour le programme de renaturation de la Rosselle - Étude SOGREAH		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 2 - CR456		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle	Partenaires / Acteurs	Agence de l'Eau, Conseil Général, Région Lorraine
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 0 Autres 15	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement Réalisation d'un plan de gestion de la végétation
Financeur(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	Taux de financement	Financement (en k€)

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action			Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
			x		
Contraintes de mise en œuvre	Aucune				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : + Apporter un suivi aux travaux réalisés.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Assurer la pérennité des travaux réalisés.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			A terme, amélioration du cadre de vie		
Economique					
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 2.1.22 : Réhabiliter la zone humide d'Oderfang				
Pour en savoir plus	SIEAR 2006, Étude de faisabilité de la renaturation de la Rosselle - Étude SOGREAH SIEAR 2010 Mission de maîtrise pour le programme de renaturation de la Rosselle - Étude SOGREAH				

Action n°2.2.6 a : Mise à ciel ouvert de la Rosselle à Saint-Avold sur la base des résultats de l'étude d'impacts - programme de base (tronçons 1 et 6)

Tronçons 1 et 6

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	T3 - M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Favoriser la restauration des cours d'eau		
Secteur géographique	Saint-Avold	Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Milieux naturels Collectivité		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Travaux
Constat du SAGE	La Rosselle est entièrement busée depuis 1964 sur toute sa traversée de Saint-Avold, l'indice milieu physique y est donc très mauvais. La couverture complète d'un cours d'eau est sans conteste une des interventions humaines la plus traumatisante pour le milieu naturel puisqu'elle se traduit par la disparition totale de ce dernier. Il s'agit alors à la fois d'une disparition complète des habitats, des faciès, de la ripisylve, des relations entre la nappe et les berges, etc., mais également d'une discontinuité écologique majeure sur le réseau fluvial.		
Description de l'action	Réalisation des travaux préconisés dans l'étude "Étude préalable pour la restauration de la Rosselle sur la commune de Saint-Avold" réalisée par le SIEAR en 2010 (étude SOGREAH). Cette étude montre que la réouverture est possible techniquement sur plusieurs secteurs urbains. L'étude a découpé la Rosselle en 6 tronçons dans la traversée de Saint-Avold. Il s'agit ici des tronçons 1 et 6 qui, selon l'étude de faisabilité, ne présentent pas de fortes difficultés. Ce sont les études d'avant-projet et de projet de la mission de maîtrise d'œuvre qui permettront d'affiner l'étude de faisabilité réalisée en 2010.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 1 - CR455		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle	Partenaires / Acteurs	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement Fonctionnement Autres	5 800 0 500	Hypothèses Réalisation des travaux Études topographiques et mission de maîtrise d'œuvre
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	Taux de financement	Financement (en k€)
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	Coût annualisé

	2009	2010	2011	2012	2013
Echéancier			Réalisation étude d'impacts - demande DIG	Travaux	
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : ++ Restauration de la continuité écologique de la Rosselle				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour la commune : - œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides, - rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			A terme, amélioration du cadre de vie		
Economique					
Environnemental			Assurer la continuité biologique au sein des cours d'eau est en enjeu majeur de la DCE.		
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque	Difficulté de mettre en œuvre les travaux du fait du contexte urbain Emprise foncière				
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus	SIEAR, 2010. ETUDE PREALABLE POUR LA RESTAURATION DE LA ROSSELLE SUR LA COMMUNE DE SAINT AVOLD - étude SOGREAH				

Action n°2.2.9 : Élaborer le programme d'entretien de la Rosselle 3

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	T3 - M4 : Entretien régulier des cours d'eau		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Favoriser la restauration des cours d'eau		
Secteur géographique	Bening-Lès-Saint-Avoid, Cocheren, Forbach, Morsbach, Petite-Rosselle, Rosbruck.	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Milieux naturels		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Gestion
Constat du SAGE	Nécessité d'engager un suivi des travaux déjà effectués et de réaliser le plan de gestion de la végétation de la Rosselle.		
Description de l'action	L'étude porte sur 11,5 km Réalisation du plan de gestion de la végétation et des aménagements spécifiques réalisés dans le cadre des travaux de renaturation : - Traitement de la végétation ; - Gestion des embâcles ; - Maintien et augmentation de la diversité de la végétation par des essences typiques de cours d'eau ; - Restauration du rôle de structuration des berges et du rôle de filtre joués par la ripisylve ; - Opérations ponctuelles de renaturation de la Rosselle. Se reporter aux études suivantes : - SIEAR 2006, Étude de faisabilité de la renaturation de la Rosselle - Étude SOGREAH - SIEAR 2010 Mission de maîtrise pour le programme de renaturation de la Rosselle - Étude SOGREAH		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 3 - CR457		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle	Partenaires / Acteurs	Agence de l'Eau, Conseil Général, Région Lorraine
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 0 Autres 15	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement Étude pour la définition d'un plan de gestion de la végétation
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat	Taux de financement	Financement (en k€)

	Autres :				
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action		Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011 x	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	Aucune				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : + Assurer le suivi des travaux de restauration déjà effectués				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Assurer la pérennité des travaux réalisés.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			A terme, amélioration du cadre de vie		
Economique					
Environnemental			Pérennisation des travaux réalisés.		
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus	SIEAR 2010 Mission de maîtrise pour le programme de renaturation de la Rosselle - Étude SOGREAH				

Action n°2.2.11 : Étudier la renaturation et le fonctionnement hydraulique du Morsbach

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	T3 - M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau T3 - M2 : Restauration des cours d'eau T3 - M3 : Renaturation des cours d'eau T3 - M4 : Entretien régulier des cours d'eau		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Favoriser la restauration des cours d'eau		
Secteur géographique	Folkling, Morsbach	Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Milieux naturels		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Connaissance
Constat du SAGE	Le Morsbach affluent rive droite de la Rosselle est classé "réservoir biologique potentiel". Les cours d'eau qui jouent le rôle de réservoir biologique au sens du 1° du I de l'article L. 214-17 sont ceux qui comprennent une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat des espèces de phytoplanctons, de macrophytes et de phytobenthos, de faune benthique invertébrée ou d'ichtyofaune, et permettent leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant. Il est également intégré comme continuum écologique dans le cadre de la trame bleue.		
Description de l'action	Appuyer la gestion des milieux aquatiques sur des connaissances solides : - Diagnostic de la qualité physique du lit mineur, des berges, du lit majeur ; - Détermination du lit majeur et délimitation des zones inondables, caractérisation de l'aléa inondation en milieu urbain ; - Diagnostic de la continuité longitudinale (pour la faune et le transport sédimentaire) ; - Délimitation du fuseau de mobilité et détermination des zones de mobilité. Définir des actions de gestion des cours d'eau et les hiérarchiser : - Volet restauration : proposition d'actions pour la restauration de la qualité physique (lit mineur, berge, lit majeur) ; - Gestion de la végétation des bords de cours d'eau ; - Trame bleue : position d'actions permettant de renforcer le continuum aquatique ; - Volet hydraulique : sécurisation des écoulements en milieu urbain, préservation des zones inondables ; - Volet continuité longitudinale : restauration de la continuité pour le transit de la faune, des sédiments.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 3 - CR457		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle Communes concernées	Partenaires / Acteurs	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de l'action		
Estimation du Coût	Investissement 0	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement

(en k€)	Fonctionnement	0			
	Autres	25			Étude pour la définition des actions de gestion des cours d'eau
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement		Financement (en k€)
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action		Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	Nécessité d'étendre les compétences du Syndicat (SIEAR) aux affluents et d'élargir son périmètre à la commune de Folkling				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : ++ Améliorer les fonctionnalités écologiques, physiques et hydrauliques				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Mettre en œuvre un programme d'action de restauration en cohérence avec l'ensemble du bassin versant.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			A terme, amélioration du cadre de vie		
Economique					
Environnemental			Restauration de cours d'eau		
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus					

Action n°2.2.12 : Réaliser une étude globale pour la renaturation et la lutte contre les inondations des cours d'eau du bassin versant de la Bisten

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	T3 - M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau T3 - M2 : Restauration des cours d'eau T3 - M3 : Renaturation des cours d'eau T3 - M4 : Entretien régulier des cours d'eau T3 - M5 : Gestion des plans d'eau		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Favoriser la restauration des cours d'eau		
Secteur géographique	Berviller-en-Moselle, Bisten-en-Lorraine, Bouchepon, Coume, Creutzwald, Dalem, Diesen, Falck, Guerting, Ham-Sous-Varsberg, Hargarten-aux-Mines, Merten, Obervisse, Porcellette, Remering-Les-Hargarten, Teterchen, Tromborn, Varsberg, Villing.	Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Collectivité, Milieux naturels		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Connaissance
Constat du SAGE	Absence d'informations sur la qualité hydro géomorphologique et hydraulique de la Bisten et de ses affluents.		
Description de l'action	L'étude porte sur l'ensemble du réseau hydrographique, soit environ 150 kilomètres de cours d'eau. Préalablement à l'élaboration du stade Projet et des dossiers réglementaires, deux volets seront étudiés : - Inondation : - fonctionnement global du bassin versant - relevés topographiques - diagnostic hydraulique - Renaturation : - morphologie des cours d'eaux et milieux connexes - ouvrages hydrauliques et continuité longitudinale - hydrobiologie L'étude devra répondre aux préconisations des services de l'ONEMA, du CG57 et de l'AERM.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Bisten - CR458 (Bisten et affluents)		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Communes sous une forme à déterminer	Partenaires / Acteurs	Agence de l'Eau Rhin Meuse, Conseil général, Région Lorraine
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de l'action des résultats de l'étude		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 0 Autres 90	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement Ingénierie
Financière(s)	Taux de financement		Financement (en k€)

potentiel(s) :	Agence de l'Eau	50%	25	
	Conseil Général de Moselle	10%	5	
	Conseil Régional de Lorraine	30%	15	
	Etat			
	Autres : Communes	10%	5	
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012
			x	2013
Contraintes de mise en œuvre	Créer une maîtrise d'ouvrage porteuse du projet.			
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : ++ Possibilité de mettre en œuvre une gestion globale et cohérente à l'échelle de l'ensemble d'un sous bassin versant. Meilleure connaissance de la masse d'eau Mise en place d'un programme de travaux			
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Mettre en œuvre un programme d'action de restauration en cohérence avec l'ensemble du bassin versant.			
Autres impacts	Positifs		Négatifs	
Social			A terme, amélioration du cadre de vie	
Economique				
Environnemental			Définition d'actions à l'échelle du bassin versant.	
Indicateur(s) associé(s)				
Principales sources d'incertitude et de risque				
Liens potentiels avec d'autres actions	Étude à réaliser en concertation avec le volet zone humide			
Pour en savoir plus				

ENJEU 3 - ASSURER UNE GESTION COHERENTE ENTRE EAUX SOUTERRAINES
ET EAUX DE SURFACE

**Sous enjeu 3.1 : Préparer la remontée de
eaux souterraines**

Action n°3.1.1 : Maintenir hors eau le bâti existant

Concession La Houve

Thématique du SDAGE	Eau et aménagement du territoire			
Inscription dans le pdm	Non			
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface			
Sous-enjeu	Préparer la remontée des eaux souterraines			
Secteur géographique	Varsberg		Etat d'avancement	Prévue
Usage concerné	Collectivité			
Nature de l'action	Plan d'action Après-mine	Type de mesure	Gestion de l'après-mine	
Constat du SAGE	La piézométrie prévisionnelle de la nappe laisse entrevoir à terme une nappe proche de la surface dans les principaux fonds de vallées (Bisten et Rosselle moyenne et aval). Dans certains secteurs sensibles, des pompages de rabattement de la nappe seront exécutés afin de maintenir cette nappe à une profondeur supérieure à 3 mètres par rapport au terrain naturel, sous le bâti existant.			
Description de l'action	Exécution d'un forage à Varsberg, puis exploitation de ce dernier, en cas d'atteinte de la cote d'alerte, à raison de 80 m3/h (avec possibilité de porter ce débit à 100 m3/h), avec rejet dans le cours d'eau le plus proche (avec ou sans valorisation).			
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028			
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	État		Partenaires / Acteurs	DREAL Après-mine.
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action			
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	133	Hypothèses	Sur la base d'un forage de rabattement de nappe (source : DREAL Après-Mine). Fonctionnement annuel. Maîtrise d'œuvre non budgétisée
	Fonctionnement	44		
	Autres	-		
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement	Financement (en k€)
			100%	261,25
Durée d'amortissement	20	Durée de vie de l'action		Coût annualisé
				51
Echéancier	2009	2010	2011	2012
		X	X	X
				2013
				X

Contraintes de mise en œuvre	Maîtrise foncière.	
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Maintien, sous le bâti existant, des niveaux piézométriques compatibles avec ce bâti, soit à une profondeur supérieure à 3 mètres par rapport au terrain naturel.	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'État : Protéger les biens et les personnes.	
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		Assure la protection des biens et des personnes
Economique		
Environnemental		Contribue au soutien des étiages des cours d'eau.
Indicateur(s) associé(s)	Niveaux d'eau de la nappe des Grès du Trias inférieur.	
Principales sources d'incertitude et de risque	La localisation des zones de remontées de nappe a été présentée par CDF dans son dossier de déclaration d'arrêt des travaux miniers. Tel que le précise l'arrêté préfectoral n°2005-AG/-212, les mesures compensatoires ne portent que sur les zones bâties existantes à la date de l'arrêté préfectoral. Dès lors que l'information a été portée à la connaissance des communes concernées, il convenait de ne plus ajouter d'enjeux (vulnérables) dans ces zones.	
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus	Arrêté préfectoral n°2005-AG/3-212 du 5 août 2005 (cf. article 5 concernant les zones bâties à la date de l'arrêté). http://dpsm.brgm.fr Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.	

Action n°3.1.2 : Maintenir hors eau le bâti existant

Concession Sarre et Moselle

Thématique du SDAGE	Eau et aménagement du territoire				
Inscription dans le pdm	Non				
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface				
Sous-enjeu	Préparer la remontée des eaux souterraines				
Secteur géographique	Freyming-Merlebach.			Etat d'avancement	Prévue
Usage concerné	Collectivité				
Nature de l'action	Plan d'action Après-mine	Type de mesure	Gestion de l'après-mine		
Constat du SAGE	La piézométrie prévisionnelle de la nappe laisse entrevoir à terme une nappe proche de la surface dans les principaux fonds de vallées (Bisten et Rosselle moyenne et aval). Dans certains secteurs sensibles, des pompages de rabattement de la nappe seront exécutés afin de maintenir cette nappe à une profondeur supérieure à 3 mètres par rapport au terrain naturel, sous le bâti existant.				
Description de l'action	Exécution de neuf forages (F1 à F9) à l'atteinte des cotes d'alerte, puis exploitation de ces derniers à raison de 80 m3/h (avec possibilité de porter ce débit à 100 m3/h), avec rejet dans le cours d'eau le plus proche (avec ou sans valorisation).				
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	État		Partenaires / Acteurs	DREAL Après-mine.	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	2351,25	Hypothèses	Sur la base de 9 forages de rabattement de nappe (source : DREAL Après-Mine). Fonctionnement annuel. Maîtrise d'œuvre non budgétisée	
	Fonctionnement	472,5			
	Autres	-			
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement		Financement (en k€)
			100%		2351,25
Durée d'amortissement	20	Durée de vie de l'action	Coût annualisé		590
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013 x

Contraintes de mise en œuvre	Maîtrise foncière.	
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Maintien, sous le bâti existant, des niveaux piézométriques compatibles avec ce bâti, soit à une profondeur supérieure à 3 mètres par rapport au terrain naturel.	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'État : Protéger les biens et les personnes.	
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		Assure la protection des biens et des personnes
Economique		
Environnemental		Contribue au soutien des étiages des cours d'eau.
Indicateur(s) associé(s)	Niveaux d'eau de la nappe des Grès du Trias inférieur.	
Principales sources d'incertitude et de risque	La localisation des zones de remontées de nappe a été présentée par CDF dans son dossier de déclaration d'arrêt des travaux miniers. Tel que le précisent les arrêtés préfectoraux n°2006-DEDD/4-3 et n°2006-DEDD/4-6, les mesures compensatoires ne portent que sur les zones bâties existantes à la date des arrêtés préfectoraux. Dès lors que l'information a été portée à la connaissance des communes concernées, il convenait de ne plus ajouter d'enjeux (vulnérables) dans ces zones.	
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus	Arrêtés préfectoraux n°2006-DEDD/4-6 du 20 octobre 2006 (3ème alinéa de l'article 4.1) et n°2006-DEDD/4-3 du 6 juin 2006 (2ème alinéa de l'article 5). http://dpsm.brgm.fr Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.	

Action n°3.1.3 : Maintenir hors eau le bâti existant

Concession Wendel / Sarre et Moselle (Weihergraben)

Thématique du SDAGE	Eau et aménagement du territoire		
Inscription dans le pdm	Non		
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface		
Sous-enjeu	Préparer la remontée des eaux souterraines		
Secteur géographique	Rosbruck et Nassweiler (Allemagne).	Etat d'avancement	Prévue
Usage concerné	Collectivité, Transfrontalier		
Nature de l'action	Plan d'action Après-mine	Type de mesure	Gestion de l'après-mine
Constat du SAGE	La piézométrie prévisionnelle de la nappe laisse entrevoir à terme une nappe proche de la surface dans les principaux fonds de vallées (Bisten et Rosselle moyenne et aval). Dans certains secteurs sensibles, des pompages de rabattement de la nappe seront exécutés afin de maintenir cette nappe à une profondeur supérieure à 3 mètres par rapport au terrain naturel, sous le bâti existant.		
Description de l'action	Exécution de deux forages en territoire français à l'atteinte de la cote d'alerte, puis exploitation de ces derniers à un débit de l'ordre de 100 à 200 m ³ /h chacun, avec rejet dans le cours d'eau le plus proche (avec ou sans valorisation), sous responsabilité du reprenneur des obligations de CdF (État français). Par ailleurs, exécution de deux autres forages de même type en territoire allemand (Nassweiler), dans le respect des dispositions prévues par le Traité franco-allemand du 27 octobre 1956 portant sur le règlement de la question sarroise.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	État	Partenaires / Acteurs	DREAL Après-mine.
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 1045 Fonctionnement 210 Autres -	Hypothèses	Sur la base de 4 forages de rabattement de nappe (source : DREAL Après-Mine). Fonctionnement annuel. Maîtrise d'œuvre non budgétisée
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	Taux de financement 100%	Financement (en k€) 1045
Durée d'amortissement	20	Durée de vie de	Coût annualisé 262,25

	l'action				
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	Maîtrise foncière.				x
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Maintien, sous le bâti existant, des niveaux piézométriques compatibles avec ce bâti, soit à une profondeur supérieure à 3 mètres par rapport au terrain naturel.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'État : Protéger les biens et les personnes.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Assure la protection des biens et des personnes		
Economique					
Environnemental			Contribue au soutien des étiages des cours d'eau.		
Indicateur(s) associé(s)	Niveaux d'eau de la nappe des Grès du Trias inférieur.				
Principales sources d'incertitude et de risque	La localisation des zones de remontées de nappe a été présentée par CDF dans son dossier de déclaration d'arrêt des travaux miniers. Tel que le précisent les arrêtés préfectoraux n°2006-DEDD/4-3 et n°2006-DEDD/4-6, les mesures compensatoires ne portent que sur les zones bâties existantes à la date des arrêtés préfectoraux. Dès lors que l'information a été portée à la connaissance des communes concernées, il convenait de ne plus ajouter d'enjeux (vulnérables) dans ces zones.				
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus	Arrêtés préfectoraux n°2006-DEDD/4-6 du 20 octobre 2006 (3ième alinéa de l'article 4.1) et n°2006-DEDD/4-3 du 6 juin 2006 (2ième alinéa de l'article 5). http://dpsm.brgm.fr Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.				

Action n°3.1.4 : Maintenir hors eau le bâti existant

Concession Wendel (Muhlbach)

Thématique du SDAGE	Eau et aménagement du territoire			
Inscription dans le pdm	Non			
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface			
Sous-enjeu	Préparer la remontée des eaux souterraines			
Secteur géographique	Forbach		Etat d'avancement	Prévue
Usage concerné	Collectivité			
Nature de l'action	Plan d'action Après-mine	Type de mesure	Gestion de l'après-mine	
Constat du SAGE	La piézométrie prévisionnelle de la nappe laisse entrevoir à terme une nappe proche de la surface dans les principaux fonds de vallées (Bisten et Rosselle moyenne et aval). Dans certains secteurs sensibles, des pompages de rabattement de la nappe seront exécutés afin de maintenir cette nappe à une profondeur supérieure à 3 mètres par rapport au terrain naturel, sous le bâti existant.			
Description de l'action	Exécution de deux forages (FB1 et FB2) à l'atteinte de la cote d'alerte, puis exploitation de ces derniers à raison de 80 m3/h (avec possibilité de porter ce débit à 100 m3/h), avec rejet dans le cours d'eau le plus proche (avec ou sans valorisation).			
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028			
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	État		Partenaires / Acteurs	DREAL Après-mine.
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action			
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	522,5	Hypothèses	Sur la base de 2 forages de rabattement de nappe (source : DREAL Après-Mine). Fonctionnement annuel. Maîtrise d'œuvre non budgétisée
	Fonctionnement	105		
	Autres	-		
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement	Financement (en k€)
			100%	522,5
Durée d'amortissement	20	Durée de vie de l'action		Coût annualisé
				131
Echéancier	2009	2010	2011	2012
				2013
				x

Contraintes de mise en œuvre	Maîtrise foncière.	
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Maintien, sous le bâti existant, des niveaux piézométriques compatibles avec ce bâti, soit à une profondeur supérieure à 3 mètres par rapport au terrain naturel.	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'État : Protéger les biens et les personnes.	
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		Assure la protection des biens et des personnes
Economique		
Environnemental		Contribue au soutien des étiages des cours d'eau.
Indicateur(s) associé(s)	Niveaux d'eau de la nappe des Grès du Trias inférieur.	
Principales sources d'incertitude et de risque	La localisation des zones de remontées de nappe a été présentée par CDF dans son dossier de déclaration d'arrêt des travaux miniers. Tel que le précisent les arrêtés préfectoraux n°2006-DEDD/4-3 et n°2006-DEDD/4-6, les mesures compensatoires ne portent que sur les zones bâties existantes à la date des arrêtés préfectoraux. Dès lors que l'information a été portée à la connaissance des communes concernées, il convenait de ne plus ajouter d'enjeux (vulnérables) dans ces zones.	
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus	Arrêtés préfectoraux n°2006-DEDD/4-6 du 20 octobre 2006 (3ième alinéa de l'article 4.1) et n°2006-DEDD/4-3 du 6 juin 2006 (2ième alinéa de l'article 5). http://dpsm.brgm.fr Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.	

Action n°3.1.5 : Éviter toute remontée d'eaux minéralisées issues de la mine au niveau du Puits 1

Concession La Houve

Thématique du SDAGE	Eau et aménagement du territoire		
Inscription dans le pdm	Non		
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface		
Sous-enjeu	Préparer la remontée des eaux souterraines		
Secteur géographique	Creutzwald.	Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Collectivité		
Nature de l'action	Plan d'action Après-mine	Type de mesure	Gestion de l'après-mine
Constat du SAGE	L'expérience montre que l'ennoyage de mines de charbon provoque, par lessivage du soufre, des charbons et des niveaux à pyrite, une augmentation des teneurs en sulfates. Au niveau des zones où des échanges mines / nappe des Grès sont identifiés, on risquait d'assister sans mesures compensatoires à une lente diffusion des eaux de mine minéralisées à la base de la nappe des Grès. L'action programmée vise à réduire au maximum cette diffusion.		
Description de l'action	Pomper dans le réservoir minier (puits 1) et traiter les eaux par lagunage avant rejet au Leibsbach, à la confluence avec la Bisten, avec suivi en continu des niveaux et des débits pompés. Débit potentiel de 144 m3/h, considéré comme un maximum. Prélèvements semestriels au niveau du piézomètre profond IPA1 situé à Creutzwald.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	État	Partenaires / Acteurs	DREAL Après-mine.
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement Fonctionnement Autres	0 46 -	Hypothèses Réalisé en 2009 Fonctionnement annuel. Financement : Services de l'État
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	Taux de financement 100%	Financement (en k€) Réalisé
Durée d'amortissement	20	Durée de vie de l'action	Coût annualisé 46

Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
	x	x	x	x	x
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Maintien de la qualité des eaux de la nappe des Grès du Trias inférieur.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'État : S'assurer de l'absence d'impact de l'envoyage des travaux miniers sur la qualité des eaux de la nappe des Grès du Trias inférieur.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social					
Economique					
Environnemental			Contribue à limiter le nombre de forages de rabattement de nappe sous le bâti.		
Indicateur(s) associé(s)	Niveaux et qualité des eaux de la nappe des Grès.				
Principales sources d'incertitude et de risque	Ajustement du débit pompé pour respecter les objectifs de préservation de la qualité de la nappe des Grès. Débit actuel de l'ordre de 40 à 50 m3/h.				
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus	Bassin Houiller de Lorraine Secteur Ouest Surveillance eau. Rapport BRGM/RP 57065-FR. http://dpsm.brgm.fr Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.				

Action n°3.1.6 : Éviter toute remontée d'eaux minéralisées issues de la mine au niveau du puits Vouters

Concession Sarre et Moselle

Thématique du SDAGE	Eau et aménagement du territoire				
Inscription dans le pdm	Non				
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface				
Sous-enjeu	Préparer la remontée des eaux souterraines				
Secteur géographique	Freyming-Merlebach.		Etat d'avancement	Prévue	
Usage concerné	Collectivité, Transfrontalier				
Nature de l'action	Plan d'action Après-mine	Type de mesure	Gestion de l'après-mine		
Constat du SAGE	L'expérience montre que l'ennoyage de mines de charbon provoque, par lessivage du soufre des charbons et des niveaux à pyrite, une augmentation des teneurs en sulfates. Au niveau des zones où des échanges mines / nappe des Grès sont identifiés, on risquait d'assister sans mesures compensatoires à une lente diffusion des eaux de mine minéralisées à la base de la nappe des Grès. L'action programmée vise à réduire au maximum cette diffusion.				
Description de l'action	Pomper dans le réservoir minier (puits Vouters) et traiter les eaux par lagunage avant rejet au Merle.				
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	État		Partenaires / Acteurs	DREAL Après-mine.	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement Fonctionnement Autres	2640 90 -	Hypothèses	Estimation 2010 Fonctionnement annuel. Financement : Services de l'État	
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement 100%	Financement (en k€) 2640	
Durée d'amortissement	20	Durée de vie de l'action	Coût annualisé 222		
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
			x	x	x
Contraintes de mise en œuvre					

Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Maintien de la qualité des eaux de la nappe des Grès du Trias inférieur.	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'État : S'assurer de l'absence d'impact de l'envoyage des travaux miniers sur la qualité des eaux de la nappe des Grès du Trias inférieur.	
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		
Economique		
Environnemental	Eau rejetée au milieu naturel chargée en chlorures et en sulfates, la source chlorures étant décrite comme "inépuisable".	Contribue à limiter le nombre de forages de rabattement de nappe sous le bâti.
Indicateur(s) associé(s)	Niveaux et qualité des eaux de la nappe des Grès.	
Principales sources d'incertitude et de risque	Assuré par le Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.	
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus	Bassin Houiller de Lorraine Secteur Centre Surveillance eau. Rapport BRGM/RP 57066-FR. http://dpsm.brgm.fr Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.	

Action n°3.1.7 : Éviter toute remontée d'eaux minéralisées issues de la mine au niveau du puits Simon 5

Concession Wendel

Thématique du SDAGE	Eau et aménagement du territoire				
Inscription dans le pdm	Non				
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface				
Sous-enjeu	Préparer la remontée des eaux souterraines				
Secteur géographique	Forbach.		Etat d'avancement	En cours	
Usage concerné	Collectivité, Transfrontalier				
Nature de l'action	Plan d'action Après-mine	Type de mesure	Gestion de l'après-mine		
Constat du SAGE	L'expérience montre que l'ennoyage de mines de charbon provoque, par lessivage du soufre des charbons et des niveaux à pyrite, une augmentation des teneurs en sulfates. Au niveau des zones où des échanges mines / nappe des Grès sont identifiés, on risquait d'assister sans mesures compensatoires à une lente diffusion des eaux de mine minéralisées à la base de la nappe des Grès. L'action programmée vise à réduire au maximum cette diffusion.				
Description de l'action	Pomper dans le réservoir minier (puits Simon 5) et traiter les eaux par lagunage avant rejet dans un petit affluent de la Rosselle.				
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	État		Partenaires / Acteurs	DREAL Après-mine.	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	2380	Hypothèses	Estimation 2010	
	Fonctionnement	120		Fonctionnement annuel.	
	Autres	-		Financement : Services de l'État	
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement	Financement (en k€)	
			100%	2380	
Durée d'amortissement	20	Durée de vie de l'action		Coût annualisé	
				239	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
			x	x	x
Contraintes de mise en œuvre					

Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Maintien de la qualité des eaux de la nappe des Grès du Trias inférieur.	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'État : S'assurer de l'absence d'impact de l'ennoyage des travaux miniers sur la qualité des eaux de la nappe des Grès du Trias inférieur.	
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		
Economique		
Environnemental	Eau rejetée au milieu naturel chargée en chlorures et en sulfates, la source chlorures étant décrite comme "inépuisable".	Contribue à limiter le nombre de forages de rabattement de nappe sous le bâti.
Indicateur(s) associé(s)	Niveaux et qualité des eaux de la nappe des Grès.	
Principales sources d'incertitude et de risque	Assuré par le Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.	
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus	Bassin Houiller de Lorraine Secteur Est Surveillance eau. Rapport BRGM/RP 57067-FR. http://dpsm.brgm.fr Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.	

Action n°3.1.9 : Réaliser une campagne piézométrique au droit de la nappe des Grès

Thématique du SDAGE	Eau et Gouvernance				
Inscription dans le pdm	T6 - M3 : Gestion concertée de l'eau				
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface				
Sous-enjeu	Préparer la remontée des eaux souterraines				
Secteur géographique	Toutes les communes			Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Transfrontalier				
Nature de l'action	Contractuel		Type de mesure	Connaissance	
Constat du SAGE	La dernière campagne piézométrique est maintenant ancienne, d'importantes modifications étant survenues dans les écoulements souterrains.				
Description de l'action	Lever une nouvelle campagne piézométrique.				
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	BRGM		Partenaires / Acteurs	Services de l'État, Agence de l'Eau	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	0	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissements	
	Fonctionnement	0		Réaliser une nouvelle campagne	
	Autres	125			
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : BRGM		Taux de financement		Financement (en k€)
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	0,5	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre					

Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Carte piézométrique.	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour le Maître d'ouvrage : Connaissance permettant de répondre aux questions posées par la DCE.	
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		
Economique		
Environnemental		
Indicateur(s) associé(s)	Carte piézométrique	
Principales sources d'incertitude et de risque		
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus		

Action n°3.1.10 : Soutenir les étiages du Leibsbach

Thématique du SDAGE	Eau et aménagement du territoire				
Inscription dans le pdm	Non				
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface				
Sous-enjeu	Préparer la remontée des eaux souterraines				
Secteur géographique	Leibsbach		Etat d'avancement	En cours	
Usage concerné	Transfrontalier				
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Gestion de l'après-mine		
Constat du SAGE	Le Leibsbach, affluent de la Bisten en aval de Creutzwald, restera perché au dessus de la nappe. Suite à l'arrêt des rejets des exhaures minières, il se retrouvera sans écoulement. Pour maintenir un écoulement dans ce thalweg, un pompage à 30 m3/h, avec rejet dans ce cours d'eau, est réalisé à l'aide du forage F28.				
Description de l'action	Pomper un forage (F28) à hauteur de 30 m3/h et rejeter l'eau pompée au Leibsbach.				
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Bisten - CR458				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	État		Partenaires / Acteurs	DREAL Après-mine.	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	-	Hypothèses	Investissement réalisé	
	Fonctionnement	0		Fonctionnement annuel	
	Autres	-		Financement : Services de l'État	
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement	Financement (en k€)	
			100%		
Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
	x	x	x	x	x
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Soutien des étiages du Leisbach.				

78

Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires			
Autres impacts		Positifs	Négatifs
Social			
Economique			
Environnemental			Soutien des débits du Leibsbach.
Indicateur(s) associé(s)	Suivi du débit.		
Principales sources d'incertitude et de risque			
Liens potentiels avec d'autres actions			
Pour en savoir plus			

Action n°3.1.11 : Soutenir les étiages de la Bisten

Thématique du SDAGE	Eau et aménagement du territoire				
Inscription dans le pdm	Non				
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface				
Sous-enjeu	Préparer la remontée des eaux souterraines				
Secteur géographique	Amont Creutzwald		Etat d'avancement	En cours	
Usage concerné	Transfrontalier				
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Gestion de l'après-mine		
Constat du SAGE	Les forages de dépollution de la bulle salée du Diesen (P1, P2, P3 et P4bis) contribuent au soutien des étiages du Lac de Creutzwald, sur la Bisten. Suite à l'arrêt des rejets des exhaures, la remontée de la nappe entrainera le drainage de la nappe par la Bisten.				
Description de l'action	Pomper les forages de dépollution de la bulle salée du Diesen (P1, P2, P3 et P4bis) et rejeter l'eau pompée dans la Bisten.				
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Bisten - CR458				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	État		Partenaires / Acteurs	DREAL Après-mine.	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	-	Hypothèses	Investissement réalisé	
	Fonctionnement	0		Fonctionnement annuel	
	Autres	-		Financement : Services de l'État	
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement	Financement (en k€)	
	100%				
Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
	x	x	x	x	x
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Soutien des étiages de la Bisten.				

80

Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires			
Autres impacts		Positifs	Négatifs
Social			
Economique			
Environnemental			Soutien des débits de la Bisten.
Indicateur(s) associé(s)	Suivi du débit.		
Principales sources d'incertitude et de risque			
Liens potentiels avec d'autres actions			
Pour en savoir plus			

**Sous enjeu 3.3 : Optimiser les dispositifs
existants pour lutter contre les pollutions
identifiées**

Action n°3.3.1 : Limiter l'extension de la pollution constatée dans les eaux souterraines de la nappe des GTI

Plateforme de Carling.

Thématique du SDAGE	Eau et pollution		
Inscription dans le pdm	T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés		
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface		
Sous-enjeu	Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées		
Secteur géographique	St Avold et Carling	Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Industrie et Artisanat		
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Connaissance
Constat du SAGE	Du fait d'un siècle d'activités industrielles liées à la carbochimie, diverses pollutions, essentiellement organiques (benzène et composés associés, ammonium) affectent la nappe des Grès présente au droit de la plateforme de Carling. D'importants prélèvements par forages sont effectués au droit et sur le pourtour de cette plateforme pour répondre aux besoins des activités industrielles. Outre l'utilisation de l'eau pompée à des fins industrielles, le rôle de ces forages est fondamental au niveau de l'existence d'un "piège hydraulique" sous ce site industriel permettant d'éviter toute propagation de la pollution au-delà de ses limites actuelles. A l'avenir, si ces forages n'étaient plus nécessaires pour les besoins en eau industriels, la fonction de ce piège hydraulique cesserait. Dans l'état actuel de nos connaissances, celui-ci doit impérativement être conservé (avec traitement des eaux pompées), compte tenu des pollutions majeures ici reconnues.		
Description de l'action	Produire l'étude visant à optimiser le schéma de pompage (répartition des volumes pompés sur chaque forage) pour garantir le rabattement des eaux souterraines sous la plateforme de Carling. Cette étude définira également les modalités de maintien du piège hydraulique, dans différents scénarii d'activité sur la plate-forme (cf. arrêtés préfectoraux prescrivant aux industriels concernés de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter la propagation de la pollution observée au droit et à proximité de leurs sites).		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Industriel(s)	Partenaires / Acteurs	Autres industriels et exploitants des forages, Agence de l'Eau, Services de l'État.
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement ? Fonctionnement ? Autres 450	Hypothèses	Coûts annexes Fonctionnement annuel pompage Etude (dont modélisations) du maintien du piège hydraulique et réalisation de piézomètres de contrôle
Financé(e)		Taux de financement	Financement (en k€)

potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :					100%
Durée d'amortissement	20	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Echéancier	2009 x	2010 x	2011 x	2012 x	2013 x	
Contraintes de mise en œuvre	Responsabilité en terme de passif industriel d'une plateforme exploitée de longue date. Plateforme occupée actuellement par plusieurs industriels. Maître d'ouvrage à trouver.					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Confinement de la pollution au droit du site pour éviter la dispersion d'un panache de pollution. Une des solutions possibles (et actuellement la plus réaliste) étant le maitien du cône piézométrique cohérent avec l'activité industrielle du site.					
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Volonté des différents acteurs de reconquérir un espace dégradé dans un esprit de transparence afin de modérer des inquiétudes légitimes.					
Autres impacts	Positifs			Négatifs		
Social						
Economique				Sécurité de l'alimentation en eau industrielle.		
Environnemental				Sécurité de l'alimentation en eau industrielle.		
Indicateur(s) associé(s)	Surveillance de la nappe permettant de justifier de la non-propagation de la pollution, dans le cadre des arrêtés préfectoraux.					
Principales sources d'incertitude et de risque	Statut du piège hydraulique (nécessité d'envisager différents scénarios, adaptation de l'arrêté préfectoral).					
Liens potentiels avec d'autres actions	Contradiction avec l'optimisation des consommations d'eau industrielle du site, si elle consiste à sa réduction (3.4.3)					
Pour en savoir plus	Campagnes de dépistage des substances dangereuses sur les puits et piézomètres existants périphériques à la plateforme. Voir également l'arrêté préfectoral 2011-DLP/BUPE-221 « Limitation de l'extension de la pollution constatée dans les eaux souterraines de la nappe des GTI ».					

Action n°3.3.2 : Maintenir le piège hydraulique existant

Bulle salée de Diesen

Thématique du SDAGE	Eau et pollution				
Inscription dans le pdm	T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés				
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface				
Sous-enjeu	Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées				
Secteur géographique	Creutzwald			Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Industrie et Artisanat				
Nature de l'action	Règlementaire		Type de mesure	Travaux	
Constat du SAGE	D'anciens bassins de décantation non étanches des schlamms de la Centrale Emile Huchet recevaient de l'eau minéralisée (1,8 g Cl/l). Cette eau minéralisée s'infiltre dans la nappe des Grès depuis 1951, avec une extension vers le Nord-Est touchant quelques forages SEE. Ce constat a entraîné l'arrêt de l'utilisation des bassins et la mise en œuvre de quatre puits de dépollution (depuis 1993) avec rejet dans la Bisten, puis le Merle (station finale), puis de nouveau dans la Bisten, pour soutenir l'étiage et le lac de CREUTZWALD, après arrêt des exhaures.				
Description de l'action	Poursuivre le pompage jusqu'à obtention de la référence de qualité eau potable.				
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	État		Partenaires / Acteurs	DREAL, Après-mine.	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	0	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement	
	Fonctionnement	0		Suivi assuré par DPSM.	
	Autres	0			
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement		Financement (en k€)
			100%		
Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
	x	x	x	x	x
Contraintes de mise en œuvre					

Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Obtention de la référence de qualité eau potable (250 mg Cl/l).	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour le maître d'ouvrage : répondre aux objectifs réglementaires de la DCE.	
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		
Economique		
Environnemental		Soutien des débits d'étiage du lac de Creutzwald et de la Bisten.
Indicateur(s) associé(s)	Suivi des teneurs en chlorures sur les puits.	
Principales sources d'incertitude et de risque		
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus	http://dpsm.brgm.fr Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.	

Action n°3.3.3 : Assurer le confinement de la pollution

Ancienne cokerie de Marienau (usine).

Thématique du SDAGE	Eau et pollution			
Inscription dans le pdm	T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés			
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface			
Sous-enjeu	Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées			
Secteur géographique	Forbach		Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Industrie et Artisanat			
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Travaux	
Constat du SAGE	Les travaux de confinement sont réalisés au niveau de l'usine, les sols les plus pollués étant décapés et stockés dans l'ancien gazomètre.			
Description de l'action	Après la mise en place d'une couverture générale du site par géomembrane et dalle béton (parking pour véhicules), assurer le suivi du piézomètre aval réalisé.			
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028			
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	État		Partenaires / Acteurs	DREAL, Après-mine.
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action			
Estimation du Coût (en k€)	Investissement Fonctionnement Autres	0 0 0	Hypothèses	Suivi assuré par DPSM. Réalisé
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État Autres :		Taux de financement 100%	Financement (en k€)
Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé	
Echéancier	2009 x	2010 x	2011 x	2012 x 2013 x
Contraintes de mise en œuvre				

Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Remise en état de l'ancien site industriel.	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'industriel : Répondre aux exigences du Code de l'Environnement.	
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		Création d'un grand parking.
Economique		
Environnemental		
Indicateur(s) associé(s)	Suivi de la remontée de la nappe des Grès et de la qualité de celle-ci et des cours d'eau.	
Principales sources d'incertitude et de risque		
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus	http://dpsm.brgm.fr Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.	

Action n°3.3.4 : Élaborer le plan de gestion définitif avant d'engager le traitement des sols

Ancienne usine HGD de Marienau.

Thématique du SDAGE	Eau et pollution			
Inscription dans le pdm	T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés			
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface			
Sous-enjeu	Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées			
Secteur géographique	Forbach.		Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Industrie et Artisanat			
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Travaux	
Constat du SAGE	Différents polluants contaminent les sols de la nappe alluviale du Morsbach avec infiltration en profondeur vers la nappe des Grès du Trias inférieur rabattue localement par les anciennes exhaures. Démantèlement des installations faite.			
Description de l'action	Traiter les sols suite à l'élaboration en cours du plan de gestion définitif pour engager cette action.			
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028			
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	TOTAL (RETIA)	Partenaires / Acteurs	Industriel, DREAL.	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action			
Estimation du Coût (en k€)	Investissement ? Fonctionnement 0 Autres 0	Hypothèses	Traitement des sols	
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	Taux de financement	Financement (en k€)	
		100%		
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	Coût annualisé	
Echéancier	2009 x	2010 x	2011 x	2012 2013
Contraintes de mise				

en œuvre	
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Obtention d'une meilleure qualité des eaux de la nappe alluviale drainée par ce cours d'eau.
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'industriel : Améliorer son image. Maintenir une dynamique, initier une action de reconquête de la qualité des eaux.
Autres impacts	
Social	
Economique	
Environnemental	
Indicateur(s) associé(s)	Suivi qualité, nappes et cours d'eau.
Principales sources d'incertitude et de risque	Suivi de la remontée de la nappe.
Liens potentiels avec d'autres actions	
Pour en savoir plus	

Action n°3.3.5 : Maintenir le piège hydraulique existant

Schistier Sainte Fontaine.

Thématique du SDAGE	Eau et santé				
Inscription dans le pdm	T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés				
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface				
Sous-enjeu	Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées				
Secteur géographique	Merlebach			Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Industrie et Artisanat				
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Travaux		
Constat du SAGE	La nappe des Grès est polluée par le schistier Sainte Fontaine (sulfates) et les bassins de décantation (chlorures). Le forage d'eau industrielle (F3W SEE) et le forage d'eau potable du Winborn (F19bis) s'en trouvent impactés.				
Description de l'action	Surveiller les eaux souterraines (fréquence semestrielle sur 4 piézomètres) et les eaux du Merle (fréquence annuelle en deux points). Maintenir le pompage sur le forage F3W de la SEE (35 m3/h, soit 840 m3/j). Assurer le pompage initié sur le F19ter (70 m3/h, soit 1680 m3/jour, avec rejet dans le Merle), créé entre le schistier et le forage F19bis, pour empêcher l'eau minéralisée d'atteindre le forage AEP.				
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Industriel	Partenaires / Acteurs	Industriel, DREAL, Après-mine.		
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement Fonctionnement Autres	0 ? ?	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement	
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	Taux de financement 100%		Financement (en k€)	
Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Echéancier	2009 X	2010 X	2011 X	2012 X	2013 X

Contraintes de mise en œuvre	Autorisation d'exploiter le schistier accordée à la société Surschiste par arrêté préfectoral du 19/12/2007.	
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Bassin Houiller.	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'État : Améliorer la qualité des eaux du forage exploité.	
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		
Economique		
Environnemental		Soutien des débits du Merle.
Indicateur(s) associé(s)	Suivi des teneurs en sulfates et en chlorures.	
Principales sources d'incertitude et de risque	Fortes teneurs en fer dans l'eau pompée et rejetée. Drainage ou non de la nappe par le Merle, dans le futur.	
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus		

Action n°3.3.6 : Protéger les forages destinés à l'alimentation en eau potable de Saint-Avold

Saint-Avold.

Thématique du SDAGE	Eau et santé		
Inscription dans le pdm	Mesures prises à l'échelon national		
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface		
Sous-enjeu	Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées		
Secteur géographique	Saint-Avold.	Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Collectivité		
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Travaux
Constat du SAGE	Ancien forage destiné à l'alimentation en eau potable de Saint-Avold touché par une pollution au Tétrachloroéthylène. Forage maintenu en pompage pour piéger la pollution, rejet dans la station d'épuration, puis dans la Rosselle. Piézomètres périphériques installés : teneur maximale de 2,6 mg/l côté Ouest du Puits.		
Description de l'action	Investigations complémentaires réalisées en 2009 pour localiser la source de pollution. Lancer une opération de dépollution au droit des plus fortes teneurs dès que le financement sera disponible.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	A rechercher	Partenaires / Acteurs	Ademe, DREAL, Après-mine.
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement ? Fonctionnement ? Autres 0	Hypothèses	Dépollution Fonctionnement des forages : DPSM, budget après-mines.
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : Ademe	Taux de financement	Financement (en k€)
Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action	Coût annualisé	

Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
	x	x	x		
Contraintes de mise en œuvre	Tissu urbain.				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Bassin Houiller.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour la Collectivité : répondre aux exigences réglementaires du Code de la santé publique et de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Pour le maître d'ouvrage : répondre immédiatement aux objectifs réglementaires de la DCE sur la ressource en eau et garantir la pérennité de la ressource en eau brute destinée à la production d'eau potable.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social					
Economique					
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)	Suivi des teneurs en solvants sur le réseau piézométrique.				
Principales sources d'incertitude et de risque	Délimitation de l'extension de la pollution. Choix de la technique de dépollution et durée.				
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus					

Action n°3.3.7 : Maintenir la qualité des eaux souterraines

Ancienne blanchisserie RLD.

Thématique du SDAGE	Eau et santé		
Inscription dans le pdm	T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés		
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface		
Sous-enjeu	Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées		
Secteur géographique	Longeville-les-Saint-Avoid.	Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Collectivité		
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Gestion
Constat du SAGE	Une pollution de la nappe par des solvants (trichloréthylène) est constatée suite à l'installation de piézomètres. L'origine probable concernerait l'usine et la lagune aval de l'ancienne blanchisserie RLD dont l'activité est arrêtée. Constat de sortie de la pollution hors du site.		
Description de l'action	Définir le pompage / traitement pour maintenir la pollution sous le site et à terme, dépolluer la nappe : - Réaliser un étude pour permettre la définition du pompage et le traitement. - Mettre en œuvre les mesures en fonction des résultats de l'étude. - Dépolluer la nappe.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	A rechercher	Partenaires / Acteurs	DREAL.
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 50 Fonctionnement ? Autres 0	Hypothèses	Mise en œuvre des mesures et dépollution de la nappe Réalisation d'une étude pour définir le pompage et traitement
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	Taux de financement 35% ?	Financement (en k€)
Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action	Coût annualisé	

Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
	x	x	x		
Contraintes de mise en œuvre	Occupation du site (?).				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Bassin Houiller.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Protection des captages (périmètre de protection éloigné du SIE de Winborn).				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social					
Economique					
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)	Suivi des teneurs en solvants sur le réseau piézométrique.				
Principales sources d'incertitude et de risque	Activité arrêtée.				
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus					

Action n°3.3.8 : Maintenir le piège hydraulique existant

Plateforme de Carling. - ateliers Benzols

Thématique du SDAGE	Eau et pollution		
Inscription dans le pdm	T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés		
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface		
Sous-enjeu	Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées		
Secteur géographique	St Avold et Carling	Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Industrie et Artisanat		
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Travaux
Constat du SAGE	Du fait d'un siècle d'activités industrielles liées à la carbochimie, diverses pollutions, essentiellement organiques (benzène et composés associés, ammonium) affectent la nappe des Grès présente au droit de la plateforme de Carling. D'importants prélèvements par forages sont effectués au droit et sur le pourtour de cette plateforme pour répondre aux besoins des activités industrielles. Outre l'utilisation de l'eau pompée à des fins industrielles, le rôle de ces forages est fondamental au niveau de l'existence d'un "piège hydraulique" sous ce site industriel permettant d'éviter toute propagation de la pollution au-delà de ses limites actuelles. A l'avenir, si ces forages n'étaient plus nécessaires pour les besoins en eau industriels, la fonction de ce piège hydraulique cesserait. Dans l'état actuel de nos connaissances, celui-ci doit impérativement être conservé (avec traitement des eaux pompées), compte tenu des pollutions majeures ici reconnues.		
Description de l'action	Étude des moyens de traitement de la pollution et mise en œuvre du traitement retenu conformément aux arrêtés préfectoraux. Cette action est directement liée à l'action 3.3.1 concernant la limitation de l'extension de la pollution constatée dans les eaux souterraines de la nappe des GTI (plateforme de Carling).		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Industriel(s).	Partenaires / Acteurs	Autres industriels et exploitants des forages, Agence de l'Eau, Services de l'État.
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement Fonctionnement Autres	2000 ? 150	Hypothèses Installation de maintien du confinement étude (dont modélisations) du maintien du piège hydraulique et réalisation de piézomètres de contrôle. Le coût inclut les campagnes de suivi des eaux souterraines
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau	Taux de financement	Financement (en k€)

potentiel(s) :	Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :				
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action		Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011 x	2012 x	2013 x
Contraintes de mise en œuvre	Responsabilité en terme de passif industriel d'une plateforme exploitée de longue date. Plateforme occupée actuellement par plusieurs industriels. Maître d'ouvrage à trouver.				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Protection de la nappe des grès				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Volonté des différents acteurs de reconquérir un espace dégradé dans un esprit de transparence afin de modérer des inquiétudes légitimes.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social					
Economique					
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)	Surveillance de la nappe permettant de justifier de la non-propagation de la pollution, dans le cadre des arrêtés préfectoraux.				
Principales sources d'incertitude et de risque	Statut du piège hydraulique (nécessité d'envisager différents scénarios, adaptation de l'arrêté préfectoral).				
Liens potentiels avec d'autres actions	T2-M7				
Pour en savoir plus	Campagnes de dépistage des substances dangereuses sur les puits et piézomètres existants périphériques à la plateforme.				

Action n°3.3.9 : Assurer le confinement de la pollution

Ancienne cokerie de Marienau (lagune).

Thématique du SDAGE	Eau et pollution				
Inscription dans le pdm	T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés				
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface				
Sous-enjeu	Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées				
Secteur géographique	Forbach			Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Industrie et Artisanat				
Nature de l'action	Règlementaire		Type de mesure		
Constat du SAGE	Les travaux de confinement sont réalisés au niveau des lagunes.				
Description de l'action	Après la mise en place d'une couverture générale du site par géomembrane et de la terre végétale pour espace vert, assurer le suivi des piézomètres réalisés.				
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	État		Partenaires / Acteurs	DREAL, Après-mine.	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	0	Hypothèses	Suivi assuré par DPSM.	
	Fonctionnement	0		Réalisé	
	Autres	0			
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État Autres :		Taux de financement	Financement (en k€)	
			100%		
Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
	x	x	x	x	x
Contraintes de mise en œuvre					

Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Remise en état de l'ancien site industriel.	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'industriel : Répondre aux exigences du Code de l'Environnement.	
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		Création d'un espace vert.
Economique	Servitude non oedificandi.	
Environnemental		
Indicateur(s) associé(s)	Suivi de la remontée de la nappe des Grès et de la qualité de celle-ci et des cours d'eau.	
Principales sources d'incertitude et de risque	Analyse de risques résiduels en cours.	
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus	http://dpsm.brgm.fr Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.	

Action n°3.3.11 : Élaborer le plan de gestion définitif avant d'engager le traitement des sols

Lagunes de la vallée du Merle

Thématique du SDAGE	Eau et pollution		
Inscription dans le pdm	T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés		
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface		
Sous-enjeu	Surveiller les altérations des eaux tant superficielles que souterraines		
Secteur géographique	Saint-Avold et L'Hôpital	Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Industrie et Artisanat		
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Connaissance
Constat du SAGE	Des sources de pollution ont été identifiées dans les sols : présence d'HAP, de BTEX, de phénols, de cyanures totaux...		
Description de l'action	Définir la qualité des sols en place, leur potentiel polluant et le risque de mobilisation de ce potentiel. Préciser l'état des milieux (sols, eaux superficielles, eaux souterraines et éventuellement air) susceptibles d'être impactés par les contaminations éventuellement mises en évidence. Recenser les enjeux (cibles éventuellement impactées / impactables) compte tenu de l'usage futur envisagé (industriel) du site et de son environnement. Définir, le cas échéant, d'éventuelles investigations complémentaires à mener sur site en vue de préciser le schéma conceptuel et mener à bien le plan de gestion.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Cokes de Carling ?	Partenaires / Acteurs	Industriel, DREAL.
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagner		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 0 Autres 5	Hypothèses	Première phase
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : Cokes de Carling	Taux de financement	Financement (en k€)
		50%	

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action			Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
		x	x		
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Remise en état de l'ancien site industriel.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'industriel : Améliorer son image. Maintenir une dynamique, initier une action de reconquête de la qualité de l'environnement.				
Autres impacts	Positifs			Négatifs	
Social				Reconquête d'une friche industrielle.	
Economique					
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)	Suivi qualité, nappes et cours d'eau.				
Principales sources d'incertitude et de risque	Présence de sites industriels voisins utilisant ou ayant utilisé des substances similaires à celles de la cokerie. Méconnaissance de l'épaisseur et des caractéristiques chimiques des remblais (schlamms) présents sous les boues de la lagune.				
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus					

Action n°3.3.12 : Apprécier les enjeux faunistiques et floristiques locaux

Lagune de la vallée du Merle

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité				
Inscription dans le pdm	Non				
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface				
Sous-enjeu	Surveiller les altérations des eaux tant superficielles que souterraines				
Secteur géographique	Saint-Avold et L'Hôpital			Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Industrie et Artisanat				
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Connaissance		
Constat du SAGE	Cokes de Carling a définitivement cessé ses activités le 18 octobre 2009. Dans le cadre de cette cessation d'activité et des différentes opérations de démantèlement programmées pour un usage futur, il a été prescrit la réalisation d'un inventaire faunistique et floristique des espèces présentes au droit du site. Cet inventaire doit être accompagné de mesures de gestion permettant la préservation des espèces protégées et de leurs habitats.				
Description de l'action	Réaliser un inventaire de la faune et de la flore (espèces protégées) au droit de l'ancien site de la cokerie et de la lagune adjacente. Synthétiser l'intérêt patrimonial des unités écologiques inventoriées. Évaluer les effets potentiels du démantèlement du site et proposer les mesures environnementales s'imposant (date de travaux, zones à épargner,...).				
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 2 - CR456				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Cokes de Carling		Partenaires / Acteurs	Industriel, DREAL.	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagner				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	0	Hypothèses	Consultation (étude)	
	Fonctionnement	0			
	Autres	8			
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : Cokes de Carling		Taux de financement		Financement (en k€)
			100%		8
Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
		X	X		

Contraintes de mise en œuvre	Calendrier devant être calé sur les périodes propices à l'observation des groupes faunistiques concernés et plus particulièrement les amphibiens.	
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Préservation des espèces patrimoniales au droit du site étudié.	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'Industriel : Œuvrer pour la préservation de la biodiversité.	
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		Reconquête d'une friche industrielle.
Economique		
Environnemental		Maintien de la biodiversité.
Indicateur(s) associé(s)	Surface faisant l'objet d'une mesure de préservation ou de protection	
Principales sources d'incertitude et de risque	Le niveau de dégradation des habitats déterminera l'effort à entreprendre pour réhabiliter le site.	
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus		

**Sous enjeu 3.4 : Encourager une
utilisation raisonnable de la ressource**

Action n°3.4.1 : Optimiser les consommations d'eau brute industrielle

Centrale Emile Huchet.

Thématique du SDAGE	Eau et rareté				
Inscription dans le pdm	T2-M5 : Technologie propre				
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface				
Sous-enjeu	Encourager une utilisation raisonnable de la ressource en eau				
Secteur géographique	Carling et environs.		Etat d'avancement	En cours	
Usage concerné	Industrie et Artisanat				
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Incitation		
Constat du SAGE	La nappe des Grès du Trias inférieur est fortement sollicitée au droit de la plateforme de Carling. L'action projetée vise à réaliser des économies en matière de consommation d'eau brute tout en maintenant le "piège hydraulique".				
Description de l'action	Mettre en place une supervision "gestion eau" (comptage, gestion, historique...) avec analyse et suivi des consommations. Parallèlement, créer un bassin tampon de 200 000 mètres cubes. Actions d'amélioration et investissement, à réaliser ultérieurement.				
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	E.ON / SNET		Partenaires / Acteurs	DREAL, SEE.	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	2500	Hypothèses	Création d'un bassin 200 000 mètres cube	
	Fonctionnement	210		Supervision gestion eau avec analyse et suivi des consommations en eau	
	Autres	140			
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : E.ON / SNET		Taux de financement	Financement (en k€)	
			100%		
Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
			x	x	x

Contraintes de mise en œuvre	La consommation d'eau brute actuelle (2010) permet de maintenir le piège hydraulique. Réduire cette consommation ne doit pas aller à l'encontre de l'objectif de la fiche relative au maintien du piège hydraulique de Carling.	
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Remontée des niveaux de la nappe et amélioration de la qualité des rejets.	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'Industriel : Préserver l'état quantitatif de la ressource en eau en s'adaptant aux contraintes de la SEE, fournisseur d'eau industrielle.	
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		
Economique	Montant des investissements importants	Économies d'eau industrielle
Environnemental	Rejets dans le milieu naturel en baisse. Impact sur les cours d'eau.	
Indicateur(s) associé(s)	Suivi des niveaux et de la qualité de la nappe et des rejets.	
Principales sources d'incertitude et de risque	Évolution de la qualité des eaux souterraines.	
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus	E.ON Société Nationale d'Électricité et de Thermique Centrale Emile Huchet BP80079 - 57502 Saint-Avold.	

Action n°3.4.2 : Optimiser les consommations d'eau brute industrielle

ARKEMA

Thématique du SDAGE	Eau et rareté				
Inscription dans le pdm	T2-M5 Technologie propre				
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface				
Sous-enjeu	Encourager une utilisation raisonnable de la ressource en eau				
Secteur géographique	Carling et environs.		Etat d'avancement	En cours	
Usage concerné	Industrie et Artisanat				
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Incitation		
Constat du SAGE	La nappe des Grès du Trias inférieur est fortement sollicitée au droit de la plateforme de Carling. L'action projetée vise à réaliser des économies en matière de consommation d'eau brute tout en maintenant le "piège hydraulique".				
Description de l'action	Étude pour la connaissance des consommations d'eau et des besoins en eau. Actions pour optimiser la consommation.				
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	ARKEMA	Partenaires / Acteurs	SEE, Agence de l'Eau.		
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement ? Fonctionnement 0 Autres ?	Hypothèses	Actions pour optimiser la consommation (fonction des résultats de l'étude) Étude pour la connaissance des consommations d'eau et des besoins		
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : ARKEMA	Taux de financement	Financement (en k€)		
		100%			
Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
			x	x	x
Contraintes de mise en œuvre	La consommation d'eau brute actuelle (2010) permet de maintenir le piège hydraulique. Réduire cette consommation ne doit pas aller à l'encontre de l'objectif de la fiche relative au maintien du piège hydraulique de Carling.				

Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Maîtrise de la ressource en eau.	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'Industriel : Préserver l'état quantitatif de la ressource en eau en s'adaptant aux contraintes de la SEE, fournisseur d'eau industrielle.	
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		
Economique		Économies d'eau industrielle
Environnemental		
Indicateur(s) associé(s)	Consommation d'eau.	
Principales sources d'incertitude et de risque	Évolution de la qualité des eaux souterraines.	
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus		

Action n°3.4.3 : Optimiser les consommations d'eau brute industrielle

TPF

Thématique du SDAGE	Eau et rareté		
Inscription dans le pdm	T2-M5 Technologie propre		
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface		
Sous-enjeu	Encourager une utilisation raisonnable de la ressource en eau		
Secteur géographique	Carling et environs.	Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Industrie et Artisanat		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Incitation
Constat du SAGE	La nappe des Grès du Trias inférieur est fortement sollicitée au droit de la plateforme de Carling. L'action projetée vise à réaliser des économies en matière de consommation d'eau brute tout en maintenant le "piège hydraulique".		
Description de l'action	La nappe des Grès du Trias inférieur est fortement sollicitée au droit de la plateforme de Carling. L'action projetée vise à identifier les économies d'eau pouvant être réalisées. Une optimisation environnementale durable pourra être recherchée : relations entre la consommation d'eau et la quantité de produits de traitement des eaux process (traitement du risque légionnelle, risque corrosion, etc.) entre la consommation d'eau et les dépenses énergétiques.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	TPF	Partenaires / Acteurs	SEE, Agence de l'Eau.
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement ? Fonctionnement 0 Autres 30	Hypothèses	Actions pour optimiser la consommation (fonction des résultats de l'étude) Étude pour la connaissance des consommations d'eau et des besoins
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : TPF	Taux de financement	Financement (en k€)
Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action	100%	Coût annualisé

Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
			x	x	x
Contraintes de mise en œuvre	La consommation d'eau brute actuelle (2010) permet de maintenir le piège hydraulique. Réduire cette consommation ne doit pas aller à l'encontre de l'objectif de la fiche relative au maintien du piège hydraulique de Carling.				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Maîtrise de la ressource en eau.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'Industriel : Identifier les économies d'eau pouvant être réalisées avec optimisation environnementale recherchée.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social					
Economique			Économies d'eau industrielle		
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)	Consommation d'eau.				
Principales sources d'incertitude et de risque	Évolution de la qualité des eaux souterraines.				
Liens potentiels avec d'autres actions	3.3.1 : Maintenir le piège hydraulique existant - Plateforme de Carling				
Pour en savoir plus					

ENJEU 4 - POUR UNE ORGANISATION DURABLE DU MILIEU EAU

Sous enjeu 4.2 : Intégrer la dimension transfrontalière de la gestion de l'eau

Action n°4.2.2 : Traduire un document de synthèse du SAGE en allemand

Thématique du SDAGE	Eau et gouvernance		
Inscription dans le pdm	Non		
Enjeu du SAGE	Pour une organisation durable du milieu eau		
Sous-enjeu	Intégrer la dimension transfrontalière de la gestion des ressources en eau		
Secteur géographique	Toutes les communes	Etat d'avancement	En cours
Usage concerné	Transfrontalier		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Sensibilisation
Constat du SAGE	Les partenaires allemands ont un intérêt fort pour le SAGE Bassin Houiller et pour l'établissement de partenariats permettant d'améliorer la gestion des ressources en eau transfrontalière. Pour faciliter la mise en place d'actions communes et cohérentes, une communication envers les allemands sur les actions prévues dans le cadre du SAGE semble intéressante.		
Description de l'action	Traduire les fiches actions transfrontalières en allemand ainsi que la synthèse de l'état des lieux. Cela permettrait d'offrir une vision complète de la démarche SAGE et de présenter les mesures auxquelles peuvent être associées les partenaires allemands.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Structure porteuse du SAGE	Partenaires / Acteurs	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Traduction des fiches		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	0	Hypothèses Ne nécessite pas d'investissement Cette action n'implique pas de frais supplémentaires d'exploitation et de maintenance Environ 2500 mots pour l'ensemble des fiches "actions transfrontalières" et estimation de 3 750 mots pour la synthèse. Soit un total de 10500 mots. Le calcul est effectué sur une base de 0,18€/mots
	Fonctionnement	0	
	Autres	1,2	
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : non concerné	Taux de financement non concerné	Financement (en k€)
Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action	Action ponctuelle dont la durée de vie correspond à celle	Coût annualisé

			du SAGE.		
Echéancier	2009	2010 x	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Informar les partenaires allemands des actions envisagées et des volontés de partenariat.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour le SAGE : Porter à connaissance les actions transfrontalières qui seront entreprises dans la mise en œuvre du SAGE.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Transparence		
Economique	Coût de la mesure		Complémentarité des actions et meilleure efficacité		
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 4.2.1 : Mettre en place et animer une dynamique transfrontalière				
Pour en savoir plus	http://www.marielauson.com/tarifs.html				

LES FICHES ACTIONS DE LA STRATEGIE

ENJEU 1 - AMELIORER LA QUALITE DES EAUX EN VUE DE L'ATTEINTE DES
OBJECTIFS DE LA DCE

**Sous enjeu 1.2 : Lutter contre les
pollutions domestiques d'origine urbaine**

Action n°1.2.4 : Effectuer des diagnostics des systèmes d'assainissement au regard des objectifs de qualité du cours d'eau récepteur

Thématique du SDAGE	Eau et pollution		
Inscription dans le pdm	T2-M1 : Optimisation des systèmes d'assainissement collectifs (traitement) T2-M2 : Optimisation des systèmes d'assainissement collectifs (réseaux) T2 - M3 : Mise en place d'un système d'assainissement adapté à définir (collectif ou non collectif)		
Enjeu du SAGE	Améliorer la qualité des eaux		
Sous-enjeu	Lutter contre les pollutions ponctuelles d'origine urbaine		
Secteur géographique	Stations d'épuration de : Coume, Teterchen, Creutzwald, Falck, Farebersviller, Forbach, Freyming-Merlebach, Ham-sous-Varsberg, l'Hopital, Longeville-les-Saint-Avoid, Merten, Saint-Avoid.	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Collectivité		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Connaissance, Travaux
Constat du SAGE	Les STEP présentes sur le territoire du Bassin Houiller sont généralement performantes et permettent une bonne épuration des eaux usées qui leur parviennent. Cependant, des dysfonctionnements du système d'assainissement (collecte et transport) sont toujours à l'origine de pollutions des cours d'eau récepteurs, notamment par temps de pluie. La conservation de la pollution dans les réseaux est souvent insuffisante, les déversoirs d'orage sont fréquemment sources de perturbations et les cours d'eau sont déclassés par rapport aux objectifs de Bon État Écologique.		
Description de l'action	Inciter les collectivités réunies autour d'une même station de traitement des eaux usées à entamer les démarches pour la réalisation de diagnostics assainissement. Les diagnostics devront permettre, suivant les cas, de : • Réaliser un état des lieux des installations d'assainissement et un diagnostic du fonctionnement actuel • Recenser tous les exutoires du réseau (temps sec et temps de pluie) • Analyser la conservation de la pollution par temps sec et par temps de pluie pour développer les connaissances et améliorer la gestion des flux entrants • Évaluer le flux de pollution par temps de pluie et le comparer aux objectifs de qualité du milieu récepteur au regard du SDAGE Rhin-Meuse • Inventorier les installations artisanales et industrielles connectées directement aux réseaux d'assainissement et analyser leurs rejets au regard des possibilités de traitement de la STEP • Proposer un programme de travaux permettant de répondre aux exigences suivantes : - réduction du risque inondation par débordement des réseaux - réduction des rejets au milieu récepteur en tous temps, conformément aux exigences de bon état écologique définies dans le SDAGE Rhin Meuse - prise en compte des effluents des entreprises connectées aux réseaux (élaboration de conventions de rejets avec l'Intercommunalité responsable du traitement, proposition de mesures visant à améliorer les traitements notamment vis-à-vis des substances toxiques, évaluation de l'intérêt de la création d'un système autonome)		

Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 1 - CR 455, Rosselle 2 - CR 456, Rosselle 3 - CR 457 Bisten - CR 458				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Intercommunalités à vocation assainissement		Partenaires / Acteurs	Communes, Agence de l'Eau, Conseil Général	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	?	Hypothèses	Investissements post phase étude. Non chiffrable à ce stade.	
	Fonctionnement	0			
	Autres	960		12 diagnostics à réaliser pour un prix moyen de 80 keuros (fourchette large et sécuritaire du fait du manque de connaissances quant à la consistance des études à réaliser).	
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement 70%	Financement (en k€)	
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action		Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	Réussir à rassembler les communes dont les eaux sont traitées par une même STEP pour la réalisation des diagnostics alors que les compétences réseaux, transport et traitement sont souvent mal réparties.				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Une étape indispensable pour réaliser un programme de travaux efficace qui permettra d'améliorer significativement la qualité des eaux et de réduire le risque inondation.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires					
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social					
Economique					
Environnemental			Amélioration de la qualité de l'eau		
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 1.2.3 : Assurer la cohérence dans la répartition des compétences en matière d'assainissement				
Pour en savoir plus					

Action n°1.2.5 : Entretenir et adapter les réseaux existants pour réduire la quantité d'eaux claires parasites

Thématique du SDAGE	Eau et pollution		
Inscription dans le pdm	T2-M2 : Optimisation des systèmes d'assainissement collectifs (réseaux)		
Enjeu du SAGE	Améliorer la qualité des eaux		
Sous-enjeu	Lutter contre les pollutions ponctuelles d'origine urbaine		
Secteur géographique	Toutes les communes "eaux superficielles"	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Collectivité		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Connaissance, Travaux
Constat du SAGE	La dégradation des réseaux peut être à l'origine de phénomènes d'infiltrations d'eaux claires parasites qui perturbent le fonctionnement du système d'assainissement (réseaux, ouvrages et stations) et peuvent entraîner des départs importants de pollution vers le milieu naturel. Ce phénomène pourrait être amené à s'intensifier avec la remontée des nappes. Par ailleurs, il arrive fréquemment que des bassins versants naturels extérieurs ou des sources soient connectés directement sur les réseaux d'assainissement unitaires, créant un apport d'eau claire parasite en temps sec et une surcharge rapide du réseau en temps de pluie.		
Description de l'action	Cette problématique sera traitée dans le cadre de la réalisation des diagnostics assainissement. Cependant, les collectivités qui possèdent la compétence collecte peuvent engager rapidement des études spécifiques en vue de déconnecter les bassins versants "parasites" et de réhabiliter ou renouveler certains tronçons de réseau endommagés. • Lancer des études spécifiques "Élimination des eaux claires parasites" • Établir un programme de travaux spécifiques à réaliser à court terme • Profiter des travaux de voiries pour faire inspecter les réseaux et au besoin engager des travaux de réhabilitation/renouvellement		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau superficielles		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Communes et Intercommunalités	Partenaires / Acteurs	Agence de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	?	Hypothèses Travaux de réhabilitation. Non chiffrable à ce stade. Études spécifiques "élimination des eaux claires parasites" + établissement d'un programme de travaux spécifiques. Difficilement chiffrage puisque se chevauche avec l'action étude diagnostics.
	Fonctionnement	0	
	Autres	?	
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau	Taux de financement	Financement (en k€)
		70%	

potentiel(s) :	Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :				
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action		Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Améliorer la qualité de l'eau grâce à l'amélioration des performances des systèmes d'assainissement. Limiter la saturation des réseaux et ouvrages par des eaux claires et ainsi augmenter considérablement la conservation de la pollution, notamment par temps de pluie.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires					
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social					
Economique			Réduction des coûts de pompage et des coûts de traitement (basculé de la colonne "utilité pour les acteurs")		
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 1.2.4 : Effectuer des diagnostics assainissement à l'échelle du bassin versant raccordé à une même Station de Traitement des Eaux Usées et au regard des objectifs de qualité du cours d'eau récepteur				
Pour en savoir plus					

Action n°1.2.6 : Favoriser le recours aux techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales

Thématique du SDAGE	Eau et pollution		
Inscription dans le pdm	T2-M2 : Optimisation des systèmes d'assainissement collectifs (réseaux) T2 - M3 : Mise en place d'un système d'assainissement adapté à définir (collectif ou non collectif)		
Enjeu du SAGE	Améliorer la qualité des eaux		
Sous-enjeu	Lutter contre les pollutions ponctuelles d'origine urbaine		
Secteur géographique	Toutes les communes "eaux superficielles"	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Collectivité		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Incitation
Constat du SAGE	Jusqu'à récemment, le "tout tuyau" était appliqué pour l'assainissement sur le territoire du SAGE BH. L'étalement urbain, l'augmentation des surfaces imperméabilisées et l'inadaptation des réseaux sont autant de raisons qui poussent à revoir la gestion des eaux pluviales, souvent à l'origine de déversements directs d'effluents urbains au milieu naturel lors d'épisodes pluvieux significatifs voir d'inondations.		
Description de l'action	- Mettre en place des mesures incitatives, notamment par le biais de taux de financement avantageux pour les projets qui ont recours aux techniques alternatives. - Réaliser des campagnes d'information auprès des collectivités et aménageurs divers. - Intégrer des directives dans les documents d'urbanisme.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Communes	Partenaires / Acteurs	Conseil Général, structure porteuse du SAGE, Agence de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 0 Autres 0	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement Renseignements aux collectivités : Intégré dans le poste de l'animateur SAGE
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	Taux de financement 20 euros /m ² de surface imperméabilisée / aménagée	Financement (en k€)
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	Coût annualisé

Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
			x		
Contraintes de mise en œuvre	Réussir à convaincre les privés de s'associer aux pouvoirs publics pour l'emploi de techniques alternatives pour le traitement des eaux pluviales "à la parcelle".				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Amélioration de la qualité de l'eau par réduction des déversement par temps de pluie et amélioration du fonctionnement de la STEP. Amélioration de la recharge de la nappe.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Réduire la proportion d'eaux claires dans les réseaux. Gérer la problématique "eaux pluviales " à la source				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Impact paysager intéressant en milieu urbain : noues végétalisées, bassins d'infiltration aménagés...		
Economique					
Environnemental			Amélioration de la qualité de l'eau et de la recharge de la nappe.		
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 1.2.4 : Effectuer des diagnostics assainissement des Stations de Traitement des Eaux Usées au regard des objectifs de qualité du cours d'eau récepteur				
Pour en savoir plus	Techniques : DIREN Lorraine, Septembre 2006, Cahier des charges pour la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement ; Doctrine "eaux pluviales" de Lorraine DREAL, AERM				

Action n°1.2.7 : Suivre et sensibiliser en vue de la poursuite de l'élaboration des zonages assainissement

Thématique du SDAGE	Eau et pollution		
Inscription dans le pdm	T2-M3 : Mise en place d'un système d'assainissement adapté à définir (collectif ou non collectif)		
Enjeu du SAGE	Améliorer la qualité des eaux		
Sous-enjeu	Lutter contre les pollutions ponctuelles d'origine urbaine		
Secteur géographique	Behren-Lès-Forbach, Berviller-en-Moselle, Betting-les-Saint-Avold, Bisten-en-Lorraine, Creutzwald, Dalem, Diesen, Falck, Farébersviller, Faulquemont, Folkling, Folschwiller, Fouligny, Guerting, Hallering, Ham-sous-Varsberg, Hargarten-aux-Mines, Henrville, Hombourg-Haut, Lachambre, Laudrefang, L'Hôpital, Marange-Zondrange, Merten, Pontpierre, Porcellette, Remering-les-Hargarten, Seingbouse, Stiring-Wendel, Teting-sur-Nied, Tritteling, Vahl-les-Faulquemont, Valmont, Vasberg, Villing.	Etat d'avancement	Pour partie, en cours
Usage concerné	Collectivité		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Incitation
Constat du SAGE	Aujourd'hui, 50% à peine des collectivités répondent à l'obligation d'élaboration d'un zonage assainissement. Un retard important est à rattraper, d'autant plus que ces zonages sont : - Indispensables pour répondre aux exigences réglementaires en terme de suivi et de contrôle de l'ANC (LEMA) - Indissociables des diagnostics assainissement, eux-mêmes indispensables à la réduction des pollutions ponctuelles des cours d'eau.		
Description de l'action	Encourager les collectivités qui n'ont pas encore lancé les démarches à réaliser leur zonage assainissement par la mise en place d'aides particulières, financières ou humaines. Les zonages peuvent être réalisés dans le cadre de l'élaboration des diagnostics assainissement. Cette action sera en lien avec l'enjeu 5 du SAGE (Développer la sensibilisation et communiquer).		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Structure porteuse du SAGE	Partenaires / Acteurs	Communes, Intercommunalités à compétence assainissement, Agence de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Sensibilisation des collectivités, suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 0 Autres 0	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine	Taux de financement 80%	Financement (en k€)

	Etat Autres :				
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	-	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	-				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	? Élaborer des règles quant à la gestion des eaux pluviales pour limiter la charge des réseaux. ? Permettre le suivi et le contrôle des installations d'ANC par les collectivités. ? Initier les démarches pour la connaissance et l'amélioration des systèmes d'assainissement qui seront poursuivies via l'élaboration des diagnostics assainissement.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Le zonage assainissement est l'occasion d'un débat sur les dispositifs d'assainissement des eaux usées et pluviales d'un point de vue technique, économique et environnemental.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social					
Economique					
Environnemental			Amélioration de la qualité de l'eau		
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 1.2.8 : Assurer le contrôle et de suivi des systèmes d'assainissement non collectifs				
Pour en savoir plus					

Action n°1.2.8 : Suivre la mise en place du contrôle des systèmes d'assainissement non collectifs

Thématique du SDAGE	Eau et pollution		
Inscription dans le pdm	T2-M3 : Mise en place d'un système d'assainissement adapté à définir (collectif ou non collectif)		
Enjeu du SAGE	Améliorer la qualité des eaux		
Sous-enjeu	Lutter contre les pollutions ponctuelles d'origine urbaine		
Secteur géographique	Toutes les communes "eaux superficielles"	Etat d'avancement	Pour partie, en cours
Usage concerné	Collectivité		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Gestion
Constat du SAGE	La LEMA de 2006 impose certaines contraintes dans le but d'assurer la qualité de l'assainissement non collectif : entretien des installations d'ANC obligatoire pour les propriétaires et mission de contrôle pour la commune. Pour la plupart des communes du Bassin Houiller, cette mission de contrôle n'est actuellement pas assurée. Deux paramètres permettent d'expliquer ce manque : - L'avancement des zonages assainissement sur le territoire est très en retard (à peine 50% engagés ou approuvés) ; - L'ANC n'est pas très répandu sur le territoire du SAGE Bassin Houiller du fait de la concentration de l'habitat. Bien que peu représentés, les systèmes d'ANC peuvent générer des pollutions susceptibles de retarder l'atteinte du bon état chimique des masses d'eau.		
Description de l'action	- Suivre la mise en place par les communes des moyens nécessaires au contrôle de l'ensemble des ANC pour les secteurs définis dans le zonage assainissement. Pour ce faire, les communes pourront se regrouper ou s'appuyer sur des intercommunalités existantes. Elles veilleront à ce que la mise aux normes des installations soit réalisée. Cette action sera en lien avec l'enjeu 5 du SAGE (Développer la sensibilisation et communiquer).		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Structure porteuse du SAGE	Partenaires / Acteurs	Communes, Intercommunalités nouvelles ou existantes, Agence de l'Eau, Conseil Général
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Sensibilisation des collectivités, suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement ? Fonctionnement ? Autres 0	Hypothèses	150 € HT par installation d'ANC contrôlé. Nombre d'installations inconnu
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle	Taux de financement	80%
		Financement (en k€)	

potentiel(s) :	Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :				
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action		Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	-				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Réduction des pollutions diffuses sur les nappes phréatiques et les cours d'eau, engendrées par des systèmes d'ANC actuellement non-conformes ou absents.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour les collectivités : assurer une répartition des efforts en terme d'assainissement				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social					
Economique					
Environnemental			Amélioration de la qualité de l'eau		
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 1.2.7 : Poursuivre l'élaboration des zonages assainissement				
Pour en savoir plus					

Action n°1.2.9 : Accompagner le projet transfrontalier d'amélioration de l'assainissement pour les communes de Carling et Lauterbach

Thématique du SDAGE	Eau et pollution		
Inscription dans le pdm	T2-M2 : Optimisation des systèmes d'assainissement collectifs (réseaux)		
Enjeu du SAGE	Améliorer la qualité des eaux		
Sous-enjeu	Lutter contre les pollutions ponctuelles d'origine urbaine		
Secteur géographique	Carling, Lauterbach (Allemagne)	Etat d'avancement	Pour partie, en cours
Usage concerné	Transfrontalier		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Incitation
Constat du SAGE	En temps sec le système d'assainissement de la commune de Carling semble satisfaisant, en dehors de quelques rejets "sauvages" déjà localisés pour lesquels la commune recherche actuellement des solutions. En temps de pluie, des dysfonctionnements (capacité de stockage, de traitement et d'évacuation insuffisantes) sont à l'origine de désagréments importants pour la commune de Lauterbach (débordements d'eaux usées dans la commune). Suite à une sollicitation allemande, une action transfrontalière pour l'amélioration de l'assainissement est en cours sur les communes de Carling et Lauterbach. Les bureaux d'étude allemands ont réalisé une étude complète recouvrant l'ensemble des deux communes et ont défini un programme de travaux transfrontaliers ambitieux, relevant essentiellement de la création de bassins d'orage. Coté français, une étude réalisée par le bureau d'études BEREST montre que des aménagements "légers" permettraient dans un premier temps d'exploiter, au maximum de ses capacités, le système existant. Un point de blocage existe. Il s'agit de trouver un accord entre les différents partenaires allemands et français pour arrêter un programme d'études complémentaires éventuelles, de travaux et de financement.		
Description de l'action	Les démarches à entreprendre pour la définition conjointe des programmes de travaux et de financements associés sont complexes du fait de l'existence de disparités dans la réglementation, le suivi administratif et les techniques entre la France et l'Allemagne. Pour faire aboutir le projet, les partenaires français doivent se mobiliser. L'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la structure porteuse du SAGE ont un rôle important à jouer dans la coordination des actions. Une réunion présidée par le maire de Carling, à laquelle participaient entre autres les financeurs potentiels (Agence de l'eau et conseil général), le Service Police de l'Eau et la structure porteuse du SAGE a eu lieu en septembre 2010. Il a été convenu que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Lauterbach effectue une étude temps de pluie afin d'appréhender plus précisément l'impact des rejets des réseaux d'assainissement sur les cours d'eau.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Le Lauterbach		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Structure porteuse du SAGE	Partenaires / Acteurs	Agence de l'Eau, services de l'État, commune de Carling, SIA du Lauterbach

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	0	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement Intégration de cette action dans les missions de la structure porteuse du SAGE	
	Fonctionnement	0			
	Autres	0			
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement	Financement (en k€)	
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action		Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010 Réunion	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	Trouver une entente sur les travaux à réaliser (niveau d'ambition) et sur leur programmation au vu des financements disponibles et des exigences administratives qui diffèrent de part et d'autre de la frontière.				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	A terme, définition d'un programme de travaux financé qui permettra l'amélioration de la qualité de l'eau en France comme en Allemagne pour la satisfaction des deux partis.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Travail conjoint entre deux communes transfrontalières qui est un exemple à suivre sur le territoire du SAGE Bassin Houiller. Dans le projet : partage des connaissances, des compétences et des coûts pour une amélioration notable de la qualité des eaux.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Amélioration des relations franco-allemandes.		
Economique			Partage des coûts		
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus	Étude BEREST sur les déversoirs d'orage et la mise en place de dégrilleurs Mairie de Carling ; AERM				

ENJEU 2 - RESTAURER LES MILIEUX NATURELS

Sous enjeu 2.1 : Veiller à la préservation de la biodiversité des écosystèmes aquatiques

Action n°2.1.5 : Mettre en place une préservation adaptée des zones humides de tête de bassin versant

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	Non		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques		
Secteur géographique	Toutes les communes	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Collectivité, Milieux naturels, voire Agriculture		
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Gestion, Connaissance
Constat du SAGE	Les cours d'eau en bon état ou peu dégradés (soit moins de 14 % du linéaire des rivières du SAGE) sont situés dans les têtes de bassin ou en milieux forestiers. La présence de petits vallons ou ravins en amont du bassin versant de la Rosselle, de la Bisten, et de leurs affluents permet d'accueillir des zones humides ordinaires voire remarquables. Compte-tenu de leur microrelief très accidenté, les zones humides de tête de bassin versant (zone de suintements, ravins, vallons prairiaux) sont moins soumises aux pressions anthropiques fortes (cultures intensives, pression urbaine), toutefois ils font l'objet de décharges sauvages. La présence de décharges sauvages dans ces petits vallons entraîne une détérioration partielle de leur intérêt écologique. La mise en place d'outils juridiques adaptés permettrait de réglementer la préservation de ces secteurs.		
Description de l'action	Suite à l'inventaire des zones humides sur l'ensemble du Bassin Houiller : - Réaliser une étude d'identification et de hiérarchisation des zones humides au niveau des têtes de bassin versant. - Mettre en place des outils juridiques adaptées pour lutter contre les pressions ou menaces observées (ordures, drainage, rectification, suppression de ripisylve....), dans le cas de présence d'espèces remarquables mettre en place les actions 2.1.15 ou 2.1.14.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Bisten - CR458 Rosselle 1 - CR455 Rosselle 2 - CR456 Rosselle 3 - CR457		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Les communes concernées, Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle	Partenaires / Acteurs	État (ONEMA, DDT, Préfet) Agence de l'Eau, et organisme porteur du SAGE
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 0 Autres 5 et 15	Hypothèses	Procédure administrative Montant variable selon la superficie prospectée et la précision de l'inventaire des zones humides (Action2.1.1) - Estimations

Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : Communes concernées ou SMC du Val de Rosselle	Taux de financement		Financement (en k€)	
		50%		Estimation après étude d'identification	
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	Étude : 1 an, les outils juridiques sont pérennes	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
				x	x
Contraintes de mise en œuvre	La mise en place de cette action est contrainte par l'action 2.1.1 concernant l'inventaire des zones humides. Le niveau de précision de l'inventaire des zones humides influencera la réalisation ou non d'un inventaire spécifique aux zones de têtes de bassin versant La mise en place des APPB est de la compétence de la préfecture, d'où la nécessité de démontrer l'intérêt des sites à protéger.				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : + - Préservation au minimum des zones humides ordinaires, - Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides, - Effets bénéfiques sur la qualité physico-chimique des milieux aquatiques				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour les communes : - Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général, protéger des espèces à valeur patrimoniale, - Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune et éventuellement lutter contre les pollutions d'origine agricole et la dégradation des habitats des cours d'eau.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Valorisation paysagère du territoire		
Economique					
Environnemental			Préservation des zones humides ordinaires et des tronçons amonts de cours d'eau.		
Indicateur(s) associé(s)	Surface de zones humides faisant l'objet d'une mesure de préservation				
Principales sources d'incertitude et de risque	La mise en place d'outils juridiques adaptés nécessite souvent l'intervention d'acteurs divers (préfecture, communes, DREAL, CG57,...). Il est donc primordial que le SAGE veille à une bonne cohérence de l'application de ces différents outils juridiques.				
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 2.1.1 : Inventorier les zones humides actuelles et futures Préalable aux actions 2.1.15 et 2.1.16 : Préserver, voire protéger, les zones humides remarquables des têtes de bassin versant de la Bisten, de la Rosselle et du Bousbach				
Pour en savoir plus	DREAL, ONEMA				

Action n°2.1.12 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation du vallon forestier humide de Schafbach

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	T3 - M6 : Acquisition de zones humides		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques		
Secteur géographique	Vallon du Schafbach sur la commune de Petite-Rosselle	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Milieux naturels		
Nature de l'action	Contractuel	Type de mesure	Connaissance, Gestion
Constat du SAGE	Le vallon de Schafbach est un des rares endroits naturels localisé à proximité de la Rosselle qui figure comme ENS et ZNIEFF. Ce site accueille de nombreuses espèces d'amphibiens, comme le crapaud vert, mais aussi une flore humide typique des vallons forestiers humides, voire potentiellement une fougère protégée à l'échelle régionale : Thelypteris palustres ou fougère des marais.		
Description de l'action	Acquisition foncière des secteurs les plus intéressants du vallon humide de Schafbach sur la commune de Petite-Rosselle		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 3 - CR457		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Commune de Petite-Rosselle	Partenaires / Acteurs	Conseil Général, Agence de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Communication sur la mise en œuvre et les résultats de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 156 Fonctionnement 0 Autres 0	Hypothèses	28 ha à acquérir (surface potentielle maximale). 1 à 10 K€ /ha => moyenne de 2,9 K€ / ha (base estimée par rapport au coût/ha maximal d'acquisition ZH dans le BH - Ferme de Heide - Attention valeur vénal parcelle forestière) Budget 2012
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : Commune de Petite-Rosselle	Taux de financement 20 à 60% 20 à 60% non défini (probablement 20%)	Financement (en k€) Estimation : 16 à 48 k€ (Montant final estimé après réalisation éventuelle d'une étude de mobilité foncière) Estimation : 16 à 48 k€ Estimation éventuelle : 16 k€

Durée d'amortissement	Action ponctuelle	Durée de vie de l'action	étude et acquisition : 1 - 2 an(s)	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	-				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : + - Présence d'une voire de deux espèces protégées, - Protection d'une vallon forestier humide typique, - Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	- Pour le Conseil Général de la Moselle : Œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides. - Pour la commune : - Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général, - Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Loisirs, cadre de vie et qualité paysagère.		
Economique	Coûts des acquisitions et de l'étude de mobilité foncière				
Environnemental			Protège une zone humide remarquable, Améliore la biodiversité, et contribue indirectement à l'amélioration de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau.		
Indicateur(s) associé(s)	Étendue de l'acquisition foncière.				
Principales sources d'incertitude et de risque	Réflexion pour la commune sur l'opportunité de valoriser des zones humides intéressantes sur son territoire. L'échéancier de mise en œuvre de cette action sera dépendant de l'intérêt porté par la commune sur la préservation des zones humides.				
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 2.1.13 : Élaborer un plan de gestion et de valorisation de la qualité écologique du vallon de Schafbach				
Pour en savoir plus	Commune de Petite-Rosselle, CG57				

Action n°2.1.13 : Élaborer un plan de gestion et de valorisation de la qualité écologique du vallon de Schafbach

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	Non		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques		
Secteur géographique	Vallon du Schafbach sur la commune de Petite-Rosselle	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Milieux naturels		
Nature de l'action	Contractuel / Plan d'action	Type de mesure	Incitation, Travaux, Gestion
Constat du SAGE	Suite à l'acquisition foncière des secteurs remarquables du vallon de Schafbach, la commune de Petite-Rosselle pourra envisager de réaliser les actions nécessaires à l'amélioration écologique et la valorisation de ce marais.		
Description de l'action	Élaboration des plans de gestion et d'aménagement qui seront réalisés dans le cadre d'un avis d'appel public à la concurrence par un prestataire ayant les compétences requises. Ces documents orienteront les actions de gestion à entreprendre pour préserver voire améliorer les potentialités écologiques du site ainsi que les aménagements pouvant être entrepris (selon les sensibilités des habitats et espèces en présence).		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 3 - CR457		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Commune de Petite-Rosselle	Partenaires / Acteurs	Conseil Général, Agence de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Communication sur la qualité écologique du site		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement ? Fonctionnement 67 Autres 35	Hypothèses	Aménagements éventuels pour des actions de sensibilisation - Chiffrage "Investissement" impossible Travaux/entretien : base estimée pour une moyenne de 2,4 k€ /ha (source : catalogue des coûts AERM) Valeur définitive en fonction du diagnostic Surface potentielle maximale : 28 ha 1 passage d'entretien / 6 ans Coût estimé de l'étude nécessaire à la réalisation du diagnostic
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau	Taux de financement	Financement (en k€) Estimation : 20 à 60 k€ (Montant final estimé après réalisation éventuelle d'une étude de mobilité foncière)
		20 à 60%	

	Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : Commune de Petite-Rosselle	20 à 60%		Estimation : 20 à 60 k€ (Montant final estimé après réalisation éventuelle d'une étude de mobilité foncière)	
Durée d'amortissement	6 ans	Durée de vie de l'action	étude et mise en œuvre du PG : 6 ans	Coût annualisé	Montant estimé après réalisation du diagnostic
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	Prévoir des financements pour l'entretien et/ou la restauration à moyen terme				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : + - Présence d'une voire de deux espèces protégées, - Protection d'une vallon forestier humide typique, - Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	- Pour le Conseil Général de la Moselle : Œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides. - Pour la commune : - Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général, - Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Augmentation de l'offre de parcours de détente à proximité de zones urbanisées, amélioration de la qualité paysagère.		
Economique	Coût de l'étude (inventaire et rédaction du plan de gestion) et coût des actions d'entretien et des éventuels aménagements				
Environnemental			Protège une zone humide remarquable, Améliore la biodiversité.		
Indicateur(s) associé(s)	- Étendue des surfaces préservées, - Nombre d'élèves et/ou de personnes sensibilisés, - Nombre de visites organisées				
Principales sources d'incertitude et de risque	Le niveau de dégradation des habitats humides déterminera l'effort à entreprendre pour les réhabiliter. L'échéancier de mise en œuvre de cette action sera dépendant de l'intérêt porté par la commune sur la préservation des zones humides.				
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 2.1.12 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation du vallon forestier humide de Schafbach				
Pour en savoir plus	Rapport A55733/A - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Houiller. Résumé de l'État initial. Commune de Petite-Rosselle, CG58				

Action n°2.1.14 : Préserver les zones humides et les sites à amphibiens sur le tronçon aval de la Rosselle

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	T3 - M6 : Acquisition de zones humides		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques		
Secteur géographique	Communes de Béning-lès-St-Avoid, Cocheren, Rosbruck, Morsbach, Forbach et Petite-Rosselle.	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Collectivité, Milieux naturels		
Nature de l'action	Contractuel / Plan d'action	Type de mesure	Connaissance, Incitation
Constat du SAGE	Le lit majeur de la Rosselle est très urbanisé, toutefois, cette rivière traverse encore quelques zones naturelles. La Rosselle, en amont de Hombourg-Haut, reste principalement en zones forestières (préservée par la Forêt de Protection). Cependant, la partie aval dénombre également quelques secteurs non urbanisés présentant des intérêts hydromorphologiques et écologiques. Les terrains longeant la rivière entre Béning-les-Saint-Avoid et Petite-Rosselle sont classés partiellement en zone inondable par le PPRi (Ces terrains peuvent être associés éventuellement à la forêt de Dischviller et à la colline de Guensbacherwald, situées à proximité de la frontière allemande, car ils correspondent à des milieux forestiers intéressants qui accueillent des réservoirs et/ou préservent des captages d'eau potable). Les bords de la Rosselle sont constitués de divers milieux humides (friches, roselières, mares, milieux forestiers,...) plus ou moins perturbés par l'urbanisation, favorables à la présence d'espèces patrimoniales comme le crapaud vert. Il faut signaler que les terrains situés à proximité de la gare de Béning-lès-St Avoid font l'objet d'un projet d'aménagement pouvant réduire les zones d'extension des crues de la Rosselle. Dans le cadre d'un objectif de lutte contre les inondations et de préservation des zones humides présentes le long de la Rosselle et particulièrement sur le tronçon aval, la préservation des zones non urbanisées longeant cette rivière, entre les stations d'épuration de Freyming-Merlebach et Marienau, s'avère nécessaire.		
Description de l'action	Préserver les secteurs non urbanisés le long de la Rosselle de différentes manières : - Vérification du classement du zonage "non constructible" (zone naturelle, voire zone agricole) des terrains localisés le long la Rosselle dans les documents d'urbanisme. - Mise en place d'acquisitions foncières dont la gestion serait rétrocédée au syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Rosselle ou à un organisme de gestion de la nature (via des mesures de compensation suite à un projet d'aménagement, dans le cadre d'un programme d'action spécifique à la préservation du crapaud vert, dans le cadre d'un classement en ENS, ou suite à projet de préservation des berges de la Rosselle).		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 3 - CR457		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle, Communes, Entreprises (dans le cas de mesure de compensation)	Partenaires / Acteurs	Conseil Général, Région Lorraine, Agence de l'Eau, EPFL
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action		
Estimation du Coût	Investissement 2	Hypothèses	Investissement dans le cas d'136 mesures

(en k€)	Fonctionnement	0		de protection par des acquisitions foncières.	
	Autres	0,5 et 2		Vérification du classement zonage non constructible estimée entre 500 et 2000 euros selon si la vérification est réalisée par un stagiaire de la DDT ou par un bureau d'études. - Estimations	
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau		Taux de financement	Financement (en k€)	
	Conseil Général de Moselle		50% maximum	Montant variant en fonction de la surface préservée	
	Conseil Régional de Lorraine		< 20 %		
	Etat				
	Autres : EPFL		Variable, au cas par cas	Montant variant en fonction de la surface préservée	
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action		Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	Aucune pour le classement des terrains en zone non constructible ou naturelle, pour l'acquisition foncière : choix ou création de la structure en charge de la gestion des terrains (SAER ou organisme de gestion de la nature)				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : + - Effets bénéfiques sur la qualité physico-chimique des milieux aquatiques et sur la régulation des crues. - Préservation des trames vertes et bleues et des zones à amphibiens - Préservation de zones inondables				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	- Pour le SCoT du Val de Rosselle : œuvrer pour la préservation de la biodiversité liée aux zones humides, ainsi que la préservation des trames vertes et bleues. - Pour les communes : rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général, sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune.				
Autres impacts		Positifs		Négatifs	
Social				Amélioration de la qualité paysagère.	
Economique				Facilite la localisation des projets de développement urbain.	
Environnemental				Protège des zones humides ordinaires, Préserve, améliore la biodiversité, et contribue indirectement à l'amélioration de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau.	
Indicateur(s) associé(s)	Surface de zones humides préservée et/ou étendue de l'acquisition foncière.				
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus	Communes concernées				

Action n°2.1.15 : Préserver, voire protéger, les zones humides remarquables des têtes de bassin versant de la Bisten

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	Non		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques		
Secteur géographique	Tête de bassin de la Bisten	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Agriculture, Collectivité, Milieux naturels		
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Gestion, Connaissance
Constat du SAGE	La présence de petits vallons ou ravins en amont du bassin versant de la Bisten permet d'accueillir des espèces patrimoniales dont certaines sont emblématiques des zones humides et/ou des marais tuffeux. L'état initial du SAGE a dénombré déjà 5 secteurs intéressants (la vallée prairiale à Schapach et la tourbière de pente de Bisterpfad à Boucheporn, le ru de Téterchen à Dalem, le ruisseau de Halsbach à Rémering, et le ruisseau de Banngraben sur la commune de Hargarten-aux-mines). Ces secteurs sont laissés à l'abandon compte-tenu de leur microrelief très accidenté. Les zones humides de tête de bassin (zone de suintements, ravins, vallons prairiaux) ne subissent pas une pression anthropique importante, toutefois les espèces rares ou remarquables doivent être protégées par des mesures de gestion adaptées (MAE, ENS) ou un outil de protection stricte, comme les APPB.		
Description de l'action	Suite à la hiérarchisation des zones humides (action 2.1.5), la présence d'espèces protégées au niveau des têtes de bassin, nécessite la mise en place de mesures de gestions ou de protection plus adaptées à la préservation de l'intérêt remarquable de ces sites. Selon l'intérêt faunistique et/ou floristique du site et des menaces auxquelles elles sont soumises, l'organisme porteur du SAGE doit lancer la réflexion sur l'outil le plus adapté, comme la mise en place de MAE (DDT et CA), la délimitation de ZHSGE (avec servitudes associées), l'APPB (protection stricte suite à un remblaiement) ou la mise en place d'une démarche ENS. Cette réflexion, basée sur les données obtenues dans le cadre de l'action 2.1.1 et 2.1.5., pourra toutefois être complétée par une étude foncière et/ou une expertise écologique.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Bisten - CR458		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Les communes concernées, Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle	Partenaires / Acteurs	État (ONEMA, DDT, Préfet) Agence de l'Eau, et organisme porteur du SAGE
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement Fonctionnement Autres	0 0 5 et 50	Hypothèses Procédure administrative Coût de l'étude pour le choix de l'outil de gestion ou de protection (montant variable selon la superficie prospectée et la précision de l'inventaire des zones humides) - Estimations
Financier(s)	Taux de financement		Financement (en k€)

potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : Communes concernées ou SMC du Val de Rosselle	50% Participation éventuelle	Estimation après étude		
		non défini	Estimation après étude		
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	Étude : 1 an, le classement en zone APPB est pérenne	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012 x	2013 x
Contraintes de mise en œuvre	La mise en place de cette action est contrainte par l'action 2.1.1 concernant l'inventaire des zones humides. Le niveau de précision de l'inventaire des zones humides influencera la réalisation ou non d'un inventaire spécifique aux zones de têtes de bassin versant. L'organisme porteur du SAGE devra être moteur pour inciter la mise en place de ces mesures de gestion et/ou de protection.				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : ++ - Non dégradation des masses d'eau en bon état - Préservation des espèces patrimoniales des zones humides de pente - Prévention du public sur la présence de zones humides - Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour les communes : - Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général, - Protéger des espèces à valeur patrimoniale (écrevisses à pieds blancs, truites fario,...), - Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides et éventuellement lutter contre les pollutions d'origine agricole et la dégradation des habitats des cours d'eau.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social	Contraintes pour les propriétaires /exploitants		Augmentation de l'offre de parcours de détente à proximité de zones urbanisées, amélioration de la qualité paysagère.		
Economique	Nécessités éventuelles d'actions d'entretien du site				
Environnemental			Préservation, voire protection d'habitats et d'espèces emblématiques.		
Indicateur(s) associé(s)	Surface de zones humides faisant l'objet d'une mesure de préservation ou de protection				
Principales sources d'incertitude et de risque	Nécessité de réaliser des études préalables pour les APPB et les ENS. La mise en place d'APPB est réalisée par la préfecture.				
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 2.1.1 : Inventorier les zones humides actuelles et futures Actions 2.1.16 : Préserver, voire protéger, les zones humides remarquables des têtes de la Rosselle et du Bousbach. Action 2.1.18 : Préserver les zones d'alimentation des cours d'eau au niveau des têtes de bassin versant				
Pour en savoir plus	Rapport A55733/A - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Houiller. Résumé de l'État initial. DREAL, ONEMA Retour d'expérience dans le département de l'Orne (Recueil d'expérience sur l'hydromorphologie, Onema)				

Action n°2.1.16 : Préserver, voire protéger, les zones humides remarquables de têtes du bassin versant de la Rosselle et du Bousbach

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	Non		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques		
Secteur géographique	Tête de bassin de la Rosselle	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Agriculture, Collectivité, Milieux naturels		
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Gestion, Connaissance
Constat du SAGE	La présence de petits vallons ou ravins en amont du bassin versant de la Rosselle permet d'accueillir des espèces patrimoniales dont certaines sont emblématiques des zones humides et/ou des marais tuffeux. Certaines associations de préservation de la nature et l'état initial du SAGE ont déjà dénombré plusieurs secteurs intéressants : la vallée du Winbornbach en amont du Moulin de la Couronne à Théding, la carrière abandonnée de Cocheren au lieu-dit "Remsingerwald, les vallons le long du ru de Morsbach à Folkling, la vallée de l'étang du Merbette à Longeville-lès-Saint-Avold. Compte-tenu de leur microrelief très accidenté, les zones humides de tête de bassin (zone de suintements, ravins, vallons prairiaux) sont moins soumises aux pressions anthropiques fortes. Toutefois les espèces rares ou remarquables doivent être protégées par des mesures de gestion adaptées (MAE, ENS) ou un outil de protection stricte, comme les APPB.		
Description de l'action	Suite à la hiérarchisation des zones humides (action 2.1.5), la présence d'espèces protégées au niveau des têtes de bassin, nécessite la mise en place de mesures de gestions ou de protection plus adaptées à la préservation de l'intérêt remarquable de ces sites. Selon l'intérêt faunistique et/ou floristique du site et des menaces auxquelles elles sont soumises, l'organisme porteur du SAGE doit lancer la réflexion sur l'outil le plus adapté, comme la mise en place de MAE (DDT et CA), la délimitation de ZHSGE (avec servitudes associées), l'APPB (protection stricte suite à un remblaiement) ou la mise en place d'une démarche ENS. Cette réflexion, basée sur les données obtenues dans le cadre de l'action 2.1.1 et 2.1.5., pourra toutefois être complétée par une étude foncière et/ou une expertise écologique.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 1 - CR455 Rosselle 2 - CR456 Rosselle 3 - CR457		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Les communes concernées, Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle	Partenaires / Acteurs	État (ONEMA, DDT, Préfet) Agence de l'Eau, et organisme porteur du SAGE
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 0 Autres 5 et 50	Hypothèses	Procédure administrative Coût de l'étude pour le choix de l'outil de gestion ou de protection (montant variable selon la superficie prospectée et

				la précision de l'inventaire des zones humides) - Estimations	
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : Communes concernées ou SMC du Val de Rosselle	Taux de financement		Financement (en k€)	
		50% Participation éventuelle		Estimation après étude	
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	Étude : 1 an, le classement en zone APPB est pérenne		Coût annualisé
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
				x	x
Contraintes de mise en œuvre	La mise en place de cette action est contrainte par l'action 2.1.1 concernant l'inventaire des zones humides. Le niveau de précision de l'inventaire des zones humides influencera la réalisation ou non d'un inventaire spécifique aux zones de têtes de bassin versant. L'organisme porteur du SAGE devra être moteur pour inciter la mise en place de ces mesures de gestion et/ou de protection.				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : ++ - Non dégradation des masses d'eau en bon état - Préservation des espèces patrimoniales des zones humides de pente - Prévention du public sur la présence de zones humides - Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour les communes : - Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général, - Protéger des espèces à valeur patrimoniale (écrevisses à pieds blancs, truites fario,...), - Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides et éventuellement lutter contre les pollutions d'origine agricole et la dégradation des habitats des cours d'eau.				
Autres impacts		Positifs		Négatifs	
Social	Contraintes pour les propriétaires /exploitants		Augmentation de l'offre de parcours de détente à proximité de zones urbanisées, amélioration de la qualité paysagère.		
Economique	Nécessités éventuelles d'actions d'entretien du site				
Environnemental			Préservation, voire protection d'habitats et d'espèces emblématiques.		
Indicateur(s) associé(s)	Surface de zones humides faisant l'objet d'une mesure de préservation ou de protection				
Principales sources d'incertitude et de risque	Nécessité de réaliser des études préalables pour les APPB et les ENS. La mise en place d'APPB est réalisée par la préfecture.				
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 2.1.1 : Inventorier les zones humides actuelles et futures Actions 2.1.16 : Préserver, voire protéger, les zones humides remarquables des têtes de la Rosselle et du Bousbach. Action 2.1.18 : Préserver les zones d'alimentation des cours d'eau au niveau des têtes de bassin versant				
Pour en savoir plus	Rapport A55733/A - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Houiller. Résumé de l'État initial. DREAL, ONEMA Retour d'expérience dans le département de l'Orne (Recueil d'expérience sur l'hydromorphologie, Onema)				

Action n°2.1.17 : Mettre en place un outil de gestion adapté sur les vallons humides de la forêt du Warndt

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	Non		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques		
Secteur géographique	Tête de bassin au cœur du Warndt (Forêt de Protection)	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Milieux naturels, Agriculture (Sylviculture)		
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Gestion, Connaissance
Constat du SAGE	La présence de petits vallons ou ravins en amont du bassin versant de la Rosselle (vallon très encaissé au nord de l'A4 entre Boucheporn et la Moulin d'Ambach, le ravin de Hemmering juste au sud de l'A4) et de la Bisten (vallée de l'étang de Porcellette, localisée entre Diesen, Porcellette et la centrale Emile Huchet) correspond à des sites naturels très particuliers et typiques du Warndt. Ces zones humides se distinguent par des vallons plus ou moins ouverts pouvant accueillir une faune et une flore emblématiques dont certaines espèces patrimoniales. Ces ravins ou vallons de la forêt du Warndt sont déjà partiellement protégés par la forêt de protection, néanmoins certains secteurs en milieux ouverts ne bénéficient pas de cette protection. Il serait donc intéressant de préserver l'intégralité de ces ravins ou vallons humides emblématiques par des mesures de protection centrées spécifiquement sur ces habitats humides. De plus, ces sites peuvent devenir des sites favorables aux amphibiens (Crapaud vert et Pélobate brun) à plus ou moyen long terme, leur préservation doivent également intervenir sur toutes pratiques agricoles ou forestières (présence de parcelles privées) néfastes pour ces espèces. La préservation de ces trois vallons nécessite la mise en place soit d'un schéma de desserte forestière ou d'outil juridique adapté (ENS, APPB, ZHIEP ou ZHSGE ...). Enfin, le périmètre et le système de préservation devra être défini en collaboration avec l'ONF.		
Description de l'action	- Réaliser un diagnostic de ces vallons afin d'identifier les obstacles et/ou dégâts ayant un effet négatif sur la qualité des habitats biologiques composant ces vallons. - Identifier l'outil de gestion le plus adapté permettant d'améliorer la qualité des habitats de ces vallons, comme la mise en place d'un Schéma de Desserte Forestière dans le cas de problème d'accès et/ou de débordage), ou d'une politique acquisition foncière par le département (démarche ENS), voire un outil plus stricte avec la mise en place d'un APPB. - Définir le périmètre de protection ou de préservation de ces trois vallons.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Bisten - CR458 Rosselle 1 - CR455		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Les communes concernées, Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle (partie Rosselle), ONF	Partenaires / Acteurs	État (ONEMA, DDT, Préfet) Agence de l'Eau, CRPF, Chambre d'agriculture, communes, et organisme porteur du SAGE
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action		

Estimation du Coût (en k€)	Investissement Fonctionnement Autres	0 0 5 et 15	Hypothèses	Procédure administrative Fonction des connaissances de l'ONF	
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : Communes concernées, SMC du Val de Rosselle, ONF, CRPF		Taux de financement 50% Participation éventuelle non défini	Financement (en k€) Estimation après étude Estimation délimitation des sites	
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	Étude : 1 an, le classement en zone APPB est pérenne	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012 x	2013 x
Contraintes de mise en œuvre	La mise en place de cette action dépendra des connaissances de l'ONF sur les trois vallons, et de la délimitation "en interne" ou par un autre organisme spécialisé (étude spécifique). Le choix de l'outil de préservation le plus adapté, entre l'ONF, les propriétaires privées éventuels (CRPF), les volontés de gestion des habitats ouverts le long des cours d'eau.				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : + - Présence de plusieurs espèces patrimoniales, et du Pélobate brun - Présence de la Forêt de protection à proximité, - Protection, voire valorisation de vallons humides, - Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides. - Préservation de trames bleues				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour les communes : Rétablir le bon fonctionnement écologiques des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général, et protéger des espèces à valeur patrimoniale, - Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides et éventuellement lutter contre les pollutions d'origine agricole et la dégradation des habitats des cours d'eau.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social	Contraintes pour les propriétaires /exploitants		Augmentation de l'offre de parcours de détente à proximité de zones urbanisées, amélioration de la qualité paysagère.		
Economique	Nécessités éventuelles d'actions d'entretien du site				
Environnemental			Préservation, voire protection d'habitats et d'espèces emblématiques.		
Indicateur(s) associé(s)	Surface de zones humides faisant l'objet d'une mesure de préservation ou de protection				
Principales sources d'incertitude et de risque	Trouver un financeur				
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus	Rapport A55733/A - SAGE du Bassin Houiller. Résumé de l'État initial. DREAL, ONEMA, ONF				

Action n°2.1.18 : Préserver les zones d'alimentation des cours d'eau au niveau des têtes de bassin versant

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	Non		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques		
Secteur géographique	Toutes les communes	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Collectivité		
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Gestion, Connaissance
Constat du SAGE	La présence de petits vallons ou ravins en amont des cours d'eau de la Bisten, de la Rosselle et de leurs affluents constitue des sites naturels typiques et très intéressants, dont certains ont une forte valeur écologique. Toutefois, le caractère humide de ces vallons et la qualité de ces habitats sont influencés par les activités présentes dans leur zone d'alimentation en eaux. Il serait donc intéressant de préserver leur alimentation en eau en les préservant d'une urbanisation éventuelle.		
Description de l'action	- Identifier les zones d'alimentation des zones humides (remarquables et ordinaires) situées en tête de bassin versant. - Vérifier, ou le cas échéant mettre en place, le classement en zone naturelle ou en zone agricole dans les documents d'urbanisme de ces zones d'alimentation. Dans le cadre de zone d'alimentation déjà urbanisée, limiter les extensions possibles dans le règlement d'urbanisme.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Bisten - CR458 Rosselle 1 - CR455 Rosselle 2 - CR456 Rosselle 3 - CR457		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Chaque commune concernée ou Service de l'État	Partenaires / Acteurs	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 0 Autres ?	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement ? Étude d'identification des zones d'alimentation des zones humides de tête de bassin versant et vérification de la compatibilité des documents d'urbanisme non obligatoire - la prestation peut être réalisée grâce à une coordination entre la DDT57 et l'ONEMA = entre 5 et 10 k€ ? Coûts des études de révision des documents d'urbanisme suite à la mise en compatibilité du SAGE = ?
Financœur(s)		Taux de financement	Financement (en k€)

potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :				
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action		Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	Pression politique dans le cadre de zones urbanisées, situées dans les zones d'alimentation des zones humides de tête de bassin versant, faisant l'objet d'une volonté d'extension				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : + - Effets bénéfiques sur la qualité physico-chimique des milieux aquatiques. - Préservation de l'alimentation en eau des zones humides de tête de bassin versant				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	- Pour la commune : s'engager en faveur de la protection des zones humides.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social					
Economique					
Environnemental			Protège une zone humide, Contribue à la préservation de la biodiversité.		
Indicateur(s) associé(s)	Surface classée comme non constructible dans les zones d'alimentation en eau				
Principales sources d'incertitude et de risque	Identification préalable des zones humides de tête de bassin versant				
Liens potentiels avec d'autres actions	2.1.1 : Inventorier les zones humides actuelles et futures 2.1.15 : Préserver, voire protéger, les zones humides remarquables des têtes de bassin versant de la Bisten 2.1.16 : Préserver, voire protéger, les zones humides remarquables de têtes du bassin versant de la Rosselle et du Bousbach				
Pour en savoir plus					

Action n°2.1.19 : Prendre en compte dans tous projets d'aménagement futur les corridors biologiques que constituent le Merle, la Rosselle et la Bisten

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	Non		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques		
Secteur géographique	Toutes les communes	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Industrie et artisanat, Collectivité, Agriculture		
Nature de l'action	Contractuel / Règlementaire	Type de mesure	Incitation
Constat du SAGE	Les trois principaux continuums aquatiques et zones humides sur le bassin Houiller sont la Rosselle, le Merle et la Bisten. Le SCoT de Val de Rosselle, précise qu'il n'y a pas de trame pleinement fonctionnelle sur ce territoire : la rareté des milieux humides, la mauvaise qualité des habitats aquatiques et la présence de nombreuses infrastructures de transport accentuent le morcellement de cette trame bleue.		
Description de l'action	Les collectivités devront prendre en compte les corridors aquatiques dans tous nouveaux projets d'aménagements, elles devront : - préserver les trames bleues sur leur territoire (peut nécessiter une délimitation préalable des trames bleues à l'échelle du SAGE). - étudier toutes les solutions alternatives qui n'auraient pas d'impact sur les corridors aquatiques ; - mettre en place des mesures compensatoires ambitieuses si aucune autre solution ne peut être trouvée. par exemple : restaurer les corridors aquatiques sur d'autres secteurs (suppression de remblais dans le lit majeur, etc.).		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Bisten - CR458 (Bisten amont et affluents) Rosselle 1 - CR455 Rosselle 2 - CR456 (Le Merle) Rosselle 3 - CR457		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Collectivité(s) concernée(s) par les nouveaux aménagements	Partenaires / Acteurs	DREAL
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Veille pour une prise en compte de la notion de "corridor" dans tous futurs projets d'aménagement par les communes		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 0 Autres 0	Hypothèses	Cette action ne nécessite pas d'investissement particulier pour les collectivités concernées Cette action n'implique pas de frais supplémentaires d'exploitation et de maintenance Non concerné
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle	Taux de financement	Financement (en k€)

potentiel(s) :	Conseil Régional de Lorraine				
	Etat				
	Autres :				
Durée d'amortissement	0	Durée de vie de l'action	Action ponctuelle pour le classement des trames bleues. Action continue pour la conservation des trames bleues.		Coût annualisé 0
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
	x				
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	L'efficacité environnementale de l'action est très forte. Cette mesure, dont l'échelle d'intervention prend en compte l'ensemble du Bassin Houiller, permettrait sur le plan écologique : - la conservation des corridors écologiques et des espèces emblématiques dépendantes de ces corridors ; - la non dégradation hydromorphologique des zones concernées et éventuellement des masses d'eau.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour les collectivités : Agir en faveur des corridors biologiques				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Préservation de la qualité paysagère du territoire		
Economique	Pour le maître d'ouvrage désirant réaliser le nouvel aménagement : coût éventuel des études complémentaires.				
Environnemental			Protection d'habitats et d'espèces emblématiques et ordinaires.		
Indicateur(s) associé(s)	Longueur de la trame bleue et linéaire impactée par de nouveaux aménagements.				
Principales sources d'incertitude et de risque	Si les trames bleues ne sont pas préalablement délimitées et inscrites dans le SAGE, cette action peut difficilement être mise en œuvre. Cette action nécessite aussi la sensibilisation des élus des collectivités à la notion de trame bleue et de corridor.				
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus					

Action n°2.1.21 : Réhabiliter les milieux humides le long de la Rosselle en amont et en aval du moulin d'Ambach

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	Non		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques		
Secteur géographique	Vallon forestier en amont de la Rosselle sur la commune de Saint-Avoid	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Milieux naturels		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Travaux, Gestion
Constat du SAGE	Les caractéristiques hydromorphologiques sur le tronçon de la Rosselle, en amont et en aval du Moulin d'Ambach, sont difficilement perceptibles (son tracé reste difficilement identifiable). Ce secteur est propice aux amphibiens en particulier le Pélobate brun, et constitue un corridor privilégié entre les populations au nord (forêt de Zang) et au Sud (Longeville). Dans un objectif d'amélioration de la ripisylve de la Rosselle sur ce tronçon et de la préservation des habitats humides, un partenariat entre l'ONF, la DREAL (organisme porteur du plan national d'actions du Pélobate brun), l'ONEMA et le Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle peut être envisagé afin d'entreprendre les travaux éventuels visant à renforcer la matérialisation du lit de la Rosselle et les aménagements en faveur du Pélobate Brun.		
Description de l'action	- Réaliser une étude préalable définissant la nature des travaux à mettre en œuvre pour favoriser la présence du Pélobate brun et surtout redéfinir le tracé de la Rosselle dans ce secteur. - Réaliser les travaux de restauration.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 1 - CR455		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	DREAL, ONF, SIEAR	Partenaires / Acteurs	Agence de l'Eau, ONEMA, Commune de Saint-Avoid
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement ? Fonctionnement 0 Autres 3 à 10	Hypothèses	Le montant des travaux sera estimé en fonction des résultats de l'étude préalable. Chiffrage impossible Le montant de l'étude sera dépendant du détail du diagnostic écologique à réaliser. Estimations
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat	Taux de financement 60 % maximum	Financement (en k€)

	Autres : ONF, SIEAR, Commune de Saint-Avoid		40%		
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	Étude et travaux : 2 ans	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	Réflexion sur la réalisation de l'étude préalable par l'ONF (en interne) ou par un bureau d'études. Le rôle de la structure porteuse du SAGE portera essentiellement sur la réflexion d'un partenariat entre l'ONF, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'entretien de la Rosselle et l'Agence de l'Eau. Réflexion sur les financements des travaux à réaliser.				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : + - Présence de plusieurs espèces patrimoniales, voire du Pélobate brun - Protection et valorisation d'habitats humides, - Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides. - Préservation de la trame bleue que constitue la Rosselle				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour le SIEAR : Améliorer la qualité des milieux aquatiques sur le tronçon amont de la Rosselle. Pour l'ONF : Améliorer la qualité des habitats de la Forêt de protection				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Meilleure perception du tracé de la Rosselle en milieu forestier		
Economique	Réalisation de travaux d'aménagement et/ou de restauration				
Environnemental			Protège une zone humide remarquable, Améliore la biodiversité, respect de la réglementation.		
Indicateur(s) associé(s)	Linéaire de cours d'eau restauré, et surface des habitats humides réhabilitée en faveur des amphibiens.				
Principales sources d'incertitude et de risque	Effort financier concernant les travaux de restauration				
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 2.2.2 : Établir un plan de gestion du Muehlegraben et de la Rosselle				
Pour en savoir plus	SIEAR 2006, Étude de faisabilité de la renaturation de la Rosselle (Étude SOGREAH) ONEMA				

Action n°2.1.22 : Réhabiliter la zone humide d'Oderfang

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	Non		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques		
Secteur géographique	Zone humide d'Oderfang sur la commune de Saint Avold	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Collectivité, Milieux naturels		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Travaux, Communication, Sensibilisation
Constat du SAGE	La grande zone humide située au lieu-dit « Oderfang », juste au Nord du centre commercial CORA, est composée de grandes étendues de roselières, accueillant une faune inféodée aux zones humides. Dans le cadre d'une volonté d'amélioration de l'offre de loisir sur le territoire communale et de sensibilisation de la population sur l'intérêt des zones humides, la ville de Saint-Avold a souhaité entreprendre un projet de réhabilitation de cette zone humide (Décision en Conseil Municipal en mai 2010).		
Description de l'action	Mettre en œuvre les travaux d'entretien des roselières ainsi que les travaux de réhabilitation des points d'eau existants. Des aménagements limités seront éventuellement mis en place afin que cette zone humide soit partiellement accessible au public.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 1 - CR455		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Commune de Saint Avold	Partenaires / Acteurs	Agence de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	14,5	Hypothèses 5 ha à acquérir (surface potentielle maximale) 1 à 10 K€ /ha => moyenne de 2,9 K€ / ha (base estimée par rapport au coût/ha maximal d'acquisition ZH dans le BH - Ferme de Heide) Budget 2012 Travaux/entretien : base estimée pour une moyenne de 2,4 k€ /ha (source : catalogue des coûts AERM) Valeur définitive en fonction du diagnostic Surface potentielle maximale : 5 ha
	Fonctionnement	12	
	Autres	0	
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau	Taux de financement	Financement (en k€)
	Conseil Général de Moselle	50%	Montant variant en fonction de la surface préservée / entretenue 150

	Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : Ville de Saint Avold				
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	1 an	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	Prévoir des financements pour l'entretien et/ou la restauration à moyen terme				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : + - Présence de plusieurs espèces patrimoniales, - Protection et valorisation d'une zone humide, - Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides. - Préservation de la trame bleue que constitue la Rosselle				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour la commune : - Œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides, - Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général, - Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Augmentation de l'offre de parcours de détente à proximité de zones urbanisées, amélioration de la qualité paysagère,		
Economique	Nécessité des actions d'entretien du site				
Environnemental			Protège une zone humide, Contribue à la préservation de la biodiversité.		
Indicateur(s) associé(s)	Étendue de surfaces préservée, Nombre d'élèves et/ou de personnes sensibilisés, Nombre de visites organisées				
Principales sources d'incertitude et de risque	Volonté municipale d'aménagement de ce site				
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 2.2.2 : Établir un plan de gestion du Muehlegraben et de la Rosselle Action 2.2.5 : Mettre en place un plan de gestion post-travaux de la Rosselle				
Pour en savoir plus	Rapport A55733/A - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Houiller. Résumé de l'État initial. GECNAL, Ville de Saint-Avold				

**Sous enjeu 2.2 : Favoriser la restauration
des cours d'eau et la concilier avec le
développement du territoire**

Action n°2.2.1 : Faire émerger un projet de restauration transfrontalier

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	T3 - M2 : Restauration des cours d'eau T3 - M3 : Renaturation des cours d'eau T2		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Favoriser la restauration des cours d'eau et la concilier avec le développement du territoire		
Secteur géographique	Bisten et/ou Rosselle	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Transfrontalier		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Incitation, Travaux
Constat du SAGE	Les espèces ne prennent pas en compte les frontières administratives pour leur déplacement, ainsi la restauration des continuums écologiques et des habitats humides est nécessaire au développement et au maintien de certaines espèces. Les partenaires allemands ont effectué des réintroductions de mammifères dans la Warndt. Le Castor a été réintroduit en 1995. Ce dernier a aujourd'hui recolonisé une partie de la Bisten côté français et commence à réapparaître sur la Rosselle. Aussi 200 à 250 Visons d'Europe ont été introduits en Allemagne. Certaines vallées humides sont encore préservées et seraient éventuellement colonisables par l'Anguille. Pour concrétiser les efforts de réintroduction ou de préservation menés par les allemands, et participer à la recolonisation de ces espèces emblématiques dans nos régions, un projet de restauration transfrontalier des habitats de ces espèces s'avère opportun.		
Description de l'action	Cette action vise à relancer une dynamique transfrontalière en matière de restauration des continuums écologiques et des habitats des espèces précitées. Cette dynamique pourrait se traduire notamment par : - L'étude de la capacité d'accueil des cours d'eau du bassin Houiller pour des espèces emblématiques - Le montage d'un projet Interreg ou Life sur la thématique ou les thématiques les plus pertinentes. NB : suite aux entretiens avec les différents acteurs, le "Castor" semble être une espèce bien implantée dans la région. Elle présente sans doute moins d'enjeux que d'autres espèces mises en évidence par les partenaires allemands (exemple : busard des roseaux, Râle d'eau, le Pirol, le crapaud calamite...). Aussi, il faut considérer les recolonisations à des échelles de temps plus ou moins grandes en fonction de l'espèce. Par exemple, la Loutre et l'Anguille ne sont actuellement pas observées sur le bassin. - La restauration des continuums écologiques et les habitats de ces espèces (plantation hétérogène d'arbres pour le castor, amélioration de la continuité piscicole et des annexes hydrauliques pour l'anguille...). - L'amélioration de la qualité de l'eau (amélioration de l'assainissement, réduction des rejets polluants dans les cours d'eau).		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Bisten - CR458 Rosselle 3 - CR457		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Structure porteuse	Partenaires / Acteurs	Agence de l'eau, Onema, ONCFS, Associations (GECNAL, GEML), partenaires allemands, CG 57

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Eventuellement maîtrise d'ouvrage ou accompagnement de la mise en œuvre de l'action				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	0	Hypothèses	Pas d'investissement	
	Fonctionnement	0		Intégré dans l'animation du SAGE (pas de coût propre)	
	Autres	0		Pas d'ingénierie	
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : Europe : LIFE / Interreg		Taux de financement	Financement (en k€)	
			Possible Possible Possible Possible au moins 33%	660	
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	0	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
				x	
Contraintes de mise en œuvre	Il est nécessaire de trouver un maître d'ouvrage côté français pour porter cette action.				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	L'efficacité environnementale de l'action est forte. Cette mesure, dont l'échelle d'intervention peut s'avérer grande (partie importante du Bassin Houiller), permettrait sur le plan écologique l'amélioration de la qualité des habitats des espèces emblématiques de la région (sections allemandes et françaises). Aussi cette mesure peut servir de vitrine illustrant la dynamique transfrontalière mise en place sur le SAGE.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Un tel projet peut servir d'exemple et d'illustration pour la construction de la stratégie d'intervention du SAGE Bassin Houiller en ce qui concerne sa dimension transfrontalière.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Mise en place d'un partenariat franco-allemand		
Economique	Coût des travaux de restauration				
Environnemental			Amélioration de la fonctionnalité des cours d'eau Restauration des habitats aquatiques Amélioration de la capacité d'autoépuration		
Indicateur(s) associé(s)	Réalisation du projet				
Principales sources d'incertitude et de risque	Sélection du dossier pour des financements Life ou Interreg				
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 4.2.1 : Mettre en place et animer une dynamique transfrontalière Actions 1. : Améliorer la qualité de l'eau				
Pour en savoir plus	Onema, GECNAL, Agence de l'eau, ONCFS				

Action n°2.2.3 : Étudier la restauration de la continuité écologique entre la Rosselle et le Muehlegraben

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	T3 - M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau Inscrite dans le PAT		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Favoriser la restauration des cours d'eau		
Secteur géographique	Longeville-Lès-Saint-Avoid, Saint-Avoid	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Milieux naturels		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Connaissance
Constat du SAGE	Le Muehlegraben est intercepté par l'étang de la Merbette. La ligne d'eau de l'étang est calée par un ouvrage (digue perpendiculaire à la vallée) situé à l'extrémité aval du plan d'eau sur la rivière. Cet étang a des impacts morpho écologiques dégradant la qualité physique et biologique de la rivière : • Modification des flux liquides, solides et biologiques (la charge solide est complètement bloquée) ; • Dysfonctionnement piscicole ; • Altération de la qualité des eaux ; • Rupture du continuum fluvial ; • Effet « point dur », puisque le cours d'eau n'a plus aucune capacité d'ajustement géomorphologique, tout processus d'érosion étant bloqué. Cette altération du milieu s'opère dans un contexte présentant des atouts écologiques. Une faune inféodée aux zones humides et d'intérêt patrimonial est présente le long de la vallée, certaines espèces sont inscrites au réseau NATURA 2000. La reconnexion du Muehlegraben avec la Rosselle doit donc se faire en tenant compte de la présence de ces espèces patrimoniales. C'est bien l'ensemble des caractéristiques du site qui devront être prises en compte ; la diversification des habitats humides et leur entretien permettront ainsi d'améliorer la qualité des habitats favorables à ces espèces.		
Description de l'action	Définition des travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique entre la Rosselle et le Muehlegraben en adéquation avec l'opération de réhabilitation de la zone humide de la Merbette. Évaluation des impacts sur les milieux naturels et la faune. Acquisition publique du secteur de la Merbette Il est impératif de définir les travaux de restauration de la continuité du Muehlegraben en parallèle de ceux nécessaires à la renaturation de la zone humide. L'étude devra donc identifier les espèces cibles, définir les enjeux et vocations du site. L'étude pourra notamment détailler les aspects suivants : - Restauration du continuum fluvial du Muehlegraben et remise en eau permanente du Muehlegraben en aval de la retenue de l'étang de la Merbette ; - Besoin d'alimentation en eau "efficace" de l'étang de Merbette, notamment en hiver, dans un contexte de baisse de la nappe phréatique ; - Nécessité de créer des bras morts et de dépressions isolées du chenal principal pour améliorer la diversité des habitats naturels ; - Nécessité d'entretenir les prairies pour améliorer l'ouverture de la vallée qui tend à se refermer depuis l'abandon des fauches dans les années 60-70 ; - Conservation de la roselière, favorable à l'avifaune paludicole (fauvettes des marais) (à l'Ouest notamment).		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 1 - CR455 (la vallée du Muehlegraben en sortie de Longeville-Lès-Saint-Avoid jusqu'à la confluence en aval avec la Rosselle au Nord de Saint-Avoid)		

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	A rechercher		Partenaires / Acteurs		
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de l'action et des résultats de l'étude				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	?	Hypothèses	Acquisition du marais	
	Fonctionnement	0		Étude pour la définition des travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique	
	Autres	50			
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement	Financement (en k€)	
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action		Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011 x	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : ++ Restaurer la continuité entre la Rosselle et le Muhlegraben				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour la commune : • Œuvrer pour la préservation de la biodiversité liée aux zones humides, • Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			A terme, amélioration du cadre de vie		
Economique					
Environnemental			Assurer la continuité biologique au sein des cours d'eau est en enjeu majeur de la DCE.		
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 2.2.2 : Établir un plan de gestion du Muehlegraben et de la Rosselle				
Pour en savoir plus	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD 2010, Mission de maîtrise d'œuvre complète pour les travaux de Restauration du Muhlegraben - Étude SOGREAH				

Action n°2.2.4 : Étudier la renaturation et le fonctionnement hydraulique du Dourd'Hal

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	T3 - M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau T3 - M2 : Restauration des cours d'eau T3 - M3 : Renaturation des cours d'eau T3 - M4 : Entretien régulier des cours d'eau		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Favoriser la restauration des cours d'eau		
Secteur géographique	Saint-Avoid	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Milieux naturels		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Connaissance, Gestion
Constat du SAGE	Absence d'informations sur la qualité hydro géomorphologique et la fonctionnalité hydraulique du Dourd'hal		
Description de l'action	L'étude porte sur 3,3 km. Appuyer la gestion des milieux aquatiques sur des connaissances solides : - Diagnostic de la qualité physique du lit mineur, des berges, du lit majeur ; - Détermination du lit majeur et délimitation des zones inondables, caractérisation de l'aléa inondation en milieu urbain ; - Diagnostic de la continuité longitudinale (pour la faune et le transport sédimentaire). Définir des actions de gestion des cours d'eau, les hiérarchiser, et les chiffrer : - Volet restauration : proposition d'action pour la restauration de la qualité physique (lit mineur, berge, lit majeur) ; - Gestion de la végétation des bords de cours d'eau ; - Volet hydraulique : sécurisation des écoulements en milieu urbain, préservation des zones inondables ; - Volet continuité longitudinale : restauration de la continuité pour le transit de la faune, des sédiments.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 1 - CR455		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle	Partenaires / Acteurs	Agence de l'Eau, Conseil Général, Région Lorraine
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de l'action et des résultats de l'étude		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 0 Autres 12	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement Étude pour la définition d'actions de gestion des cours d'eau
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau	Taux de financement	Financement (en k€)

potentiel(s) :	Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :				
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action		Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011 x	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	Nécessité d'étendre les compétences du Syndicat (SIEAR) aux affluents				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : ++ Amélioration de la fonctionnalité écologique et hydraulique des cours d'eau.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Mettre en œuvre un programme d'action de restauration en cohérence avec l'ensemble du bassin versant.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			A terme, amélioration du cadre de vie		
Economique					
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus					

Action n°2.2.6 b : Encourager la mise à ciel ouvert de la Rosselle à Saint-Avold sur la base des résultats de l'étude d'impacts

Tronçons 2, 4 et 5

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité			
Inscription dans le pdm	T3 - M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau			
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels			
Sous-enjeu	Favoriser la restauration des cours d'eau			
Secteur géographique	Saint-Avold		Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Milieux naturels Collectivité			
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Travaux	
Constat du SAGE	La Rosselle est entièrement busée depuis 1964 sur toute sa traversée de Saint-Avold, l'indice milieu physique y est donc très mauvais. La couverture complète d'un cours d'eau est sans conteste une des interventions humaines la plus traumatisante pour le milieu naturel puisqu'elle se traduit par la disparition totale de ce dernier. Il s'agit alors à la fois d'une disparition complète des habitats, des faciès, de la ripisylve, des relations entre la nappe et les berges, etc., mais également d'une discontinuité écologique majeure sur le réseau fluvial.			
Description de l'action	L'étude "Étude préalable pour la restauration de la Rosselle sur la commune de Saint-Avold" réalisée par le SIEAR en 2010 (étude SOGREAH) montre que la réouverture est possible techniquement sur plusieurs secteurs urbains. L'action vise à poursuivre la réouverture en encourageant à saisir les opportunités d'ouverture de la Rosselle, en fonction des projets d'aménagement et en prenant en compte le rapport entre le coût de l'opération et le gain environnemental attendu. Elle comprend donc un rôle initial de veille et de sensibilisation.			
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 1 - CR455			
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Structure porteuse du SAGE	Partenaires / Acteurs	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle – ville de Saint-Avold	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi et sensibilisation			
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	0	Hypothèses	Pas d'investissement
	Fonctionnement	0		Suivi et sensibilisation intégré dans les missions d'animation et de sensibilisation (enjeux 4 et 5)
	Autres	0		Pas d'ingénierie
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat	Taux de financement		Financement (en k€)

	Autres :				
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action		Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre			Réalisation étude d'impacts - demande DIG		
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : ++ Restauration de la continuité écologique de la Rosselle				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour la commune : - œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides, - rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			A terme, amélioration du cadre de vie		
Economique					
Environnemental			Assurer la continuité biologique au sein des cours d'eau est en enjeu majeur de la DCE.		
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque	Difficulté de mettre en œuvre les travaux du fait du contexte urbain Emprise foncière				
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus	SIEAR, 2010. ETUDE PREALABLE POUR LA RESTAURATION DE LA ROSSELLE SUR LA COMMUNE DE SAINT AVOLD - étude SOGREAH				

Action n°2.2.7 : Étudier la renaturation et le fonctionnement hydraulique du Maimattbach et du Ste-Catherine

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	T3 - M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau T3 - M2 : Restauration des cours d'eau T3 - M3 : Renaturation des cours d'eau T3 - M4 : Entretien régulier des cours d'eau		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Favoriser la restauration des cours d'eau		
Secteur géographique	Guenviller, Hombourg-Haut, Macheren	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Milieux naturels		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Connaissance, Gestion
Constat du SAGE	Absence d'informations sur la qualité hydro géomorphologique et hydraulique du Maimattbach et du Ste-Catherine		
Description de l'action	L'étude porte sur 7,3 km Appuyer la gestion des milieux aquatiques sur des connaissances solides : - Diagnostic de la qualité physique du lit mineur, des berges, du lit majeur ; - Détermination du lit majeur et délimitation des zones inondables, caractérisation de l'aléa inondation en milieu urbain ; - Diagnostic de la continuité longitudinale (pour la faune et le transport sédimentaire). Définir des actions de gestion des cours d'eau, les hiérarchiser, et les chiffrer : - Volet restauration : proposition d'actions pour la restauration de la qualité physique (lit mineur, berge, lit majeur) ; - Gestion de la végétation des bords de cours d'eau ; - Volet hydraulique : sécurisation des écoulements en milieu urbain, préservation des zones inondables ; - Volet continuité longitudinale : restauration de la continuité pour le transit de la faune, des sédiments.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 2 - CR456		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle	Partenaires / Acteurs	Agence de l'Eau, Conseil Général, Région Lorraine
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de l'action des résultats de l'étude		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 0 Autres 24	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement Étude pour la définition des actions de gestion des cours d'eau
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau	Taux de financement	Financement (en k€)

potentiel(s) :	Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :				
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action		Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011 x	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	Nécessité d'étendre les compétences du Syndicat (SIEAR) aux affluents				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : ++ Améliorer les fonctionnalités écologiques, physiques et hydrauliques				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Mettre en œuvre un programme d'action de restauration en cohérence avec l'ensemble du bassin versant.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			A terme, amélioration du cadre de vie		
Economique					
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus					

Action n°2.2.8 : Engager les travaux de restauration du Dotelbach

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité				
Inscription dans le pdm	T3 - M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau T3 - M2 : Restauration des cours d'eau T3 - M3 : Renaturation des cours d'eau T3 - M4 : Entretien régulier des cours d'eau				
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturel				
Sous-enjeu	Favoriser la restauration des cours d'eau				
Secteur géographique	Farébersviller, Freyming-Merlebach		Etat d'avancement	Nouvelle	
Usage concerné	Milieux naturels				
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Travaux		
Constat du SAGE	Le Syndicat d'Assainissement et d'Adduction d'Eau Potable de Farébersviller et Environs (SAFE) a réalisé en 2010 une étude préalable à la renaturation du Cocherenbach, du Dotelbach, et du Wimbornbach réalisée. Les ruisseaux étudiés dans le cadre de cette étude (le Cocherenbach, le Dotelbach et le Wimbornbach) présentent des dysfonctionnements plus ou moins marqués : perturbation des écoulements, défaut d'entretien de la végétation, inondations de milieu urbain et des problématiques plus globales, à l'échelle du bassin versant qui concernent notamment la présence d'obstacles au franchissement piscicole....				
Description de l'action	Les travaux portent sur 3,3 km Mise en œuvre des travaux de restauration et de renaturation.				
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 2 - CR456				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle Syndicat d'Assainissement de Farébersviller	Partenaires / Acteurs	Agence de l'Eau, Conseil Général, Région Lorraine		
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de l'action				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement Fonctionnement Autres	1780 0 160	Hypothèses	Mise en œuvre des travaux sur 3,3 km Mission de maîtrise d'œuvres et relevés topographiques	
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement	Financement (en k€)	
Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013

	X	
Contraintes de mise en œuvre	Nécessité d'étendre les compétences du Syndicat (SIEAR) aux affluents	
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : ++ Améliorer les fonctionnalités écologiques, physiques et hydrauliques	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Mettre en œuvre un programme d'action de restauration en cohérence avec l'ensemble du bassin versant.	
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		A terme, amélioration du cadre de vie
Economique		
Environnemental		Restauration de cours d'eau en adéquation avec des problématiques d'inondation.
Indicateur(s) associé(s)		
Principales sources d'incertitude et de risque		
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus	SIEAR 2006, Étude de faisabilité de la renaturation de la Rosselle - Étude SOGREAH	

Action n°2.2.10 : Engager les travaux de restauration du Cocherenbach et du Winbornbach

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	T3 - M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau T3 - M2 : Restauration des cours d'eau T3 - M3 : Renaturation des cours d'eau T3 - M4 : Entretien régulier des cours d'eau		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Favoriser la restauration des cours d'eau		
Secteur géographique	Cocheren, Farebersviller, Theding	Etat d'avancement	Pour partie, en cours
Usage concerné	Milieux naturels		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Travaux
Constat du SAGE	Le Syndicat d'Assainissement et d'Adduction d'Eau Potable de Farébersviller et Environs (SAFE) a réalisé en 2010 une étude préalable à la renaturation du Cocherenbach, du Dotelbach, et du Wimbornbach réalisée. Les ruisseaux étudiés dans le cadre de cette étude (le Cocherenbach, le Dotelbach et le Wimbornbach) présentent des dysfonctionnements plus ou moins marqués : perturbation des écoulements, défaut d'entretien de la végétation, inondations de milieu urbain et des problématiques plus globales, à l'échelle du bassin versant qui concernent notamment la présence d'obstacles au franchissement piscicole....		
Description de l'action	Les travaux portent sur 11 km Mise en œuvre des travaux de restauration et de renaturation.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 3 - CR457		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle Syndicat d'Assainissement de Farébersviller Communes concernées	Partenaires / Acteurs	Agence de l'Eau, Conseil Général, Région Lorraine
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 600 Fonctionnement 0 Autres 60	Hypothèses	Mise en œuvre des travaux sur 11 km Mission de maîtrise d'œuvres et relevés topographiques
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	Taux de financement	Financement (en k€)

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action			Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
			x		
Contraintes de mise en œuvre	Nécessité d'étendre les compétences du Syndicat (SIEAR) aux affluents et d'élargir son périmètre aux communes de Thédning et Farébersviller				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : ++ Améliorer les fonctionnalités écologiques, physiques et hydrauliques				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Mettre en œuvre un programme d'action de restauration en cohérence avec l'ensemble du bassin versant.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			A terme, amélioration du cadre de vie		
Economique					
Environnemental			Restauration de cours d'eau		
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus					

Action n°2.2.13 : Harmoniser et coordonner les modes de gestion allemand et français de la Rosselle

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	T3 - M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau T3 - M2 : Restauration des cours d'eau T3 - M3 : Renaturation des cours d'eau T3 - M4 : Entretien régulier des cours d'eau T3 - M5 : Gestion des plans d'eau		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Favoriser la restauration des cours d'eau		
Secteur géographique			Etat d'avancement
Usage concerné	Transfrontalier		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Travaux
Constat du SAGE	Actuellement l'Allemagne et la France mettent chacune en œuvre leur propre politique de gestion de la Rosselle. Or le bon état écologique de la Rosselle ne pourra être atteint que si des mesures sont prises de chaque côté de la frontière.		
Description de l'action	Définition des actions transfrontalières nécessaires au respect de la Directive Cadre Européenne et partage sur les pratiques de gestion et de mise en œuvre des travaux de restauration et de renaturation de la Rosselle		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 3 - CR457		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle et communes allemandes	Partenaires / Acteurs	Agence de l'Eau Rhin Meuse, Conseil général, Région Lorraine
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 12 Fonctionnement 0 Autres 60	Hypothèses	Traduction des documents de travail et des rapports Étude pour la définition des actions transfrontalières
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	Taux de financement	Financement (en k€)
Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action	Coût annualisé	

Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : ++ Définition des actions franco-allemande nécessaire pour atteindre les objectifs du bon état écologique				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Échanges sur les pratiques franco-allemandes				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Opportunité d'un partenariat franco-allemand		
Economique					
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus					

Action n°2.2.14 : Evaluer la pertinence de la restauration du Merle

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	T3 - M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau T3 - M2 : Restauration des cours d'eau T3 - M3 : Renaturation des cours d'eau T3 - M4 : Entretien régulier des cours d'eau		
Enjeu du SAGE	Restaurer les milieux naturels		
Sous-enjeu	Favoriser la restauration des cours d'eau		
Secteur géographique	L'Hôpital, Saint-Avold, Freyming Merlebach	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Collectivité		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Travaux
Constat du SAGE	Le Merle est un cours d'eau extrêmement perturbé qui a connu des recalibrages et rectification, et dont la qualité des eaux est mauvaise suite à de nombreux rejets industriels. C'est pourquoi, ce cours d'eau a fait l'objet d'une étude menée par l'EPFL visant à requalifier les berges et le fond de vallée du Merle.		
Description de l'action	L'objectif de l'étude menée par l'EPFL en 2004 est de renaturer et de restaurer les tronçons dégradés du Merle afin de lui conférer à nouveau une fonctionnalité écologique. Cependant, au vu des importantes contraintes anthropiques du bassin versant et de l'état de dégradation de la rivière, les aménagements ne pourront redynamiser la rivière que d'une manière partielle. Il s'agit aujourd'hui - d'actualiser l'étude et d'évaluer la pertinence de la restauration du Merle, en particulier concernant (1) la diversification des milieux (lit mineur, aménagements plus naturels des berges) et (2) l'amélioration de la qualité des eaux (qualité physique du Merle, favoriser le développement de la végétation pour une autoépuration d'une partie des pollutions). - de construire une vision partagée sur les actions à mettre en oeuvre dans le prolongement de ces études.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 2 - CR456		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	EPFL	Partenaires / Acteurs	Agence de l'Eau, Conseil Général, Région Lorraine
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement Fonctionnement Autres	30	Hypothèses Etude actualisée
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	Taux de financement	Financement (en k€)

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action			Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012 x	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Potentiellement : efficacité environnementale : ++ Diversification des milieux, amélioration de la qualité physique du Merle et accroissement de l'autoépuration par la végétation.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires					
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Amélioration du cadre de vie pour la population riveraine		
Economique	Coût important				
Environnemental			Accroissement de la biodiversité		
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 1.1.1 : Etudier comment améliorer la collecte et le traitement des rejets industriels de la plateforme de Carling				
Pour en savoir plus	EPFL - Travaux de requalification de la Vallée du Merle, Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, juillet 2006 EPFL - Vallée du Merle - Aménagement du fond de vallée, Notice d'avancement, juin 2006 EPFL - Vallée du Merle - Aménagement du fond de vallée, Compléments d'avant-projet, septembre 2008 EPFL - Vallée du Merle - Aménagement du fond de vallée, Etude hydraulique et diagnostic d'ouvrages, Mai 2006				

ANNEXE 1 : ENJEU 3 - ASSURER UNE GESTION COHERENTE ENTRE EAUX
SOUTERRAINES ET EAUX DE SURFACE

**Sous enjeu 3.1 : Préparer la remontée de
eaux souterraines**

Action n°3.1.8 : Identifier les impacts de la remontée de la nappe des GTI sur les eaux de surface

Thématique du SDAGE	Eau et Gouvernance		
Inscription dans le pdm	T6 - M3 : Gestion concertée de l'eau		
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface		
Sous-enjeu	Préparer la remontée des eaux souterraines		
Secteur géographique	Toutes les communes	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Tous usages		
Nature de l'action	Contractuel	Type de mesure	Connaissance
Constat du SAGE	Les études prospectives menées reposent entre autres sur le Dossier d'Arrêt Définitif des Travaux des Houillères du Bassin Lorrain, avec des prévisions pour l'état intermédiaire (exhaures arrêtées, nappe non encore remontée) et sur l'état à long terme (exhaures arrêtées, nappe remontée et drainée localement de nouveau par les cours d'eau). Ces états simulés s'appuient sur la seule connaissance de l'état antérieur à l'arrêt des exhaures. Compte tenu de l'importance des modifications hydrauliques observées au niveau des cours d'eau (débit et qualité), recalculer ces prospectives à partir de données hydrauliques actuelles, mais aussi d'analyses plus récentes, doit permettre de vérifier les prédictions de l'état futur de ces cours d'eau.		
Description de l'action	A partir d'un état quantitatif (débit) et qualitatif (caractéristiques physico-chimiques) des eaux superficielles (n'existant pas à l'heure actuelle), vérifier l'impact de l'arrêt des exhaures sur les caractéristiques (débit et qualité) des eaux superficielles. Disposant de cet état actuel mesuré sur le terrain, simuler par modélisation la remontée de la nappe des Grès du Trias et en déduire l'impact prévisionnel sur les caractéristiques futures des eaux superficielles (débit et qualité) avec pour objectif de définir les secteurs sensibles (têtes de bassins, zones intensément exploitées...).		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	A rechercher	Partenaires / Acteurs	Services de l'État, Agence de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 0 Autres 150	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	Taux de financement 50%	Financement (en k€)

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action			Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage à identifier.				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Prévisions sur la remontée de la nappe des Grès et sur son impact sur les eaux superficielles (débit et qualité).				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour le Maître d'ouvrage : se projeter dans l'avenir. Connaissance permettant de répondre aux questions posées par la DCE, notamment en termes de délais.				
Autres impacts	Positifs			Négatifs	
Social					
Economique					
Environnemental				Connaissance prévisionnelle	
Indicateur(s) associé(s)	Évolution prévisionnelle des caractéristiques des eaux superficielles (débit et qualité), notamment au niveau de certains secteurs sensibles (têtes de bassins, zones intensément exploitées...). Bilan des prélèvements dans la nappe des Grès.				
Principales sources d'incertitude et de risque	Recherche d'un maître d'ouvrage.				
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus					

**Sous enjeu 3.2 : Surveiller les altérations
des eaux tant superficielles que
souterraines**

Action n°3.2.1 : Favoriser la mise en place des périmètres de protection des forages AEP

Thématique du SDAGE	Eau et santé			
Inscription dans le pdm	Mesures prises à l'échelon national			
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface			
Sous-enjeu	Surveiller les altérations des eaux tant superficielles que souterraines			
Secteur géographique	Toutes les communes		Etat d'avancement	Pour partie, en cours
Usage concerné	Collectivité			
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Incitation	
Constat du SAGE	La protection des captages par DUP constitue une obligation réglementaire. Sur les 59 ouvrages identifiés dans le Bassin Houiller, 32 disposent d'une DUP approuvée par le Préfet.			
Description de l'action	En lien avec l'enjeu 5 de communication et de sensibilisation, il s'agit d'encourager les communes et syndicats d'eau à : - Faire délibérer la commune sur la démarche - Réaliser les études techniques préalables (études environnementale, agro-pédologique, hydrogéologique) comprenant la description de l'occupation des sols, les caractéristiques du secteur, la vulnérabilité de la nappe captée et l'inventaire des risques. - Obtenir l'avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique avec proposition des limites des périmètres de protection (immédiate et rapprochée) et proposer les servitudes imposées dans ces périmètres. - Réaliser une enquête publique (avec enquête parcellaire), obtenir l'avis du CODERST. - Informer chaque propriétaire présent en périmètre de protection immédiate et informer collectivement les propriétaires de la zone de protection éloignée. - Publier la Déclaration d'Utilité Publique et l'annexer au PLU. - Acquérir le terrain correspondant au périmètre de protection immédiate et mettre en place les aménagements nécessaires. - Appliquer les servitudes du périmètre de protection rapprochée (travaux, acquisitions foncières, indemnisation des préjudices).			
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028			
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Structure porteuse du SAGE		Partenaires / Acteurs	Syndicats d'eau, communes ou leurs groupements, Services de l'État, Agence de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Mise en œuvre de l'action			
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	?	Hypothèses	Acquisition du terrain correspondant au périmètre de protection immédiate et mise en place des aménagements

	Fonctionnement	0			
	Autres	?			10 k€ par ouvrage. Nb d'ouvrages ?
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement 50% phase technique 50% phase administrative 50% phase "travaux" ?		Financement (en k€)
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action		Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	Maîtrise foncière du périmètre de protection immédiate qui doit être acquis par la collectivité. Réglementation de certaines activités dans le périmètre de protection rapprochée. Nécessité d'une enquête publique.				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Bassin Houiller.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour les collectivités : répondre aux exigences réglementaires du Code de la santé publique et de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Pour les maîtres d'ouvrage : répondre immédiatement aux objectifs réglementaires de la DCE sur la ressource en eau et garantir la pérennité de la ressource en eau brute destinée à la production d'eau potable.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Mise à jour des DUP existantes.		
Economique					
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)	Proportion de captages possédant un périmètre de protection et état d'avancement.				
Principales sources d'incertitude et de risque	• Convaincre les communes : Informer l'ensemble des communes possédant un captage AEP non sécurisé et communiquer sur la nécessité de limiter les pollutions chroniques et sur l'efficacité des périmètres de protection, organiser des débats afin de sensibiliser les élus sur l'importance de sécuriser la ressource en eau et sur leurs obligations réglementaires. • Convaincre les agriculteurs et autres usagers : Informer et sensibiliser en amont de la procédure sur l'importance de protéger les captages d'AEP en expliquant les phénomènes de transfert. Établir un protocole d'indemnisation avec les exploitants agricoles concernés par les périmètres de protection.				
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus	Plan départemental de protection des captages - Années 2008-10				

Action n°3.3.10 : Réaliser un piézomètre entre l'ancienne mine de Faulquemont et les forages SEBVF

Thématique du SDAGE	Eau et pollution		
Inscription dans le pdm			
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface		
Sous-enjeu	Surveiller les altérations des eaux tant superficielles que souterraines		
Secteur géographique	Faulquemont	Etat d'avancement	Pour partie, en cours
Usage concerné	AEP		
Nature de l'action	Plan d'actions Après-mine	Type de mesure	Gestion de l'après-mine
Constat du SAGE	Les études produites par Charbonnage de France ont montré, sur la base de différentes modélisations, l'absence d'impact notable des eaux transitant par le réservoir minier et ressortant en amont hydraulique des forages du SEBVF (F1 à F5) situés à l'Ouest des anciennes exploitations minières du secteur de Faulquemont. Considérant les enjeux présents et les incertitudes attachées aux modélisations, la présence de la bulle salée de l'Est Mosellan, la réalisation d'un piézomètre de contrôle a été prescrite. L'impact éventuel, même négligeable, n'est pas prévue par les études avant un siècle. La réalisation d'un piézomètre profond pour suivre la minéralisation dans la nappe des Grès du Trias inférieur avant le 01/01/2035 prescrite à CDF a été prise en charge par le District Urbain de Faulquemont après versement par CDF de la soulte correspondante (Versement en 2006).		
Description de l'action	Installer un piézomètre		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	2028 Grès du Trias inférieur		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	District Urbain de Faulquemont	Partenaires / Acteurs	SEBVF, Après-mine.
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagner		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 238,7 Fonctionnement ? Autres ?	Hypothèses	Montant de la Souttes
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : soultes par CDF au profit du DUF	Taux de financement	Financement (en k€)
		100%	238

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action			Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Respect des objectifs de qualité de la DCE.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Sécurité de l'alimentation en eau potable				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social					
Economique					
Environnemental			Suivi de la minéralisation en amont des forages AEP.		
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus	Etudes ANTEA A31208/A du 31 juillet 2003 (modélisation) et A38591/A d'août 2005 précisant le zonage des restrictions de forages, Arrêté préfectoral N°2006 DEDD/4-5 du 12 septembre 2006.				

Action n°3.3.13 : Concilier la qualité des eaux tant souterraines que de surface et l'activité industrielle

Plate-forme de Carling - utilisateurs de la STF.

Thématique du SDAGE	Eau et pollution				
Inscription dans le pdm					
Enjeu du SAGE	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface				
Sous-enjeu	Surveiller les altérations des eaux tant superficielles que souterraines				
Secteur géographique	Saint-Avold et L'Hôpital		Etat d'avancement	En cours	
Usage concerné	Industrie et artisanat				
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Connaissance, gestion		
Constat du SAGE					
Description de l'action	Déterminer un équilibre entre les trois aspects suivants : - un schéma de pompage pour la plate-forme de Carling permettant le maintien du cône piézométrique par la détermination des paramètres de ce dernier (cf 3.3.1) - la connaissance des consommations d'eau (par les facteurs de variation) (cf 3.4.3) - l'incidence des rejets de la STF sur la Rosselle (cf 5.1.8 et 1.1.1)				
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 2 - CR456				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Industriels	Partenaires / Acteurs	Agence de l'Eau, DREAL		
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagner				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement Fonctionnement Autres	50	Hypothèses	Etude de synthèse	
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement	Financement (en k€)	
Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013

		X
Contraintes de mise en œuvre	Délai des "études filles"	
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Respect des objectifs de qualité, échéance / rapidité d'atteindre les objectifs de la DCE.	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires		
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		
Economique		Principe de développement durable : conciliation des enjeux environnementaux et économiques
Environnemental		
Indicateur(s) associé(s)		
Principales sources d'incertitude et de risque		
Liens potentiels avec d'autres actions	3.4.3 : Optimiser les consommations d'eau brute industrielle 3.3.1 : Maintenir le piège hydraulique existant - Plateforme de Carling. 1.1.1 : Etudier comment améliorer la collecte et le traitement des rejets industriels de la plateforme de Carling 5.1.8 : Connaître l'impact des différents rejets sur les masses d'eau de surface (flux transfrontaliers)	
Pour en savoir plus		

**Sous enjeu 4.1 : Renforcer la gestion
durable des services de l'eau**

Action n°4.1.1 : Adapter les statuts et les compétences du syndicat d'aménagement et d'entretien de la Rosselle

Thématique du SDAGE	Eau et gouvernance		
Inscription dans le pdm	Non		
Enjeu du SAGE	Pour une organisation durable du milieu eau		
Sous-enjeu	Renforcer la gestion durable des services de l'eau		
Secteur géographique	L'ensemble des communes du bassin de la Rosselle	Etat d'avancement	Pour partie, en cours
Usage concerné	Collectivité		
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Incitation
Constat du SAGE	Mener des actions d'envergure et ambitieuse nécessite une maîtrise d'ouvrage adaptée à l'échelle du projet et qui dispose de capacités financières suffisantes (même si de nombreux financements existent). Au-delà des compétences statutaires, ces structures nécessitent aussi des compétences techniques nouvelles. Actuellement le syndicat d'aménagement et d'entretien de la Rosselle ne couvre pas l'ensemble du bassin de la Rosselle.		
Description de l'action	? Réviser les statuts et les clés de répartition du syndicat ; ? Élargir les compétences du syndicat aux affluents, aux zones inondables, aux zones humides, à la restauration des affluents. ? Étendre le périmètre du syndicat en incluant les communes du bassin qui n'adhèrent pas encore aujourd'hui. ? Doter les syndicats de compétences techniques (technicien de rivière).		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 1 - CR 455 Rosselle 2 - CR 456 Rosselle 3 - CR 457		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Collectivités	Partenaires / Acteurs	CLE du SAGE, Agence de l'eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la démarche		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 46 Autres 0	Hypothèses	1 poste de technicien de rivière dans les nouvelles structures (46 000 = service relais : 37,5 K€/an pour les salaires, 8 K€/an de frais de fonctionnement) Non concerné
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : non concerné	Taux de financement	Financement (en k€)

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Action ponctuelle, dont la durée de vie peut être d'environ 7 ans.	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Faciliter la mise en œuvre d'actions de restauration				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	- Pour le syndicat : être cohérent avec les ambitions du SAGE, clarifier auprès des riverains et des acteurs locaux le rôle de chaque structure, mutualiser les coûts. - Pour les communes : avoir un soutien technique sur la restauration des cours d'eau et la préservation des zones humides, voire la réalisation d'animation scolaire pour les écoles				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Transparence sur le rôle de chacun		
Economique	Coût des études et du technicien de rivière				
Environnemental			Permettre la réalisation d'actions plus ambitieuses en faveur de la restauration des milieux aquatiques.		
Indicateur(s) associé(s)	Surface du bassin de la Rosselle recouverte par une compétence rivière				
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus					

Action n°4.1.2 : Créer une nouvelle structure susceptible de se porter maître d'ouvrage sur les actions de restauration des cours d'eau du bassin de la Bisten

Thématique du SDAGE	Eau et gouvernance		
Inscription dans le pdm	Non		
Enjeu du SAGE	Pour une organisation durable du milieu eau		
Sous-enjeu	Renforcer la gestion durable des services de l'eau		
Secteur géographique	L'ensemble des communes du bassin de la Bisten	Etat d'avancement	Pour partie, en cours
Usage concerné	Collectivité		
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Incitation
Constat du SAGE	Mener des actions d'envergure et ambitieuse nécessite une maîtrise d'ouvrage adaptée à l'échelle du projet et qui dispose de capacités financières suffisantes (même si de nombreux financements existent). Au-delà des compétences statutaires, ces structures nécessitent aussi des compétences techniques nouvelles. Une étude globale pour la renaturation et la lutte contre les inondations des cours d'eau du bassin versant de la Bisten est en cours ; la ville de Creutzwald, dans le cadre d'un conventionnement avec les communes dudit bassin est porteuse de cette étude. Sa finalisation et la mise en œuvre d'un programme d'action de restauration sont conditionnées par la création d'une structure (Syndicat) dont les projets de statuts ont été soumis à l'autorité préfectorale.		
Description de l'action	- Créer un syndicat dont le champs d'action correspond au limite du bassin versant de la Bisten et dont les compétences répondent aux enjeux du SAGE. - Doter le syndicat de compétences techniques (technicien de rivière).		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Bisten - CR 458		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Collectivités	Partenaires / Acteurs	CLE du SAGE, Agence de l'eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la démarche		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	0	Hypothèses 1 poste de technicien de rivière dans les nouvelles structures (46 000 = service relais : 37,5 K€/an pour les salaires, 8 K€/an de frais de fonctionnement) Non concerné
	Fonctionnement	46	
	Autres	0	
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : non concerné	Taux de financement	Financement (en k€)

Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	Action ponctuelle, dont la durée de vie peut être d'environ 7 ans.	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre			x		
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Faciliter la mise en œuvre d'actions de restauration				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	? Pour le syndicat : être cohérent avec les ambitions du SAGE, clarifier auprès des riverains et des acteurs locaux le rôle de chaque structure, mutualiser les coûts. ? Pour les communes : avoir un soutien technique sur la restauration des cours d'eau et la préservation des zones humides, voire la réalisation d'animation scolaire pour les écoles				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Transparence sur le rôle de chacun		
Economique	Coût des études et du technicien de rivière				
Environnemental			Permettre la réalisation d'actions plus ambitieuses en faveur de la restauration des milieux aquatiques.		
Indicateur(s) associé(s)	Surface du bassin de la Bisten recouverte par une compétence rivière				
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus					

**Sous enjeu 4.2 : Intégrer la dimension
transfrontalière de la gestion de l'eau**

Action n°4.2.1 : Mettre en place et animer une dynamique transfrontalière

Thématique du SDAGE	Eau et gouvernance			
Inscription dans le pdm	T6 – M2 : Connaissance et surveillance			
Enjeu du SAGE	Pour une organisation durable du milieu eau			
Sous-enjeu	Intégrer la dimension transfrontalière de la gestion des ressources en eau			
Secteur géographique	Toutes les communes		Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Transfrontalier			
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Connaissance, Sensibilisation, Incitation	
Constat du SAGE	Les ressources en eaux superficielles et souterraines sont partagées entre la France et l'Allemagne. Les partenaires allemands ont un intérêt fort pour le SAGE Bassin Houiller et pour l'établissement de partenariats permettant d'améliorer la gestion des ressources en eau transfrontalière. Pour faciliter la mise en place d'actions communes et cohérentes des échanges entre les partenaires français et allemands sont nécessaires.			
Description de l'action	- Définir les thématiques sur lesquels le partage d'information est nécessaire. Quelques exemples : Mode de gestion des zones humides (cohérence entre gestion du marais de la Bisten et de la réserve naturelle allemande), après mine et remontée de nappe (permettre la recréation de zones humides), transfert de flux, répartition d'espèces emblématiques, etc. - Développer des mécanismes de partage de l'information, des données et des connaissances (journées d'échanges, site internet...) ; - Lancer/mener d'un commun accord des études transfrontalières sur des thématiques choisies d'intérêt pour chacun.			
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau			
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Structure porteuse du SAGE		Partenaires / Acteurs	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Animation de cette dynamique			
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	0	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement Animation de la mesure : 0,1 ETP (environ 30 journées/an qui comprennent l'actualisation du site internet, 1 journée d'échanges/an, la réflexion et le suivi des études à mener en commun) Le coût de création d'un site internet professionnel d'une dizaine de pages est compris entre 1500 et 5000 €HT (ce site peut être identique à celui de la mesure 5.2.2). 187
	Fonctionnement	4,6		
	Autres	3,3		

Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement		Financement (en k€)	
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	Action annuelle, dont la durée de vie correspond à celle du SAGE.		Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011		2012	2013
x						
Contraintes de mise en œuvre						
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	- Partage d'expériences - Synergie entre les actions					
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour le SAGE : Montrer qu'un partenariat transfrontalier est possible					
Autres impacts	Positifs			Négatifs		
Social				Mise en place d'un partenariat franco-allemand		
Economique	Coût pour l'animation de l'action			Partage des coûts pour les études menées en commun.		
Environnemental						
Indicateur(s) associé(s)	Nombre de journées d'échanges organisées et nombres d'étude réalisées en commun					
Principales sources d'incertitude et de risque						
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 5.2.2 : Mettre en place un système d'information sur l'eau dans le SAGE					
Pour en savoir plus	http://www.kaledo.fr/combien-coute-un-site-internet.php					

**Sous enjeu 4.3 : Assister les maîtres
d'ouvrage potentiels dans leurs
implications dans des actions de
renaturation / protection des milieux**

Action n°4.3.1 : Mobiliser les élus pour la mise en œuvre d'actions de restauration

Thématique du SDAGE	Eau et gouvernance		
Inscription dans le pdm	T6 - M1 : Information, éducation et participation du public		
Enjeu du SAGE	Pour une organisation durable du milieu eau		
Sous-enjeu	Assister les maîtres d'ouvrage potentiels dans leurs implications dans des actions de renaturation / protection des milieux		
Secteur géographique	Toutes les communes	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Collectivité		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Sensibilisation, Incitation
Constat du SAGE	Un projet de restauration peut conduire à des conflits d'intérêt entre les besoins du milieu aquatique d'une part et ceux des usagers et riverains d'autre part. La mise en œuvre efficace d'une opération de restauration dépend en partie de la bonne compréhension des bénéfices et des contraintes que cela implique et du niveau d'appropriation du projet par les élus.		
Description de l'action	- Organiser des journées de sensibilisation et d'échanges avec les élus locaux sur la thématique de la restauration des cours d'eau. - Organiser des visites de terrain sur des communes où des actions de restauration réussies ont été menées.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Structure porteuse du SAGE	Partenaires / Acteurs	Agence de l'eau, Conseil général, Onema, éventuellement la fédération de pêche
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Organisation des journées de sensibilisation		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 3,76 Autres 0	Hypothèses	Cette action ne nécessite pas d'investissement particulier pour le maître d'ouvrage 4 journées d'animation à l'échelle du Bassin Houiller (4* 1/2 journée en salle et 1/2 journée sur le terrain) + 10 jours de préparation. Les journées pourraient être organisées par sous-unité hydrographique : Bisten, Rosselle amont, Rosselle aval, Merle). Non concerné
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine	Taux de financement	Financement (en k€)

	Etat	Autres : non concerné		non concerné	
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	Action annuelle, à renouveler tous les 3 ans environ.		Coût annualisé
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	- Comprendre les bénéfices attendus par la restauration et les contraintes que cela implique ; - Faire porter et adopter les projets de restauration par des élus convaincus. - Faciliter la mise en œuvre d'actions de restauration				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour le SAGE : voir la mise en œuvre d'actions de restauration				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Facilite l'appropriation du projet par les élus et riverains		
Economique	Cout des actions de sensibilisation				
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 4.2.1 : Mettre en place et animer une dynamique transfrontalière				
Pour en savoir plus	http://www.marielauson.com/tarifs.html				

Action n°4.3.2 : Mobiliser une ressource financière pour permettre la mise en œuvre des actions du SAGE

Thématique du SDAGE	Eau et gouvernance				
Inscription dans le pdm	Non				
Enjeu du SAGE	Pour une organisation durable du milieu eau				
Sous-enjeu	Assister les maitres d'ouvrage potentiels dans leurs implications dans des actions de renaturation / protection des milieux				
Secteur géographique	Toutes les communes		Etat d'avancement	Prévue	
Usage concerné	Collectivité				
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Incitation		
Constat du SAGE	Mettre en place certaines mesures du SAGE, nécessite au préalable la possibilité d'un financement pour pouvoir être menées à bien.				
Description de l'action	- Solliciter les financeurs potentiels - Monter des projets permettant de bénéficier de financements européens				
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Structure porteuse du SAGE		Partenaires / Acteurs	Agence de l'eau, Conseil général	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Recherche des financements				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	0	Hypothèses	Cette action ne nécessite pas d'investissement particulier pour le maître d'ouvrage Animation de la mesure : 0,2 ETP (environ 60 journées/an) Non concerné	
	Fonctionnement	9,2			
	Autres	0			
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement	Financement (en k€)	
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	Durée de vie du SAGE	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013

Contraintes de mise en œuvre		
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Facilite la mise en œuvre d'actions	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour le SAGE : faciliter la mise en œuvre des actions proposées	
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		Meilleure acceptabilité des maîtres d'ouvrage à s'engager dans la mise en œuvre des actions du SAGE.
Economique		Financements supplémentaires
Environnemental		
Indicateur(s) associé(s)	Financements supplémentaires trouvés	
Principales sources d'incertitude et de risque		
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 4.4.1 : Trouver une structure chargée de l'animation du SAGE	
Pour en savoir plus		

**Sous enjeu 4.4 : Identifier une structure
assurant la maîtrise d'ouvrage du SAGE**

Action n°4.4.1 : Trouver une structure chargée de l'animation du SAGE

Thématique du SDAGE	Eau et gouvernance			
Inscription dans le pdm	Non			
Enjeu du SAGE	Pour une organisation durable du milieu eau			
Sous-enjeu	Identifier une structure assurant la maîtrise d’ouvrage du SAGE			
Secteur géographique	Toutes les communes		Etat d’avancement	En cours
Usage concerné	Collectivité			
Nature de l’action	Règlementaire	Type de mesure	Incitation	
Constat du SAGE	Une fois le SAGE élaboré et approuvé, viendra le moment de sa mise en œuvre. Aujourd'hui, différentes options peuvent être envisagées (cf. rapport diagnostic) mais aucune n'est clairement prédominante pour prendre le rôle de la maîtrise d’ouvrage du SAGE.			
Description de l'action	Créer une structure en charge de la coordination, de l’animation et de la mise en cohérence du SAGE avec pour principales missions : - assurer le secrétariat et l’animation du SAGE (réunions de la CLE, du bureau, des groupes techniques,...). - préparer les avis de la CLE dans le cadre des instructions réglementaires. - coordonner et vérifier la cohérence des actions prises en charge par les maîtres d’ouvrages locaux au regard des enjeux et objectifs du SAGE. - impulser et inciter les maîtrises d’ouvrages locales. - réaliser les études et actions (hors travaux) pour lesquelles aucune maîtrise d’ouvrage adaptée n'existe à l’échelon local. - communiquer et informer les acteurs locaux sur les dispositions du SAGE. - assurer un rôle de centre de ressources et d’information pour toutes les sollicitations des acteurs du bassin versant. - collecter et traiter les informations relatives aux indicateurs de suivi du SAGE.			
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau			
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	A rechercher	Partenaires / Acteurs	Les trois collèges de la CLE : services de l'État, élus, citoyens / usagers, Département, Région, Agence de l'eau	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Animation du SAGE			
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	0	Hypothèses	Cette action ne nécessite pas d'investissement particulier pour le maître d'ouvrage
	Fonctionnement	4,6		Animation de la mesure : 0,1 ETP (environ 30 journées/an)
	Autres	0		Non concerné
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau		Taux de financement	Financement (en k€)

195

potentiel(s) :	Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :				
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	Durée de vie du SAGE	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	Nécessité d'engager un examen préalable au niveau de la CLE.				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Respecter l'ensemble des objectifs fixés par la Commission Locale de l'Eau				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour les acteurs du territoire : disposer d'une structure référente pour la mise en application du SAGE, bénéficier d'une maîtrise d'ouvrage éventuelle sur des actions non initiées par les maîtres d'ouvrage locaux. Pour le maître d'ouvrage : disposer d'une structure référente pour la mise en application du SAGE, bénéficier de financements et de conseils pratiques pour la mise en place des actions.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Transparence		
Economique					
Environnemental			Permettre la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre du SAGE.		
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 4.3.2 : Mobiliser une ressource financière pour la mise en œuvre des actions du SAGE				
Pour en savoir plus					

**ANNEXE 3 : ENJEU 5 - DEVELOPPER LA COMMUNICATION ET SENSIBILISER LA
POPULATION**

**Sous enjeu 5.1 : Accroître les
connaissances acquises**

Action n°5.1.1 : Améliorer la connaissance de l'impact des axes routiers sur l'environnement, notamment sur la gestion des eaux pluviales

Thématique du SDAGE	Eau et gouvernance			
Inscription dans le pdm	T6-M2 : Connaissance et surveillance (Budget au niveau du district)			
Enjeu du SAGE	Développer la communication et sensibiliser la population			
Sous-enjeu	Accroître les connaissances			
Secteur géographique	Toutes les communes		Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Collectivité			
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Connaissance	
Constat du SAGE	La gestion des eaux de ruissellement est un enjeu important. En effet, ces eaux, après avoir traversé et lessivé une atmosphère urbaine parfois significativement polluée, participent au lessivage et contribuent donc à l'augmentation de pollutions diffuses directes du milieu récepteur dans le cas d'un rejet direct au milieu.			
	Aussi, la présence de l'A4 et de l'A320 induit de nombreux rejets polluants sur les cours d'eau avoisinants. Néanmoins, aucune donnée ou étude n'existe sur l'évaluation de la nature de ces rejets et surtout de leur impacts sur les eaux superficielles. Suite à l'évolution de la réglementation environnementale de ces dernières années, de nombreux systèmes d'assainissement des eaux de ruissellement apparaissent comme non conformes. De même, l'autoroute A4 induit plusieurs déversements des eaux qui ont été repérés par l'ONEMA, en particulier dans le secteur de la forêt de Zang (BV du Merle). Ces rejets provoquent une dégradation de la qualité des eaux des mares présentes dans cette forêt, sachant que ce secteur est propice à de nombreuses espèces d'amphibiens, en particulier du Pélobate brun.			
Description de l'action	- Réaliser d'une étude globale (sur la qualité des eaux et sur la morphologie des cours d'eau traversés) sur l'impact des autoroutes A4 et A320 sur les milieux aquatiques (et les zones humides éventuelles). - Identifier des actions pour limiter ces impacts et préciser pour chacune leur coût, faisabilité, efficacité, contrainte, avantages respectifs. - Mettre en œuvre des actions et valoriser l'étude auprès des collectivités, et de l'ONF.			
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau			
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Conseil Général de la Moselle, SANEF, voire en association avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle (selon le tronçon)	Partenaires / Acteurs	Agence de l'Eau, DREAL, MISE, ONEMA, ONF	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la démarche			
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	?	Hypothèses	Réalisation des actions pour limiter les impacts de ces axes autoroutiers Valorisation de l'étude : peut être intégré dans les missions de la structure porteuse du SAGE Une centaine de jours de travail estimé à 700 € de la journée
	Fonctionnement	0		
	Autres	70		
Financier(s)	Taux de financement		Financement (en k€)	

potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		50%		
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	Durée de vie du SAGE		Coût annualisé
Echéancier	2009	2010	2011 x	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	- Identification des différentes pollutions liées aux autoroutes - Nature des travaux nécessaires à l'amélioration des rejets des autoroutes - Effets bénéfiques sur la qualité physico-chimique des milieux aquatiques et sur la régulation des crues. - Préservation des habitats et des mares forestières bordant l'autoroute, - Préservation des espèces protégées présentes à proximité de l'autoroute				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	SANEF : connaître l'impact des infrastructures autoroutières sur le milieu aquatiques. Syndicats d'aménagement et fluviaux : connaître la part de la pollution des cours d'eau issus des industriels, de l'autoroute et des rejets domestiques.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Techniques pouvant apporter une plus-value paysagère		
Economique					
Environnemental			Limiter les risques de pollutions par lessivage Diminution de l'impact autoroutier		
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus	GRAIE, Guide pour la prise en compte des eaux pluviales dans les documents de planification et d'urbanisme, janvier 2009 http://www.eauxpluvialesdurables.com/2010/res/guide-eauxpluviales-urbaGRAIE.pdf				

Action n°5.1.2 : Améliorer la connaissance des services rendus par les zones humides (d'intérêt écologique et ordinaires)

Thématique du SDAGE	Eau et gouvernance		
Inscription dans le pdm	T6-M2 : Connaissance et surveillance (Budget au niveau du district)		
Enjeu du SAGE	Développer la communication et sensibiliser la population		
Sous-enjeu	Accroître les connaissances		
Secteur géographique	Toutes les communes	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Milieux naturels		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Connaissance
Constat du SAGE	Le Bassin Houiller présente originellement de nombreuses zones humides. L'attrait économique du Bassin Houiller a engendré une urbanisation croissante autour des pôles démographiques. Ces dernières années, cette urbanisation s'est répartie en de nombreuses zones d'activités économiques disséminées un peu partout à proximité d'axes de communication. Ce phénomène ainsi que les effets de la baisse de la nappe liée à l'exploitation minière a entraîné une réduction progressive de l'étendue des zones humides dans la dépression du Warndt, et par la même la biodiversité associée, en particulier sur les marais présentant un faciès tourbeux acide.		
Description de l'action	- Réaliser une étude sur les services rendus par les zones humides qui pourra intégrer un recensement des études existantes sur l'intérêt des zones humides complété éventuellement par des évaluations plus spécifiques au territoire. - Valoriser cette étude auprès des collectivités et des aménageurs		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Rhin Meuse	Partenaires / Acteurs	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la démarche		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 0 Autres 25	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement Valorisation de l'étude : peut être intégré dans les missions de la structure porteuse du SAGE 30 jours à 800 € de la journée
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	Taux de financement 60%	Financement (en k€)
Durée d'amortissement	Durée de vie de	Durée de vie du SAGE	Coût annualisé

		l'action			
Echéancier	2009	2010	2011	2012 x	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Cette étude permettra aux décideurs d'apprécier la valeur associée aux zones humides en terme de services marchands. Cette évaluation doit permettre aux décideurs de prendre conscience de l'intérêt de préserver ces milieux.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Prendre conscience de la richesse du patrimoine naturel et des services rendus par ce patrimoine				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Préservation de milieux naturels intégrés dans le paysage		
Economique	Nouvel élément à considérer dans l'aménagement du territoire		Limiter les pertes liées à la destruction des zones humides		
Environnemental			Préservation des zones humides et de leur fonction (épuration de l'eau, soutien d'étiage, réservoir de biodiversité, ...)		
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 2.1 .1 : Inventorier les zones humides actuelles et futures				
Pour en savoir plus					

Action n°5.1.4 : Identifier, voire quantifier, les pollutions ponctuelles et diffuses d'origine agricole

Thématique du SDAGE	Eau et gouvernance ; Eau et pollution		
Inscription dans le pdm	T6-M2 : Connaissance et surveillance (Budget au niveau du district) T2 - M13 : Mise aux normes des bâtiments d'élevage T2 - M15 : Réduction des pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates et phytopharmaceutiques)		
Enjeu du SAGE	Développer la communication et sensibiliser la population		
Sous-enjeu	Accroître les connaissances		
Secteur géographique	Toutes les communes	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Agriculture		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Connaissance, Incitation
Constat du SAGE	L'état initial a révélé des déficits de connaissances ou de données sur certaines thématiques. L'agriculture, bien qu'étant une activité peu importante sur le territoire, reste toutefois une activité impactante qui doit être considérée. L'activité agricole peut être à l'origine de deux types de pollution : les pollutions ponctuelles, concentrées en un point unique, et les pollutions diffuses c'est-à-dire des concentrations plus faibles dispersées sur l'ensemble de la surface agricole.		
Description de l'action	- Recueillir pour chaque exploitation les informations sur les pratiques agricoles, l'utilisation et le stockage des produits et du matériel, etc. - Envoyer un questionnaire aux exploitants pour avoir des compléments d'information.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Structure porteuse du SAGE	Partenaires / Acteurs	CG, DRAF, Chambre d'agriculture, DDT, Agence de l'eau, agriculteurs
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de l'action et valorisation des résultats		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 9,2 Autres 0	Hypothèses	Cette action ne nécessite pas d'investissement particulier pour le maître d'ouvrage Animation de la mesure : 0,2 ETP (environ 1 journée par exploitation + 30 journées pour le montage de la base de donnée, préparation des questionnaires, recueil des informations) Non concerné
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine	Taux de financement	Financement (en k€)

	Etat Autres :				
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	Action réalisée en une année. La mise à jour des données sera à réaliser environ tous les 5 ans.		
Echéancier	2009	2010	2011 x	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	- Meilleure connaissance des pollutions ponctuelles liées aux agriculteurs et communication/formation auprès d'eux pour une meilleure gestion des produits utilisés. - Réduire l'émission de pollutions diffuses et ponctuelles				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour le SAGE : Améliorer les connaissances sur les pollutions agricoles. Pour les agriculteurs : être informé des risques environnementaux et sanitaires et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Meilleur accès à l'information		
Economique					
Environnemental			Limiter les risques de pollutions ponctuelles et améliorer la qualité de l'eau		
Indicateur(s) associé(s)	Nombre d'exploitations agricoles qui auront contractualisé des actions visant à réduire l'émission de pollutions diffuses et ponctuelles				
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 5.2.12 : Accompagner les agriculteurs/exploitants pour la mise en place de bonnes pratiques en matière de stockage et d'utilisation des produits phytosanitaires				
Pour en savoir plus					

Action n°5.1.5 : Réviser le PPRI de la Rosselle sur la commune de Rosbruck

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité				
Inscription dans le pdm					
Enjeu du SAGE	Développer la communication et sensibiliser la population				
Sous-enjeu	Accroître les connaissances				
Secteur géographique	Rosbruck			Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Collectivité				
Nature de l'action	Règlementaire		Type de mesure	Connaissance, Communication, Incitation	
Constat du SAGE	Le PPRI de la Rosselle a été approuvé en juillet 2002. Une réflexion est actuellement en cours pour réviser celui-ci sur la commune de Rosbruck qui serait susceptible d'être inondée en cas d'évènements climatiques exceptionnels.				
Description de l'action	Réalisation d'une étude hydraulique : caractérisation et cartographie de l'aléa inondation (modélisation) et des enjeux. Réalisation d'un plan de zonage et d'un règlement s'y rapportant.				
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 3 - CR 457				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	DDT		Partenaires / Acteurs	DDT, Rosbruck, Conseil Général 57	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	A définir, éventuellement accompagnement et suivi de la mise en œuvre de l'action				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	0	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement	
	Fonctionnement	0		Révision du PPRI	
	Autres	15			
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement		Financement (en k€)
Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Préservation des zones inondables. Réglementation de l'urbanisation en zone inondable.				

Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Améliorer la connaissance du risque inondation. Développer l'information et la prévention. Réduire la vulnérabilité aux crues.	
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		
Economique		
Environnemental		
Indicateur(s) associé(s)		
Principales sources d'incertitude et de risque		
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus		

Action n°5.1.6 : Améliorer le suivi de la qualité biologique des cours d'eau

Thématique du SDAGE	Eau et gouvernance		
Inscription dans le pdm	T6 - M2 : Connaissance et surveillance		
Enjeu du SAGE	Développer la communication et sensibiliser la population		
Sous-enjeu	Accroître les connaissances		
Secteur géographique	Bassin Houiller secteur eaux superficielles	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Milieux naturels		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Connaissance
Constat du SAGE	Le suivi de la qualité biologique des cours d'eau est actuellement restreinte du fait du mauvais état des cours d'eau constaté. En effet, la réalisation des mesures a été espacée dans le temps et la couverture géographique des stations ne permet pas d'être représentatif à l'échelle du bassin. Dans le cadre de l'amélioration des connaissances et en vue du suivi des opérations qui seront réalisées dans le cadre de l'atteinte de l'objectif de bon état écologique, la réalisation des mesures de qualité biologique des cours d'eau (IBGN, IBD, pêches électriques) doit devenir régulière et les points de mesure multiples, notamment sur les principaux affluents.		
Description de l'action	- Analyser la pertinence des stations existantes en terme de localisation - Étudier l'emplacement de nouvelles stations de mesure de manière à ce qu'elles soient représentatives (du cours d'eau et du bassin), sur les cours d'eau principaux désignés comme masses d'eau au sens de la DCE mais aussi sur leurs affluents - Créer un protocole de suivi de la qualité biologique à mettre en œuvre sur l'ensemble du bassin (eaux superficielles) - Diffuser les informations auprès du public via le SIERM ou par l'intermédiaire des rapports d'activités des différents organismes aménageurs ou financeurs (collectivités territoriales, AERM, ...)		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 1 - CR 455 Rosselle 2 - CR 456 Rosselle 3 - CR 457 Bisten - CR 458		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	AERM	Partenaires / Acteurs	ONEMA
Rôle de la structure porteuse du SAGE	A définir, éventuellement suivi de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 0 Autres 20	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement Valorisation de l'étude : peut être intégré dans les missions du SIERM, ou autres Étude sur les stations et création du protocole de suivi de la qualité biologique
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat	Taux de financement	Financement (en k€) 206

	Autres :				
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action		Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010 x	2011 x	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Mise à jour des bases de données actuellement disponibles. Accroissement des connaissances, notamment sur les affluents des masses d'eau principales que sont la Rosselle et la Bisten. Réaliser un suivi réaliste de l'évolution des cours d'eau en terme de capacité ou d'aptitude à la biologie. Mise en évidence des résultats issus de la mise en œuvre des actions destinées à atteindre le bon état écologique.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Mettre en évidence le bénéfice des actions mises en œuvre pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Information du public sur la qualité réelle des cours d'eau. Prise de conscience.		
Economique			Justification des dépenses par le résultat.		
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus					

Action n°5.1.7 : Accroître les connaissances sur le fonctionnement des STEP

Thématique du SDAGE	Eau et pollution ; Eau et gouvernance			
Inscription dans le pdm				
Enjeu du SAGE	Développer la communication et sensibiliser la population			
Sous-enjeu	Accroître les connaissances			
Secteur géographique	Toutes les communes		Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Collectivité			
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Connaissance	
Constat du SAGE	Des suivis sont réalisés actuellement pour chaque station de traitement des eaux usées située dans le périmètre eaux superficielles du SAGE BH. Cependant, les analyses sont parfois insuffisantes pour assurer un suivi détaillé du fonctionnement des ouvrages et des rejets vers le milieu récepteur (nombre d'analyses des paramètres en entrée et en sortie insuffisant ou analyses irrégulières). De plus, le développement des connaissances est essentiel pour pouvoir améliorer les systèmes d'assainissement via la réalisation des études diagnostiques.			
Description de l'action	Inciter les communes ou intercommunalités responsables des Stations de Traitement des Eaux Usées à réaliser un suivi détaillé du fonctionnement de leurs installations via le perfectionnement de l'instrumentalisation de leurs ouvrages et un suivi en continu (via la formation des agents par exemple). Les rapports d'activité devront synthétiser les résultats du suivi tout au long de l'année écoulée (rapport LOREAT). Les informations principales pourront être diffusées auprès du grand public.			
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau			
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Communes, Intercommunalités à vocation assainissement	Partenaires / Acteurs	Agence de l'Eau	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de l'action			
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	20	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement. Éventuellement investissement pour instrumentalisation mais non chiffrable. Suivi du fonctionnement des installations des STEP intégré dans la mission des agents Éventuellement formation des agents
	Fonctionnement	5		
	Autres	20		
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	Taux de financement		Financement (en k€)
Durée d'amortissement		Durée de vie de	Coût annualisé	208

		l'action		
Echéancier	2009	2010	2011	2012 x
Contraintes de mise en œuvre				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Amélioration des connaissances en vue d'améliorer le fonctionnement des installations et ainsi la qualité de l'eau.			
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires				
Autres impacts	Positifs		Négatifs	
Social			Transparence vis-à-vis du fonctionnement des installations de traitement des eaux usées domestiques	
Economique				
Environnemental			A terme, amélioration de la qualité de l'eau.	
Indicateur(s) associé(s)				
Principales sources d'incertitude et de risque				
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 1.2.4 : Effectuer des diagnostics assainissement à l'échelle du bassin versant raccordé à une même Station de Traitement des Eaux Usées et au regard des objectifs de qualité du cours d'eau récepteur.			
Pour en savoir plus				

Action n°5.1.8 : Connaître l'impact des différents rejets sur les masses d'eau de surface (flux transfrontaliers)

Thématique du SDAGE	Eau et gouvernance				
Inscription dans le pdm	T6 - M2 : Connaissance et surveillance				
Enjeu du SAGE	Développer la communication et sensibiliser la population				
Sous-enjeu	Accroître les connaissances				
Secteur géographique	Forbach, Creutzwald		Etat d'avancement	Nouvelle	
Usage concerné	Transfrontalier				
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Connaissance		
Constat du SAGE	Les actions engagées ou en cours (RSDE notamment) visent à accroître la connaissance des pressions existantes sur les masses d'eau. Une meilleure connaissance de l'ensemble des flux polluants vise à responsabiliser l'ensemble des acteurs économiques du SAGE et doit permettre à terme de dimensionner les actions et travaux ultérieurs.				
Description de l'action	Étude pour identifier les différents rejets (STEP, stations industrielles, rejets bâchés, etc...) dans les principaux cours d'eau de façon à déterminer leur impact et trouver ainsi la meilleure manière d'atteindre les objectifs de la DCE, en particulier à la frontière allemande.				
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Rosselle 1 - CR 455 Rosselle 2 - CR 456 Rosselle 3 - CR 457 Bisten - CR 458				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau (?)		Partenaires / Acteurs	Services de l'État, Principaux acteurs économiques, Agence de l'Eau	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	A définir, éventuellement suivi de l'action				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	0	Hypothèses	Étude pour identifier les différents rejets (STEP, stations industriels..)	
	Fonctionnement	0			
	Autres	20			
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement	Financement (en k€)	
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action		Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
			X	X	

Contraintes de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage, État des lieux non finalisé.	
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Respect des objectifs de qualité, échéance / rapidité d'atteindre les objectifs de la DCE.	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'ensemble des acteurs économiques : Mettre en évidence le bénéfice des actions mise en œuvre pour l'atteinte du bon état des masses d'eau.	
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		Sensibilisation de l'ensemble des acteurs économiques.
Economique		
Environnemental		
Indicateur(s) associé(s)	Quantification des flux polluants, comparaison avec les données des masses d'eau.	
Principales sources d'incertitude et de risque		
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus		

Action n°5.1.9 : Suivre et évaluer les actions du SAGE ; suivre les actions réglementaires et du plan d'action après-mine

Thématique du SDAGE	Eau et gouvernance		
Inscription dans le pdm	T6 - M2 : Connaissance et surveillance		
Enjeu du SAGE	Développer la communication et sensibiliser la population		
Sous-enjeu	Accroître les connaissances		
Secteur géographique	Toutes les communes	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Tous usages		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Connaissance, Communication
Constat du SAGE	Une fois les actions du SAGE mises en place, une évaluation de ces actions sera nécessaire pour juger de l'efficacité de celles-ci et évaluer l'atteinte des objectifs identifiés par le SAGE.		
Description de l'action	- Mettre en place un protocole de suivi des actions du SAGE. - Réaliser le suivi des actions du SAGE et des actions du "socle" (réglementaires et du Plan d'Action Après-Mine) - Valoriser et communiquer les résultats du suivi		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Structure porteuse du SAGE	Partenaires / Acteurs	Agence de l'eau, Onema, DDEA, Industriels, BRGM
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Veille pour une réalisation des suivis, collecte des données et valorisation de celles-ci		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 45 Autres 21	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement 1 ETP (45 000 = service relais : 37,5 K€/an pour les salaires, 8 K€/an de frais de fonctionnement) Étude pour identifier les indicateurs et la méthodologie visant à réaliser ce suivi. Estimation environ 30 jours à 700 €
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	Taux de financement	Financement (en k€)
Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action	Réalisation du suivi tous les 3 ou 5 ans?	Coût annualisé

Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
				x	
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Permettre l'évaluation des actions du SAGE				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour les acteurs du territoire : connaître le retour de leur investissement. Pour la structure porteuse du SAGE : être transparent avec les acteurs locaux et évaluer les actions du SAGE.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social	Coût des suivis et de leur valorisation		Transparence, possibilité d'évaluer le retour sur investissement		
Economique			Possibilité d'améliorer l'efficacité des actions au vu des résultats du suivi		
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 5.2.2 : Mettre en place un système d'information sur l'eau dans le SAGE				
Pour en savoir plus					

**Sous enjeu 5.2 : Favoriser la
sensibilisation des actions de chacun, du
spécialiste au simple usager**

Action n°5.2.1 : Sensibiliser le public scolaire

Thématique du SDAGE	Eau et gouvernance		
Inscription dans le pdm	T6-M1 : Information, éducation et participation du public		
Enjeu du SAGE	Développer la communication et sensibiliser la population		
Sous-enjeu	Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager		
Secteur géographique	Toutes les communes	Etat d'avancement	Pour partie, en cours
Usage concerné	Tous usages		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Sensibilisation
Constat du SAGE	Le territoire du SAGE est fortement anthropisé et artificialisé. De ce fait, des questions se posent quant à l'image générale des écosystèmes aquatiques dans le cadre de vie des habitants. Des actions de sensibilisation sont d'ores et déjà mises en place sur le territoire via des associations ou l'Agence de l'Eau et il semble important de travailler dans ce sens.		
Description de l'action	Établir un projet pédagogique axé sur la découverte du cycle naturel de l'eau : - Visites de terrain, - Expérimentation ou manipulation en classe, - Utilisation d'outils pédagogiques (malle et kit pédagogique), - Jeux sur l'eau sur internet...		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Structure porteuse du SAGE	Partenaires / Acteurs	Enseignants, acteurs de la filière eau / acteurs de sensibilisation environnement, Agence de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	0	Hypothèses Ne nécessite pas d'investissement Sur la base de 3 demi-journées d'animation par classe (coût de la demi-journée : 120 €) à raison de 72 écoles présentes dans le territoire du SAGE. L'ensemble des écoles est visité en deux ans à raison d'une classe par visite.
	Fonctionnement	13	
	Autres	0	
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	Taux de financement 40% 50%	Financement (en k€)
Durée d'amortissement	Durée de vie de	2 ans à renouveler dès la fin des 2 ans	Coût annualisé 215

		l'action		
Echéancier	2009	2010	2011	2012 x
Contraintes de mise en œuvre				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Des enseignants mieux guidés pour réaliser un travail de sensibilisation sur le rôle de l'homme dans le cycle de l'eau. - Des enfants sensibilisés aux notions liées à l'eau (notion de valeur de l'environnement, et de civisme à l'égard de l'environnement). - Un public parental sensibilisé grâce aux retours d'information de leurs enfants.			
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Un travail des acteurs de l'eau valorisé auprès d'un public jeune.			
Autres impacts	Positifs		Négatifs	
Social			Meilleur accès à l'information	
Economique				
Environnemental			Une prise de conscience collective via le retour des enfants favorisant les gestes de préservation de la ressource	
Indicateur(s) associé(s)				
Principales sources d'incertitude et de risque				
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 5.2.2 : Mettre en place un système d'information sur l'eau dans le SAGE			
Pour en savoir plus				

Action n°5.2.2 : Mettre en place un système d'information sur l'eau dans le SAGE

Thématique du SDAGE	Eau et gouvernance									
Inscription dans le pdm	Non									
Enjeu du SAGE	Développer la communication et sensibiliser la population									
Sous-enjeu	Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager									
Secteur géographique	Toutes les communes		Etat d'avancement	Nouvelle						
Usage concerné	Tous usages									
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Communication							
Constat du SAGE	Dans le cadre de l'élaboration du SAGE du Bassin Houiller, un décalage est apparu entre les nouvelles exigences législatives et l'éclatement des informations au niveau départemental ou régional, dispersées entre de nombreux organismes les produisant ou les traitant. Trouver un moyen de rassembler et de valoriser les différentes informations sur l'eau constitue une des actions devant se prolonger au delà de l'étude entreprise.									
Description de l'action	- Mener une réflexion sur la réalisation d'outils et de supports de communication sur les différentes thématiques relevant du domaine de l'eau et inhérente au Bassin Houiller - Réaliser une "lettre du SAGE Houiller" : nécessite une réflexion sur la structuration de la lettre (plusieurs parties envisageables : partie explicative de tel ou tel phénomène ; actualités ; résultat d'une action menée ; conseils...) - Ce type de lettre ci-dessus décrite risque toutefois de ne toucher qu'un panel réduit du public souhaité. Aussi, l'utilisation de plusieurs types de supports (site internet, fiches techniques, articles de presse, radio, bulletins municipaux, manifestations publiques...) peut être un bon complément.									
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau									
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Structure porteuse du SAGE	Partenaires / Acteurs	Collectivités, Agence de l'Eau							
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage									
Estimation du Coût (en k€)	<table><tr><td>Investissement</td><td>6</td></tr><tr><td>Fonctionnement</td><td>0</td></tr><tr><td>Autres</td><td>0</td></tr></table>	Investissement	6	Fonctionnement	0	Autres	0	Hypothèses	Impression des "lettres du SAGE Houiller" : 20 000 exemplaires Si parution tous les 2 mois : 6 numéros Plaquette type 2 volets A4 : 1000 € les 20 000 exemplaires Maintenance du site internet (déjà comptabilisé dans l'action 4.2.1) Rédaction des divers documents,... compris dans le rôle de l'animateur du SAGE	
Investissement	6									
Fonctionnement	0									
Autres	0									
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine	Taux de financement 40% 50%	Financement (en k€) 217							

	Etat Autres :				
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	Durée du SAGE	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012 x	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	La mise en commun de la connaissance existante doit permettre de sensibiliser les différents acteurs influençant le même système de ressource.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour les différents acteurs du territoire : être informé sur les enjeux et le programme de reconquête de la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Pour le maître d'ouvrage : diffuser l'information à un large public pour sensibiliser le plus grand nombre.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Assimilation par différents publics des évolutions liées au SAGE		
Economique					
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 5.2.2 : Mettre en place un système d'information sur l'eau dans le SAGE				
Pour en savoir plus					

Action n°5.2.3 : Sensibiliser les élus et les agriculteurs sur les périmètres **de protection** de forages AEP

Thématique du SDAGE	Eau et Gouvernance		
Inscription dans le pdm	T6 - M1 : Information, éducation et participation du public (budget au niveau du district)		
Enjeu du SAGE	Développer la communication et sensibiliser la population		
Sous-enjeu	Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager		
Secteur géographique	Toutes les communes	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Collectivité, Agriculture		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Communication, connaissance
Constat du SAGE	La protection des captages par DUP constitue une obligation réglementaire. Sur les 59 ouvrages identifiés dans le Bassin Houiller, 32 disposent d'une DUP approuvée par le Préfet.		
Description de l'action	- Informer l'ensemble des élus des communes possédant un captage AEP non sécurisé et communiquer sur la nécessité de limiter les pollutions chroniques et sur l'efficacité des périmètres de protection : - Organiser des débats afin de sensibiliser les élus sur l'importance de sécuriser la ressource en eau et sur leurs obligations réglementaires. - Informer et sensibiliser les agriculteurs en amont de la procédure sur l'importance de protéger les captages d'AEP en expliquant les phénomènes de transfert. - Établir un protocole d'indemnisation pour les exploitants agricoles concernés par les périmètres de protection.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Structure porteuse du SAGE	Partenaires / Acteurs	Chambre d'agriculture, Agence de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 0 Autres 0	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement Sensibilisation auprès des collectivités et des agriculteurs compris dans le rôle de l'animateur du SAGE
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	Taux de financement	Financement (en k€)
Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action	Durée du SAGE	Coût annualisé

Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
			x		
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Bassin Houiller.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour les usagers : mieux comprendre le système de fonctionnement des forages AEP				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Accroissement des connaissances sur une thématique vitale		
Economique					
Environnemental			Prise de conscience des usagers précurseur de changement de comportement		
Indicateur(s) associé(s)	Nombre de forages AEP disposant d'une DUP				
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 4.3.1 : Mobiliser les élus pour la mise en œuvre d'actions de restauration				
Pour en savoir plus					

Action n°5.2.4 : Accompagner les élus pour une meilleure prise en compte de la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme

Thématique du SDAGE	Eau et Gouvernance		
Inscription dans le pdm	T6 - M3 : Gestion concertée de l'eau (budget au niveau du district)		
Enjeu du SAGE	Développer la communication et sensibiliser la population		
Sous-enjeu	Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager		
Secteur géographique	Toutes les communes	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Tous usages		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Communication, connaissance
Constat du SAGE	Les aménagements du territoire réalisés engendrent inexorablement des conséquences sur le milieu (assainissement, approvisionnement en eau potable, disparition de milieux humides, imperméabilisation...). La réduction de ces impacts lors de futurs projets peut être optimisée par une communication adaptée.		
Description de l'action	- Informer les élus à travers des outils pédagogiques et méthodologiques (CD rom interactif, guide méthodologique), ayant vocation à amener chaque élu à se poser les bonnes questions face à un projet d'aménagement : impact sur assainissement, zones humides... - Fournir des "clés" visant à l'intégration de la dimension "eau" dans les documents d'urbanisme.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Structure porteuse du SAGE	Partenaires / Acteurs	Agence de l'eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0,5 Fonctionnement 0 Autres 0	Hypothèses	Acquisition de guides (exemple : guide de l'assainissement des collectivités) Sensibilisation auprès des élus. Réunions d'information, visite sur le terrain, ... élaboration des documents compris dans le rôle de l'animateur du SAGE
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	Taux de financement	Financement (en k€)

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Durée du SAGE	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
			x		
Contraintes de mise en œuvre	Sur-sollicitation des élus. Si tel est le cas, voir comment coupler plusieurs actions de sensibilisation / formation / information en un programme annuel d'activité. Risque de réaliser des sessions de trop grandes envergures (trop de personnes participantes) = voir la possibilité de travailler en groupes d'élus et de réaliser plusieurs fois la même intervention (principe classe d'école).				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Des élus mieux informés sur les impacts de l'aménagement du territoire sur la ressource en eau pour une intégration de cette dimension dans les documents d'urbanisme				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour les élus : accéder à une "formation" intéressante sur les impacts de l'aménagement du territoire et sur les possibilités de prévention et de compensation de ces impacts.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social					
Economique					
Environnemental			Prise de conscience des élus précurseur de changement de comportement		
Indicateur(s) associé(s)	Représentation des élus lors des journées de sensibilisation / formation...				
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 4.3.1 : Mobiliser les élus pour la mise en œuvre d'actions de restauration Action 5.2.3 : Sensibiliser les élus et les agriculteurs sur les périmètres de forages AEP Action 5.2.5 : Sensibiliser les collectivités sur les bonnes pratiques à adopter vis-à-vis de l'utilisation des produits phytosanitaires				
Pour en savoir plus					

Action n°5.2.5 : Sensibiliser les collectivités sur les bonnes pratiques à adopter vis-à-vis de l'utilisation des produits phytosanitaires

Thématique du SDAGE	Eau et Gouvernance		
Inscription dans le pdm	T6 - M3 : Gestion concertée de l'eau (budget au niveau du district)		
Enjeu du SAGE	Développer la communication et sensibiliser la population		
Sous-enjeu	Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager		
Secteur géographique	Toutes les communes	Etat d'avancement	Pour partie, en cours
Usage concerné	Collectivité, Agriculture		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Communication, Sensibilisation
Constat du SAGE	L'utilisation des produits phytosanitaires est une source de pollutions ponctuelles et diffuses. Ces pollutions peuvent être liées aux activités agricoles, au jardinage individuel ainsi que pour l'entretien des espaces communaux.		
Description de l'action	- Formation des élus sur les possibilités d'amélioration des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires - Informer sur les opérations de collecte des déchets (emballages et reste de produits) - Réaliser une promotion de solutions alternatives : visite de terrain, terrains témoins...		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Structure porteuse du SAGE	Partenaires / Acteurs	AE, Association de consommateurs (UFC que Choisir), Chambre d'agriculture ?
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	0	Hypothèses Ne nécessite pas d'investissement Sensibilisation auprès des élus. Réunions d'information, visites sur le terrain, démonstrations de techniques alternatives, expérience de comparaison de deux zones : un traitement phyto/un traitement alternatif : rôle de l'animateur du SAGE
	Fonctionnement	0	
	Autres	0	
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	Taux de financement	Financement (en k€)

Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	Durée du SAGE	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
			x		
Contraintes de mise en œuvre	Sur-sollicitation des élus. Si tel est le cas, voir comment coupler plusieurs actions de sensibilisation / formation / information en un programme annuel d'activité. Risque de réaliser des sessions de trop grandes envergures (trop de personnes participantes) = voir la possibilité de travailler en groupes d'élus et de réaliser plusieurs fois la même intervention (principe classe d'école).				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Diminution des risques de pollution des cours d'eau				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Préservation de la santé des utilisateurs				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social					
Economique	Des investissements parfois nécessaires pour la mise en place des solutions alternatives		Une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires pour une consommation minimale		
Environnemental			Limitation des risques de pollutions des eaux		
Indicateur(s) associé(s)	Représentation des élus lors des journées de sensibilisation / formation...				
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 4.3.1 : Mobiliser les élus pour la mise en œuvre d'actions de restauration Action 5.2.3 : Sensibiliser les élus et les agriculteurs sur les périmètres de forages AEP Action 5.2.4 : Accompagner les élus pour une meilleure prise en compte de la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme				
Pour en savoir plus					

Action n°5.2.6 : Sensibiliser la population à la présence de cours d'eau ou de zones humides

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	T6 - M1 (budget au niveau du district) : Information, éducation et participation du public		
Enjeu du SAGE	Développer la communication et sensibiliser la population		
Sous-enjeu	Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager		
Secteur géographique	Toutes les communes "eaux superficielles"	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Collectivité		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Sensibilisation, Connaissance
Constat du SAGE	De nombreux cours d'eau ne sont pas indiqués lors de franchissements routiers. Ainsi, la population n'a pas connaissance de l'étendue du réseau hydrographique dans le bassin Houiller, et plus particulièrement dans la dépression du Warndt. A titre d'exemple, la Rosselle est franchie à deux reprises par l'autoroute alors qu'elle n'est pas indiquée le long du tracé autoroutier.		
Description de l'action	- Inciter les communes, la DIR-Est ou les aménageurs routiers à mettre en place des panneaux d'information au droit des franchissements de cours d'eau, voire également dans le cas de zones humides. - Établir une réflexion sur la possibilité d'aider financièrement la mise en place de panneaux indicateur de franchissement de cours d'eau. - Favoriser la présence de panneaux d'information de franchissement de cours d'eau dans le cadre de nouveaux projets routiers.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau, Communes, Aménageurs routiers	Partenaires / Acteurs	Structure porteuse du SAGE, DIR-Est
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Mettre en place un principe d'aide aux financements des panneaux d'information (entre l'Agence de l'eau, la DIR-Est et les communes) et d'inciter les communes à mettre en place ces panneaux.		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 0 Autres 0	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement Pas d'étude, selon la volonté des communes.
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	Taux de financement	Financement (en k€)
Durée d'amortissement	Durée de vie de	Coût annualisé	

	l'action				
Echéancier	2009	2010	2011 x	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	- Identification des cours d'eau ou zones humides traversés - Sensibilisation du public sur les cours d'eau et les zones humides				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour les communes : Sensibiliser sa population sur l'identification des cours d'eau principaux ou de leurs affluents présents sur son territoire.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Meilleure connaissance du territoire		
Economique	Nécessite l'élaboration d'un fond d'aide aux financements				
Environnemental			Meilleure appréciation de l'impact de l'urbanisation sur les milieux aquatiques		
Indicateur(s) associé(s)	Nombre de panneaux installés au niveau des franchissements de cours d'eau.				
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 5.2.7 : Informer les riverains des bonnes pratiques au bord des cours d'eau Action 5.2.9 : Inciter la population à économiser l'eau par la récupération des eaux pluviales				
Pour en savoir plus					

Action n°5.2.7 : Informer les riverains des bonnes pratiques au bord des cours d'eau

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité		
Inscription dans le pdm	T6 - M2 : Connaissance et surveillance		
Enjeu du SAGE	Développer la communication et sensibiliser la population		
Sous-enjeu	Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager		
Secteur géographique	Toutes les communes "eaux superficielles"	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Milieux naturels		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Communication
Constat du SAGE	Par méconnaissance, beaucoup de mauvaises pratiques sont observées au droit des cours d'eau		
Description de l'action	Réalisation de brochures d'information, de réunion, d'articles de presse...à l'attention des riverains de cours d'eau.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Structure porteuse du SAGE ?	Partenaires / Acteurs	Agence de l'Eau Rhin Meuse, Conseil général, Région Lorraine
Rôle de la structure porteuse du SAGE	A définir, éventuellement maîtrise d'ouvrage		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	8	Hypothèses Impression des brochures à destination des riverains. Estimation 30 000 plaquettes (1/3 de la population est riveraine : 204 000 habitants sur le secteur SAGE eaux superficielles 2,4habitants/foyers) 8000 € les 30 000 plaquettes Réalisation de réunions d'information et de sorties nature le WE Conception et Réalisation des brochures = 7000€
	Fonctionnement	?	
	Autres	7	
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	Taux de financement	Financement (en k€)
Durée d'amortissement	Durée de vie de	Durée de vie du SAGE	Coût annualisé

	l'action			
	2009	2010 x	2011	2012
Echéancier				
Contraintes de mise en œuvre	Aucune			
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Amélioration des pratiques de gestion des cours d'eau			
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires				
Autres impacts	Positifs			Négatifs
Social				
Economique				
Environnemental				Améliorer les pratiques au bord des cours d'eau.
Indicateur(s) associé(s)				
Principales sources d'incertitude et de risque				
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 5.2.6 : Sensibiliser la population à la présence de cours d'eau ou de zones humides Action 5.2.9 : Inciter la population à économiser l'eau par la récupération des eaux pluviales			
Pour en savoir plus				

Action n°5.2.8 : Informer les agents techniques chargés de l'entretien des cours d'eau

Thématique du SDAGE	Eau, nature et biodiversité			
Inscription dans le pdm	T6 - M2 : Connaissance et surveillance			
Enjeu du SAGE	Développer la communication et sensibiliser la population			
Sous-enjeu	Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager			
Secteur géographique	Toutes les communes		Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Milieux naturels			
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Communication	
Constat du SAGE	Par méconnaissance, beaucoup de mauvaises pratiques sont observées au droit des cours d'eau			
Description de l'action	Réalisation de stages et séminaires de formation sur la bonne gestion des cours d'eau et de ses milieux associés			
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau			
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Structure porteuse du SAGE ?	Partenaires / Acteurs	Agence de l'Eau Rhin Meuse, Conseil général, Région Alsace	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	A définir, éventuellement maîtrise d'ouvrage			
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	0	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement Réalisation de formation par des cabinets d'études spécialisés Animation de la cession de formation (5 semaines de formation)
	Fonctionnement	?		
	Autres	30		
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement	Financement (en k€)
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	Durée de vie du SAGE	Coût annualisé
Echéancier	2009	2010 x	2011	2012 2013
Contraintes de mise en œuvre	Aucune			

Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Amélioration des pratiques des agents techniques chargé de l'entretien des espaces verts en bord de cours d'eau	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires		
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		
Economique		
Environnemental		Améliorer les pratiques au bord des cours d'eau.
Indicateur(s) associé(s)		
Principales sources d'incertitude et de risque		
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus		

Action n°5.2.9 : Inciter la population à économiser l'eau par la récupération des eaux pluviales

Thématique du SDAGE	Eau et gouvernance		
Inscription dans le pdm	T6 - M1 (budget au niveau du district) : Information, éducation et participation du public T2 - M2 : Optimisation des systèmes d'assainissement collectifs (réseaux)		
Enjeu du SAGE	Développer la communication et sensibiliser la population		
Sous-enjeu	Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager		
Secteur géographique	Toutes les communes	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Collectivité		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Incitation
Constat du SAGE	Les eaux de ruissellement contribuent largement à la saturation des réseaux unitaires par temps de pluie et donc aux rejets de pollution via les déversoirs d'orage. Or ces eaux pourraient être en partie récupérées par les habitants (stockage à la parcelle) en vue d'une réutilisation (arrosage ou lavage par exemple).		
Description de l'action	- Réaliser des supports de communication : plaquettes explicatives comportant les techniques, les coûts et les aides éventuelles, les avantages et précautions. Une attention particulière sera portée au respect des impératifs réglementaires du code de la santé publique. - Réaliser des campagnes de sensibilisation auprès de la population, sous forme de réunions d'information publiques par exemple.		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau superficielles		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Structure porteuse du SAGE Association de consommateurs Autres associations	Partenaires / Acteurs	Agence de l'Eau, ARS
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	0	Hypothèses Ne nécessite pas d'investissement Renseignements aux utilisateurs / participation à des événementiels : Intégré dans le poste de l'animateur SAGE, délégation auprès d'associations Organisation d'une réunion d'information publique dans chaque commune du secteur géographique concerné. ? Tirage de 40 000 plaquettes (estimation) en format A4 recto-verso couleur à 8 000 € les 30 000 plaquettes = 10000 € ? Conception et Réalisation des brochures = 9000 €
	Fonctionnement	?	
	Autres	20	

Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement		Financement (en k€)	
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	Durée de vie du SAGE		Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013	
	x					
Contraintes de mise en œuvre	La mise en œuvre de cette action implique la mise en place de systèmes de mesures type compteurs sur les réseaux d'assainissement en sortie des habitations ou la bonne volonté des gens pour déclarer, conformément à la réglementation, l'ensemble des eaux qu'ils rejettent au réseau qui ne proviennent pas de l'AEP. En effet, le surcoût de traitement pour les STEP peut être significatif (exemple de la commune de Guerting).					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Réduction de la charge hydraulique des réseaux et amélioration du fonctionnement du système d'assainissement. Réduction du risque inondation par débordement de réseau et des déversements directs au cours d'eau par les déversoirs d'orage. Réduire la consommation en eau potable pour certains usages (arrosage, ...) et contribuer à une utilisation plus raisonnée de la ressource en eau.					
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Bénéficier gratuitement d'une eau non traitée de bonne qualité, tout en participant à la réduction des pollutions sur le milieu naturel et à l'utilisation raisonnée de la ressource en eau.					
Autres impacts	Positifs			Négatifs		
Social						
Economique	Action à encadrer pour s'assurer de la participation financière au traitement de ces eaux en cas de rejets dans le réseau d'assainissement (compteur sur sortie assainissement ou participation forfaitaire à définir)			Économie sur le poste de dépense "eau" pour les usagers		
Environnemental				Sensible réduction de la consommation d'eau potable.		
Indicateur(s) associé(s)						
Principales sources d'incertitude et de risque						
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 5.2.6 : Sensibiliser la population à la présence de cours d'eau ou de zones humides Action 5.2.7 : Informer les riverains des bonnes pratiques au bord des cours d'eau					
Pour en savoir plus						

Action n°5.2.10 : Valoriser le suivi de l'évolution de la qualité des eaux souterraines

Thématique du SDAGE	Eau et gouvernance		
Inscription dans le pdm	T6-M1 : (budget au niveau du district) : Information, éducation et participation du public		
Enjeu du SAGE	Développer la communication et sensibiliser la population		
Sous-enjeu	Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager		
Secteur géographique	Toutes les communes	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Milieux naturels		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Connaissance
Constat du SAGE	La nappe des Grès du Trias inférieur constitue une richesse indéniable et un atout majeur pour son développement. Elle fournit chaque année environ 40 millions de mètres cube permettant de répondre aux besoins des collectivités locales et des industriels. Conscient de cet enjeu, le suivi de sa qualité s'avère une priorité. Aussi, plusieurs actions sont menées par différents acteurs tels que : - la DREAL Après-mine, via le BRGM-DPSM qui dispose d'un réseau de surveillance au niveau des réservoirs miniers - L'Agence de l'Eau qui dispose d'informations de la nappe des GTI - Le BRGM qui mène une étude pour la réalisation d'une carte piézométrique de la nappe des GTI.		
Description de l'action	Il s'agit ici de valoriser les résultats/études auprès des acteurs influençant la ressource et auprès des usagers. Pour ce faire plusieurs options peuvent être envisagées : - Réaliser une synthèse vulgarisée de l'étude BRGM à vocation d'information. Ce document pourrait être disponible en mairie / distribué lors de forum / disponible sur Internet sur le site "d'information de l'eau dans le SAGE"... - Partager les résultats du suivi de la nappe de GTI via la presse locale / journaux municipaux...		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Structure porteuse du SAGE ?	Partenaires / Acteurs	Communes, DREAL, BRGM
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 0,35 Autres 0	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement Coûts de valorisation inhérents aux fonctions des employés communaux pour les journaux municipaux ; Synthèse de l'étude BRGM : 5 jours à 70 € /jour
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle	Taux de financement	Financement (en k€)

potentiel(s) :	Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :				
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	Durée de vie du SAGE	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012 x	2013
Contraintes de mise en œuvre	Ce partage du suivi réalisé doit lever les barrières de confidentialité le cas échéant.				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Expliquer et partager l'évolution de la qualité des ressources en eau.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Sensibiliser les différents acteurs influençant le système de ressource.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Transparence auprès des usagers		
Economique					
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	3.1.8 : Identifier les impacts quantitatifs et qualitatifs de la remontée de la nappe				
Pour en savoir plus	http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/				

Action n°5.2.11 : Accompagner les exploitants pour une maîtrise de la qualité de l'eau en élevage

Thématique du SDAGE	Eau et gouvernance		
Inscription dans le pdm	T6-M1 : (budget au niveau du district) : Information, éducation et participation du public T2 - M15 : Réduction des pollutions diffuses d'origine agricole		
Enjeu du SAGE	Développer la communication et sensibiliser la population		
Sous-enjeu	Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager		
Secteur géographique	Toutes les communes "eaux superficielles"	Etat d'avancement	Pour partie, en cours
Usage concerné	Agriculture		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Incitation
Constat du SAGE	Les activités liées à élevage peuvent engendrer des problèmes sanitaires de la ressource en eau. Afin d'éviter les risques sanitaires liés à la consommation d'eau contaminée et de garantir les performances d'élevage, le contrôle et suivi de la qualité de l'eau est proposé par un Groupement de Défense Sanitaires (GDS).		
Description de l'action	Proposer des conseils adaptés à chaque situation en réalisant des : - Déplacements avec prélèvements sécurisés - Audits en élevage - Analyses au laboratoire - Interprétation des résultats dans le contexte de l'élevage + conseils personnalisés pour l'amélioration de la qualité de l'eau - Suivi annuel de la qualité de l'eau		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Bisten - CR458 Rosselle 1 - CR455 Rosselle 2 - CR456 Rosselle 3 - CR457		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	GDS	Partenaires / Acteurs	AE, Conseil Général, Chambre d'Agriculture
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi des résultats de l'action		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement 0 Fonctionnement 0 Autres 0	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement Action intégrée dans les missions de GDS ?
Financeur(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	Taux de financement	Financement (en k€)
Durée d'amortissement	Durée de vie de	Coût annualisé	

	l'action			
	2009	2010	2011	2012
Echéancier				
Contraintes de mise en œuvre				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Meilleures connaissances sur les pollutions d'origine agricole et réduction de celles-ci.			
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau			
Autres impacts	Positifs			Négatifs
Social				
Economique				
Environnemental				Amélioration de la qualité de l'eau
Indicateur(s) associé(s)				
Principales sources d'incertitude et de risque				
Liens potentiels avec d'autres actions				
Pour en savoir plus				

Action n°5.2.12 : Accompagner les agriculteurs/exploitants pour la mise en place de bonnes pratiques en matière de stockage et d'utilisation des produits phytosanitaires

Thématique du SDAGE	Eau et gouvernance		
Inscription dans le pdm	T6-M1 : (budget au niveau du district) : Information, éducation et participation du public T2 - M13 : Mise aux normes des bâtiments d'élevage T2 - M15 : Réduction des pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates et phytopharmaceutiques)		
Enjeu du SAGE	Développer la communication et sensibiliser la population		
Sous-enjeu	Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager		
Secteur géographique	Toutes les communes "eaux superficielles"	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Agriculture		
Nature de l'action	Plan d'action / Contractuel	Type de mesure	Incitation
Constat du SAGE	L'activité agricole peut être à l'origine de deux types de pollution : les pollutions ponctuelles, concentrées en un point unique, et les pollutions diffuses c'est-à-dire des concentrations plus faibles dispersées sur l'ensemble de la surface agricole.		
Description de l'action	- Communiquer sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des pesticides, communiquer sur les nouvelles techniques et les nouveaux produits alternatifs - Signature d'une charte de bonnes pratiques - Proposer la mise en œuvre de mesures permettant de réduire les pollutions ponctuelles et diffuses (amélioration des bâtiments d'exploitations, mise en place de mesures-agro-environnementales, etc.).		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Bisten - CR458 Rosselle 1 - CR455 Rosselle 2 - CR456 Rosselle 3 - CR457		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Structure porteuse du SAGE	Partenaires / Acteurs	Organisations professionnelles agricoles, Agence de l'eau, Conseil général, Chambre d'agriculture
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Animation de cette dynamique		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	?	Hypothèses Mesure de réduction des pollutions diffuses et ponctuelles ? Animation de la mesure : 0,1 ETP (environ 30 journées/an qui comprennent la réalisation de plaquettes d'informations, l'organisation de réunions d'information, la prise de contact avec les agriculteurs...)
	Fonctionnement	4,6	
	Autres	0	
Financé(e)	Taux de financement		Financement (en k€)

potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :				
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	Action réalisée en une année et à renouveler tous les 3 ans environ.		Coût annualisé
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	x				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Réduire l'émission de pollutions diffuses et ponctuelles				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Permet d'informer les agriculteurs des pratiques à risque pour leur santé		
Economique	Coûts éventuels des aménagements réalisés dans les exploitations agricoles et coût des mesures visant à réduire les pollutions d'origine agricole				
Environnemental			Amélioration de la qualité de l'eau		
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 5.1.4 : Identifier, voire quantifier, les pollutions ponctuelles et diffuses d'origine agricole				
Pour en savoir plus					

Action n°5.2.13 : Sensibiliser la population sur les bonnes pratiques à adopter vis-à-vis de la ressource en eau

Thématique du SDAGE	Eau et gouvernance		
Inscription dans le pdm	T6 - M1 (budget au niveau du district) : Information, éducation et participation du public		
Enjeu du SAGE	Développer la communication et sensibiliser la population		
Sous-enjeu	Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager		
Secteur géographique	Toutes les communes	Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Collectivité		
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Incitation
Constat du SAGE	Par méconnaissance, beaucoup de mauvaises pratiques sont observées et impactent directement la ressource en eau.		
Description de l'action	Cette action vise à mettre en avant les bonnes pratiques d'utilisation de la ressource. Utiliser des supports de communication divers tel que affiches, plaquettes, radio, rubrique dédiée aux particuliers sur le site Internet du SAGE, factures afin de faire passer les messages essentiels sur : - Les économies d'eau : insister sur les bénéfices environnementaux et peu sur les bénéfices financiers (qui ne doivent pas être l'argument principal) - Explication sur le prix de l'eau - Maîtrise des rejets dans les milieux naturels		
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau		
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Structure porteuse du SAGE	Partenaires / Acteurs	Agence de l'eau, partenaires locaux, associations
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage		
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	0	Hypothèses Rédaction des outils pédagogiques et ou intervention : compris dans le rôle de l'animateur du SAGE ? Conception et réalisation des supports de communications (variable selon les supports utilisés)
	Fonctionnement	0	
	Autres	15	
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	Taux de financement	Financement (en k€)

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Durée du vie du SAGE	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
			x		
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Accroissement de la transparence entre les acteurs d'approvisionnement et de traitement de l'eau et les usagers permettant d'accroître les responsabilités de chacun				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Contribuer aux efforts fournis dans le cadre du SAGE				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social			Transparence auprès des usagers		
Economique					
Environnemental			Limitation des rejets de produits dangereux dans le réseau d'assainissement		
Indicateur(s) associé(s)	Nombre de visiteurs parcourant la rubrique usagers sur Internet, quantité de plaquettes distribuée en collectivité, sondage possible, nombre d'auditeurs en cas d'utilisation du support radio...				
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 5.2.6 : Sensibiliser la population à la présence de cours d'eau ou de zones humides Action 5.2.7 : Informer les riverains des bonnes pratiques au bord des cours d'eau Action 5.2.9 : Inciter la population à économiser l'eau par la récupération des eaux pluviales				
Pour en savoir plus					

Action n°5.2.14 : Sensibiliser les petites et moyennes entreprises sur les rejets d'eaux usées dans les systèmes d'assainissement

Thématique du SDAGE	Eau et gouvernance				
Inscription dans le pdm	T6-M1 : (budget au niveau du district) : Information, éducation et participation du public				
Enjeu du SAGE	Développer la communication et sensibiliser la population				
Sous-enjeu	Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager				
Secteur géographique	Toutes les communes		Etat d'avancement	Pour partie, en cours	
Usage concerné	Industrie et artisanat				
Nature de l'action	Plan d'action	Type de mesure	Communication		
Constat du SAGE	Les petites et moyennes entreprises détiennent un rôle important sur la qualité de l'eau. Leur rejet d'eaux usées dans le réseau d'assainissement peut contenir des substances polluantes non traitées dans les stations d'épuration des collectivités. Les PME non raccordées au réseau d'assainissement collectif ont l'obligation d'assainir leurs effluents, domestiques et industriels, par des systèmes d'assainissement non collectifs adaptés.				
Description de l'action	Sensibiliser les gérants des petites et moyennes entreprises sur les impacts et conséquences des rejets sur la ressource en eau. Proposer les solutions existantes pour limiter leurs impacts. Aider à la mise en œuvre des solutions.				
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Structure porteuse du SAGE ?	Partenaires / Acteurs	CCI, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, entreprises locales, AE		
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage / animation de la dynamique				
Estimation du Coût (en k€)	Investissement	0	Hypothèses	Réunions d'information, aides techniques / administratives éventuelles : Compris dans le rôle de l'animateur du SAGE ? De la CCI ?	
	Fonctionnement	0			
	Autres	0			
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement	Financement (en k€)	
Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	Durée de vie du SAGE	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013

		X
Contraintes de mise en œuvre		
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Amélioration de la qualité de l'eau à la sortie des stations d'épuration et de l'eau des milieux récepteurs	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires		
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		Positionnement des petites et moyenne entreprises sur la problématique
Economique		
Environnemental		Limitation des rejets de produits dangereux dans le réseau d'assainissement
Indicateur(s) associé(s)	Nombre d'entreprises sensibilisées, actions mises en œuvre	
Principales sources d'incertitude et de risque	Coût induit des actions limitant pour les petites entreprises	
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus		

Action n°5.2.15 : Renforcer la gestion globale de l'eau à l'échelle transfrontalière

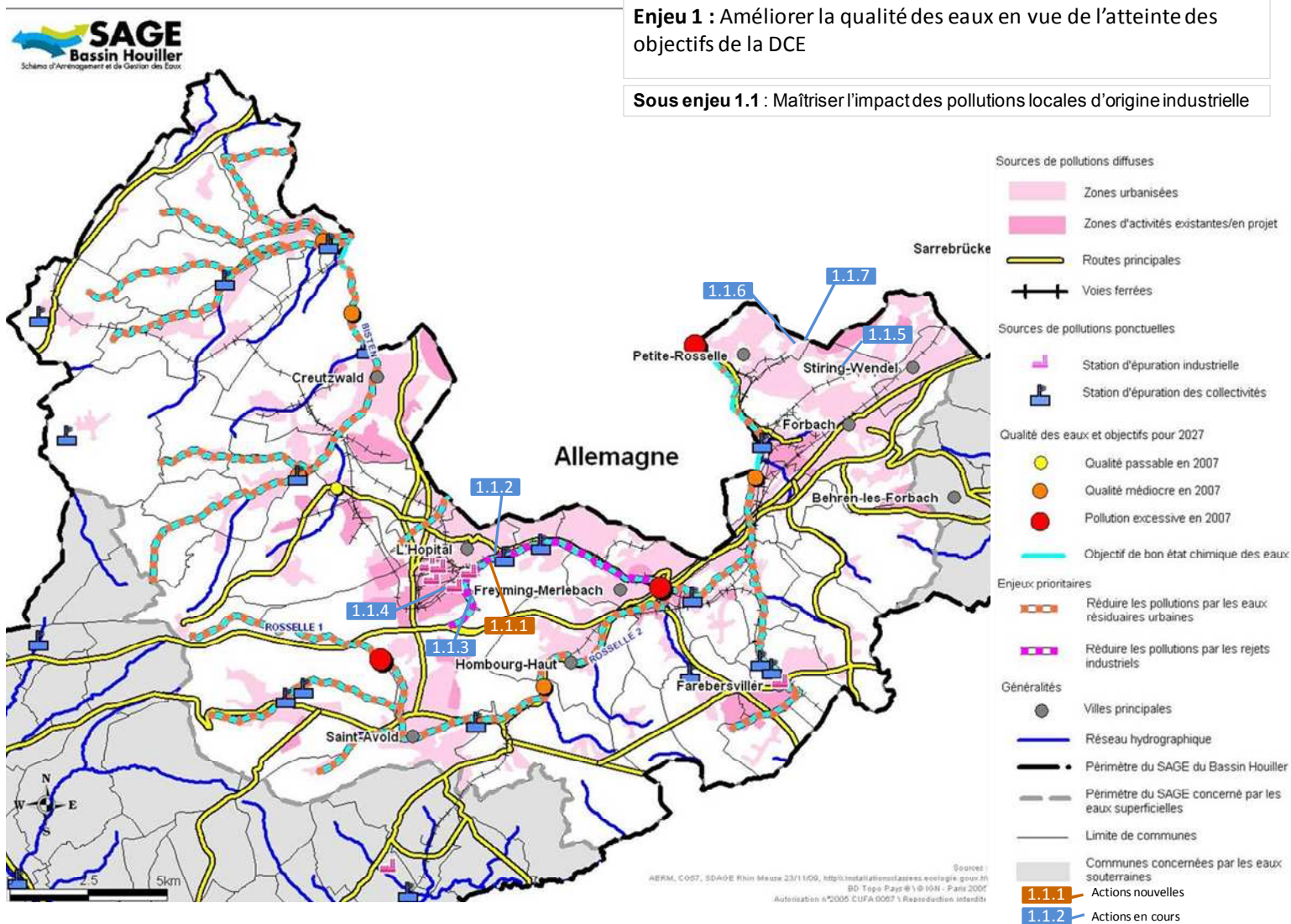
Concessions minières

Thématique du SDAGE	Eau et gouvernance			
Inscription dans le pdm	T6 – M2 : Connaissance et surveillance			
Enjeu du SAGE	Développer la communication et sensibiliser la population			
Sous-enjeu	Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager			
Secteur géographique	Toutes les communes		Etat d'avancement	Nouvelle
Usage concerné	Industrie et artisanat			
Nature de l'action	Plan d'action Après-mine	Type de mesure	Communication	
Constat du SAGE	L'arrêt des mines situées de part et d'autre de la frontière s'est inscrit dans un cadre transfrontalier qui a conduit CHARBONNAGES de FRANCE et DEUTSCHE STEINKOHLÉ AG à une planification de la gestion de l'eau à une échelle plus globale. Les mesures engagées donnent aujourd'hui un cadre de référence et une cohérence d'ensemble aux actions menées de part et d'autre de la frontière.			
Description de l'action	Il s'agit ici de valoriser les suivis entrepris dans le cadre de l'Après-mine, l'objectif étant de partager les résultats du suivi de la nappe des Grès du Trias inférieur (piézométrie et qualité des eaux).			
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028			
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :			Partenaires / Acteurs	DREAL, Après-mine.
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Animation de cette dynamique			
Estimation du Coût (en k€)	Investissement Fonctionnement Autres	Hypothèses		
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :		Taux de financement	Financement (en k€)
Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		20 ans	Coût annualisé
Echéancier	2009	2010	2011 x	2012 x 2013 x
Contraintes de mise en œuvre	Ce partage du suivi réalisé doit lever les barrières de confidentialité.			

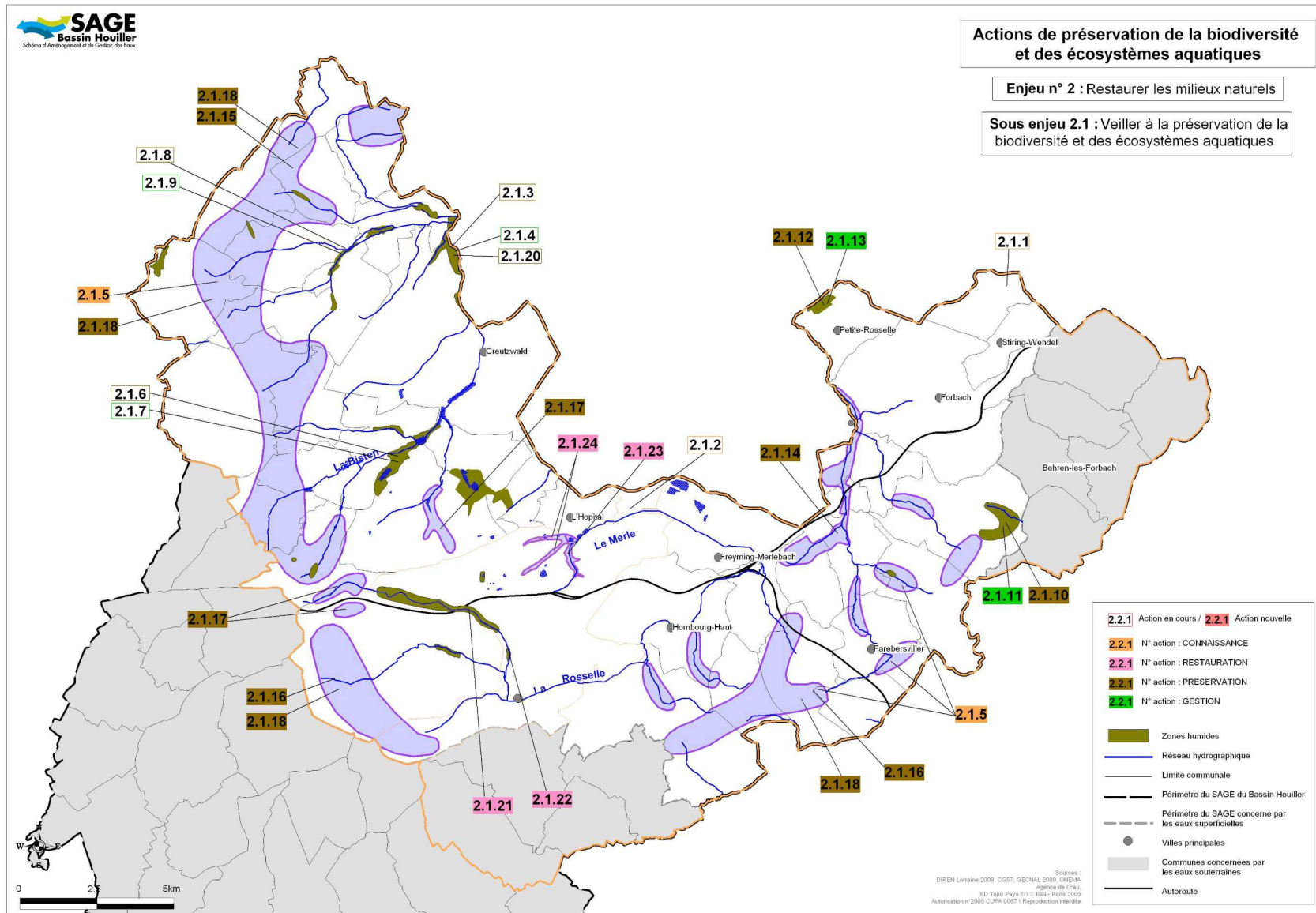
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Partager la connaissance des spécialistes ou des scientifiques avec les habitants et les usagers du territoire dans tous les domaines est essentiel pour aider à comprendre les valeurs et enjeux d'un large territoire transfrontalier, quitte à susciter un sentiment d'appartenance.	
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Sensibiliser les différents acteurs influençant le système de ressource.	
Autres impacts	Positifs	Négatifs
Social		
Economique		
Environnemental		
Indicateur(s) associé(s)	Site Internet	
Principales sources d'incertitude et de risque	Assuré coté français par le Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.	
Liens potentiels avec d'autres actions		
Pour en savoir plus		

DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES

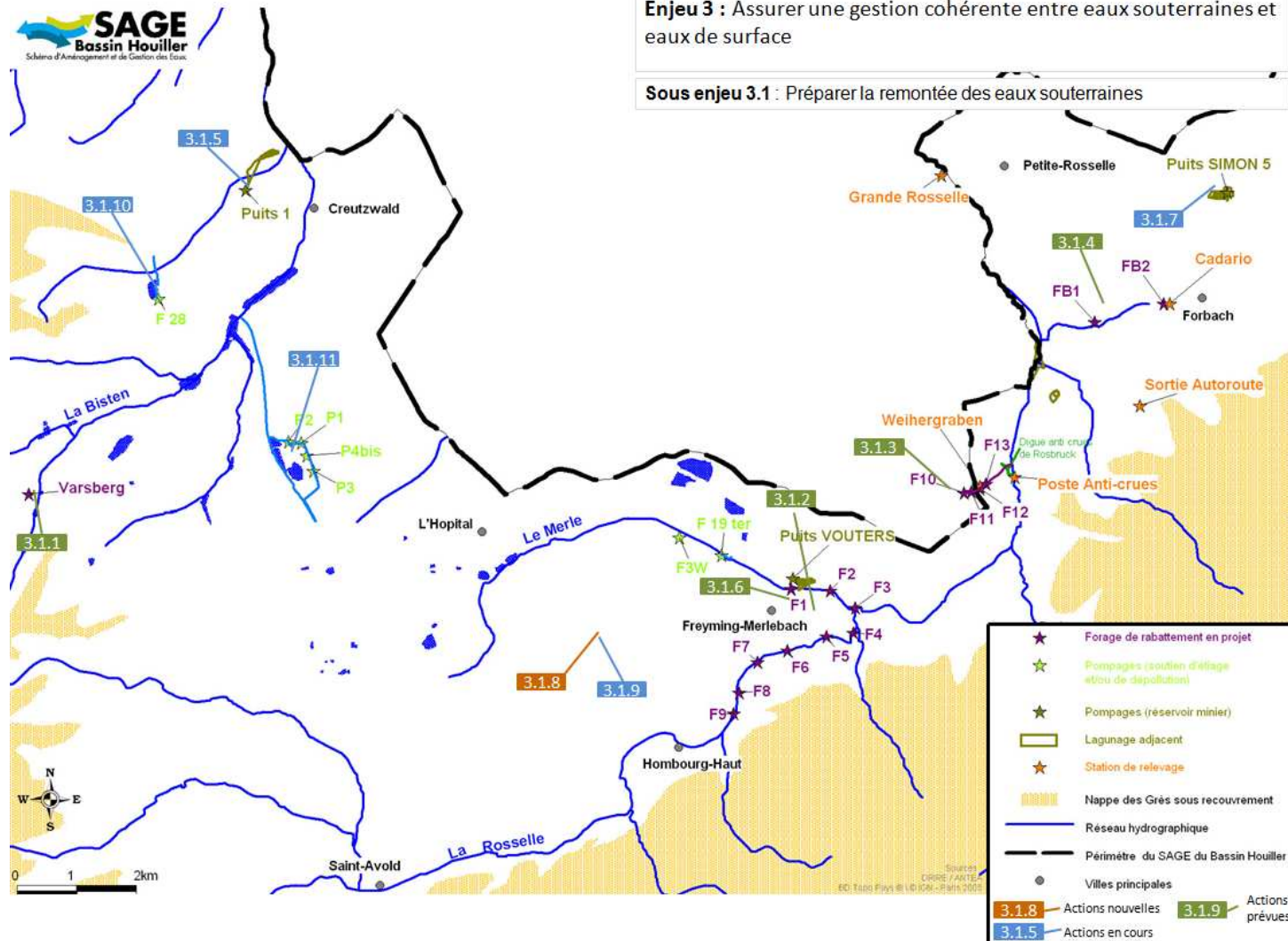
Améliorer la qualité des eaux en vue de l'atteinte des objectifs de la DCE



Restaurer les milieux naturels



Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface



Enjeu 3 : Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface

Sous enjeu 3.3 : Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées

